UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'IMPACT DU NOUVEAU SYSTÈME COMPTABLE OHADA SUR LES JUGEMENTS ET DÉCISIONS DES AGENTS DE PRÊT : LE CAS DU CAMEROUN

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES COMPTABLES

PAR

HAMIDOU DICKO SAIDATOU

SEPTEMBRE 2006

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je ne saurais terminer ce Mémoire sans exprimer ma gratitude au Tout Puissant, Allah, Le Créateur Suprême. Par Sa Grâce et Sa Volonté, je suis en vie et j'ai la force de poursuivre mes études.

Toute ma gratitude va à l'endroit de mes parents, Fadimatou Marka (ma mère) et Hamidou Dicko (mon père), pour leur soutien moral et leurs prières.

Je tiens à remercier particulièrement ma directrice de recherche, Chantal Viger et ma codirectrice de recherche, Anne Fortin, toutes les deux professeures au département des sciences comptables de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Leur rigueur, leurs précieux conseils ainsi que leur disponibilité ont été mes principaux atouts dans la réalisation de cette recherche ainsi que dans la rédaction de ce mémoire.

J'aimerais aussi remercier l'Agence Canadienne du Développement International (ACDI) qui m'a donné l'opportunité de venir étudier au Canada à travers le Programme Canadien de Bourses de la Francophonie (PCBF). J'exprime, par la même occasion, toute ma reconnaissance aux membres de l'agence d'exécution du PCBF (le Cégep Saint Jean-sur-Richelieu) pour leur assistance et leurs conseils pratiques tout au long de mon séjour.

TABLE DES MATIÈRES

REME	RCIEM	ENTS	ii
LISTE	DES FI	GURES	vii i
LISTE	DES TA	ABLEAUX	ix
RÉSUI	ΜÉ		X
	ITRE I EXTE,	PROBLÉMATIQUE ET CONTRIBUTIONS DE L'ÉTUDE	1
1.1	Introdu	action	1
1.2	Contex	cte de l'étude	2
1.3	Problé	matique de l'étude	2
	1.3.1	Constats préliminaires	4
	1.3.2	Les besoins en information des banquiers et l'utilité de l'information comptable et financière	
	1.3.3	Problématique	
1.4	Contri	butions de l'étude	8
1.5	Somm	aire du chapitre	9
CADR		LEMENTAIRE COMPTABLE : DU PLAN OCAM AU SYSTÈME E OHADA	10
2.1	Introd	uction	10
2.2	Évolut	ion historique du droit comptable en Afrique Noire Francophone	10
	2.2.1	Avant et pendant les indépendances	10
	2.2.2	Après les indépendances	
	2.2.3	Une nécessaire évolution vers le système comptable OHADA	12
23	Lecen	écificités du système comptable OHADA par rapport au plan OCAM	1.4

	2.3.1	L'image fidèle et l'application des principes comptables fondamentaux .	15
	2.3.2	Une communication comptable et financière à travers trois systèmes comptables	17
	2.3.3	Un changement au niveau du bilan	18
	2.3.4	Une évolution du tableau des soldes caractéristiques de gestion au compte de résultat	24
	2.3.5	Des informations supplémentaires apportées par deux nouveaux états financiers	29
2.4	Somm	aire du chapitre	37
BASE		I DRIQUES, REVUE DE LA LITTÉRATURE ET HYPOTHÈSE DE	39
3.1	Introd	uction	39
3.2	Modèl	e général de prise de décision	40
	3.2.1	Les inputs	4
	3.2.2	Le processus décisionnel	41
	3.2.3	Les outputs	42
3.3	Explic	ations par des considérations psychologiques	42
3.4		de la littérature sur l'information comptable et la décision des teurs externes d'états financiers	43
	3.4.1	L'impact du contenu informationnel sur les jugements et décisions des utilisateurs d'états financiers	44
	3.4.2	L'impact du format de présentation de l'information sur les jugements et décisions des utilisateurs d'états financiers	50
3.5	Prise o	de décision des banquiers	53
	3.5.1	Le processus décisionnel des banquiers	53
	3.5.2	La revue de la littérature sur l'information comptable et financière et la décision des banquiers	59
3.6	Synthe	èse des études citées dans la revue de littérature	64
3.7	•	le de prise de décision, adanté à notre étude	68

	3.7.1	Description du modèle	70
	3.7.2	Hypothèse de recherche	70
3.8	Somma	ire du chapitre	73
CHAP	ITRE IV		
		OGIE DE LA RECHERCHE	15
4.1	Introdu	ction	75
4.2	Design	expérimental	75
4.3	Échant	illonnage	79
	4.3.1	Description de la population des banques commerciales camerounaises7	79
	4.3.2	Procédure d'échantillonnage et taille de l'échantillon	31
4.4	Procéd	ure expérimentale	34
	4.4.1	Description de l'instrument de recherche	84
	4.4.2	Administration du questionnaire	38
4.5	Variab	les de l'étude8	39
4.6	Tests s	tatistiques à appliquer9)]
4.7	Somma	nire du chapitre9)2
СНАВ	ITRE V		
		T DISCUSSIONS DES RÉSULTATS	93
5.1	Introdu	ection	93
5.2	Analys	e des variables sociodémographiques	93
5.3	Analys	e des questions de manipulation expérimentale	96
5.4	Analys	e des résultats	99
	5.4.1	Corrélation entre les jugements initiaux et les jugements sous jacents1	00
	5.4.2	Analyse des jugements et décisions basés sur les états financiers	
	3 .	du plan OCAM: une comparaison entre les deux groupes	
		expérimentaux)3
	5.4.3	Analyse des différences entre jugements et décisions par groupe	
		expérimental10	J7

	5.4.4	expérimentaux	114
5.5	Analy	se de régression sur la différence du taux d'intérêt exigé	117
	5.5.1	Test de la multicollinéarité entre les variables indépendantes	117
	5.5.2	Analyse de régression par groupe expérimental	120
	5.5.3	Analyse de régression globale	122
5.6	Synthe	èse des résultats statistiques	122
5.7	Somm	naire du chapitre	125
	PITRE V CLUSIO	I NS, CONTRIBUTIONS, LIMITES ET AVENUES DE RECHERCHE	126
6.1	Princi	pales conclusions	126
6.2	Contri	ibutions et implications	129
6.3	Limite	es de l'étude	132
6.4	Avenu	ues de recherche	133
	EXE A Ande i	D'ENTREVUE	135
	EXE B RE D'II	NFORMATION ET DE CONSENTEMENT	137
	EXE C EXPÉRI	MENTAL	139
	EXE D S FINA	NCIERS DU PLAN OCAM	141
	EXE E S FINA	NCIERS DU SYSCOHADA	149
ANNI QUES	EXE F STIONN	IAIRE DU CAS I	166
	EXE G	IAIRE DU CAS IIa	170

ANNEXE H QUESTIONNAIRE DU CAS IIb	174
BIBLIOGRAPHIE	178

LISTE DES FIGURES

Figure		Page
3.1	Modèle simplifié de traitement de l'information et de prise de décision de Libby et Lewis (1982, p.233)	
3.2	Processus décisionnel des banquiers (adapté de Viger et al., 2006)	57
3.3	Modèle décisionnel adapté à notre étude	69
4.1	Plan expérimental	77
42	Hynothèse et variables de l'étude	90

LISTE DES TABLEAUX

Tablea	u Page
2.1	Comparaison entre le bilan du SYSCOHADA et le bilan du plan OCAM20
2.2	Comparaison entre le compte de résultat du SYSCOHADA et le tableau des Soldes caractéristiques de gestion du plan OCAM
2.3	Présentation du Tableau Financier des Ressources et Emplois
2.4	Présentation des informations d'ordre obligatoire à retrouver dans l'État annexé34
2.5	Comparaison des éléments d'information supplémentaires de l'État annexé (SYSCOHADA) et de ceux en complément aux états financiers du plan OCAM
3.1	Études expérimentales portant sur l'influence du contenu informationnel et du format sur les jugements et décisions des utilisateurs d'états financiers
4.1	Banques camerounaises et nombre de succursales80
4.2	Répartition des répondants par ville et par banque83
5.1	Variables sociodémographiques : une comparaison entre groupes expérimentaux94
5.2	Analyses statistiques des questions de manipulation97
5.3	Corrélations entre les jugements initiaux et les jugements sous-jacents

5.4	Comparaison entre groupes expérimentaux des jugements sous-jacents basés sur les états financiers du plan OCAM
5.5	Comparaison entre groupes expérimentaux des jugements (initiaux et principaux) et décisions basés sur les états financiers du plan OCAM
5.6	Analyse des différences entre les jugements sous-jacents basés sur les états financiers du plan OCAM et ceux basés sur les états financiers du SYSCOHADA par groupe expérimental
5.7	Analyse des différences entre les jugements (initiaux et principaux) et décisions basés sur les états financiers du plan OCAM et ceux basés sur les états financiers du SYSCOHADA par groupe expérimental
5.8	Comparaison des différences de jugements sous-jacents entre groupes expérimentaux
5.9	Comparaison des différences de jugements (initiaux et principaux) et décisions Entre groupes expérimentaux
5.10	Corrélations entre les variables indépendantes et entre la variable dépendante et les variables indépendantes
5.11	Analyses de régression par groupe expérimental et globale
5.12	Synthèse des résultats statistiques

RÉSUMÉ

Pour répondre à la mouvance des mutations économiques dues à la mondialisation, 16 États africains ont signé le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique, créant ainsi l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) le 17 octobre 1993. L'objectif de l'OHADA est de créer des droits relatifs aux affaires, droits modernes et adaptés au contexte africain, afin de permettre une meilleure intégration économique et un développement harmonieux de l'Afrique. Ainsi, l'Acte Uniforme portant Organisation et Harmonisation des comptabilités des entreprises des États parties du Traité a été adopté le 24 mars 2000. Le ler janvier 2001, toutes les entreprises étaient donc tenues de passer au système comptable OHADA pour les comptes personnels (d'entreprises), et le 1^{er} janvier 2002 pour les comptes consolidés. Avant l'adoption de cette nouvelle normalisation comptable, les pays de l'Afrique Noire Francophone (dont le Cameroun), dans leur majorité, utilisaient le plan comptable OCAM, calqué des plans comptables généraux français de 1947 et 1957.

L'objectif de notre recherche est de comparer l'impact du format de présentation et du contenu informationnel des deux modes de divulgation de l'information comptable sur les jugements et décisions des banquiers. La question est de savoir si l'information résultant du nouveau système comptable OHADA modifie les jugements et décisions des agents de prêt, comparativement à celle résultant de l'ancien plan comptable OCAM.

Le changement de norme comptable a principalement amené les agents de prêt camerounais à modifier leurs jugements initiaux relatifs à la rentabilité et à la structure financière ainsi que leurs jugements sous-jacents (bénéfice d'exploitation, bénéfice net, endettement, liquidité et capacité d'injection de ressources); par contre, les différences notées pour ces jugements sous-jacents et initiaux ne les ont pas conduit à modifier leurs jugements principaux de la cote de risque et de sa tendance, ni les décisions de prêt et de fixation du taux d'intérêt. Lorsque le changement considère aussi le TAFIRE (tableau financier des ressources et emplois), les agents de prêt ne modifient que leur jugement initial de la rentabilité et leurs jugements sous-jacents du bénéfice d'exploitation, du bénéfice net, des flux de trésorerie ainsi que celui de l'endettement. Lorsque les deux groupes expérimentaux sont comparés, on constate un effet relativement limité du TAFIRE puisque seuls les jugements sous-jacents du bénéfice d'exploitation, de l'endettement, de la liquidité, de la capacité d'injection de ressources ainsi que le jugement initial de la structure financière sont différents. De plus, les états financiers du SYSCOHADA semblent avoir eu un effet relativement positif sur les jugements sous-jacents (bénéfice d'exploitation, bénéfice net et flux de trésorerie) et le jugement initial de la rentabilité pour les participants des deux groupes expérimentaux ainsi qu'un effet relativement positif sur les jugements sous-jacents (endettement, liquidité et capacité d'injection de ressources) et le jugement initial de la structure financière uniquement pour les participants du premier groupe.

CHAPITRE I

INTRODUCTION : CONTEXTE, PROBLÉMATIQUE ET CONTRIBUTION DE L'ÉTUDE

1.1 Introduction

La publication d'informations comptables et financières est un moyen privilégié de communication entre l'entreprise et ses principales parties prenantes. Le développement des marchés de capitaux dans certains pays d'Afrique, et leur place dans le financement des entreprises accroissent aussi bien le rang des parties prenantes externes que leurs exigences en matière d'information. Les informations comptables et financières jouant un rôle dans les prises de décisions d'investissement, le normalisateur doit se préoccuper de l'amélioration de la qualité et de la quantité d'informations à publier par les entreprises, afin que les décisions qui en découlent soient les plus optimales possibles pour les utilisateurs.

L'organisme normalisateur était indéniablement tourné vers ces préoccupations compte tenu de l'augmentation de la qualité et de la quantité d'informations comptables et financières à publier selon le SYSCOHADA¹ comparativement à l'ancien plan comptable OCAM². Par ailleurs, la nature des nouvelles informations exigées en vertu du SYSCOHADA découle d'objectifs plus micro-économiques, centrés sur la satisfaction des besoins en information des utilisateurs externes, autres que l'État qui était jusque-là le premier visé par le plan OCAM.

¹ SYSCOHADA: système comptable OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires.

² OCAM: Organisation Commune Africaine et Malgache.

Pour appuyer l'action des normalisateurs dans la recherche de la satisfaction des utilisateurs externes des états financiers, des chercheurs se sont consacrés depuis un certain nombre d'années, à étudier l'effet de l'information publiée par les entreprises sur les décisions que prennent leurs destinataires. Ces recherches, qui seront examinées au chapitre III, connaissent des résultats concluants et des retombées importantes dans le contexte des pays développés où elles ont principalement été réalisées depuis plusieurs années (notamment aux États-Unis et au Canada).

Cette étude vise à examiner l'effet d'un changement important de normalisation en matière d'information comptable et financière (son contenu et son format de présentation) sur les jugements et décisions des utilisateurs d'états financiers, dans un contexte de réglementation comptable différent de celui de l'Amérique. Ce contexte n'est nul autre que le pays sur lequel porte notre étude, le Cameroun, un pays de l'Afrique Centrale. Dans ce chapitre, il est question d'abord de faire un bref exposé sur le contexte général de cette étude; ensuite, la problématique de l'étude et les principaux objectifs seront présentés; enfin, les contributions de ses résultats pour le domaine de connaissances dont il est question seront soulignées.

1.2 Contexte de l'étude

Le sujet relatif au changement de normalisation comptable est d'actualité depuis un certain nombre d'années, entre autres avec la tendance actuelle de plusieurs pays à adopter les normes de l'International Accounting Standards Board (IASB) (Choi et Meek, 2005). Le phénomène de la mondialisation a conduit inévitablement à une convergence vers l'harmonisation des normes comptables, afin d'assurer une meilleure communication entre les organisations économiques et leurs différentes parties prenantes. Les pays africains étant malheureusement un peu marginalisés face à ces mutations économiques, marginalisation due à un retard important sur le plan économique et financier, il s'avère que l'un des moyens et le plus efficace pour eux de sortir de cette impasse est l'intégration économique.

C'est dans cet ordre d'idées que l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a été créée le 17 octobre 1993 à Port Louis en Île Maurice, par le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique, signé par 16 États africains³. L'objectif de l'OHADA est de créer des droits relatifs aux affaires, droits modernes et adaptés au contexte africain, afin de permettre une meilleure intégration économique et un développement harmonieux de l'Afrique. Ainsi, le 24 mars 2000, l'Acte Uniforme portant Organisation et Harmonisation des comptabilités des entreprises des États parties du Traité de Port Louis a été adopté à Yaoundé, au Cameroun. Le 1^{er} janvier 2001, toutes les entreprises étaient donc tenues de passer au système comptable OHADA pour les comptes personnels (d'entreprises), et le 1^{er} janvier 2002 pour les comptes consolidés. Avant l'adoption de cette nouvelle normalisation comptable, les pays de l'Afrique Noire Francophone (dont le Cameroun), dans leur majorité, utilisaient le plan comptable OCAM, calqué des plans comptables généraux français de 1947 et 1957.

L'objectif de notre recherche est de comparer le contenu informationnel des deux modes de divulgation de l'information comptable, à savoir le plan OCAM (l'ancien) et le système comptable OHADA (le nouveau). En particulier, cette recherche vise à mesurer l'impact du nouveau mode de présentation et de son contenu informationnel sur les jugements et les décisions des banquiers qui sont les principaux utilisateurs externes d'états financiers au Cameroun⁴ (avec les actionnaires). Dans la section relative à la problématique, nous exposons la question de notre recherche, ainsi que les objectifs spécifiques que nous nous sommes assignés.

³ En 2005, 17 États font partie du Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Konakri, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo et la République Démocratique du Congo.

⁴ Les banquiers sont les principaux utilisateurs externes d'états financiers au Cameroun à cause du caractère familial de la plupart des entreprises et surtout du non développement du marché de capitaux.

1.3 Problématique de l'étude

1.3.1 Constats préliminaires

Les recherches dites comportementales en comptabilité financière s'entendent sur le fait que l'analyse, le traitement et l'évaluation des informations ne se font pas de la même façon par les individus (exemple, Harper et al., 1987; Hirst et Hopkins, 1998; Maines et McDaniel, 2000; Hopkins et al., 2000). Ces trois étapes du processus décisionnel peuvent être différentes d'un individu à un autre, selon certains facteurs intrinsèques et situationnels. Ces facteurs sont constitués essentiellement de l'aptitude personnelle, des connaissances, de la motivation et de l'environnement dans lequel évolue l'individu (Libby et Luft, 1993). En se basant sur des théories psychologiques, les chercheurs en comptabilité financière se sont beaucoup intéressés à l'étude de l'impact que peut avoir une norme comptable ou une information comptable et financière sur le jugement des utilisateurs externes des états financiers. Ces études ont porté aussi bien sur les utilisateurs sophistiqués (analystes financiers et banquiers) que sur les utilisateurs non sophistiqués (investisseurs non professionnels représentés souvent par des étudiants au MBA).

Dans plusieurs cas, ces études ont porté sur l'effet de divers formats de présentation de l'information et de contenu informationnel. À titre d'exemple, Harper et al. (1987) ont trouvé, grâce à une étude expérimentale, que la perception qu'ont les utilisateurs sophistiqués (banquiers) et les utilisateurs non sophistiqués (représentés par des étudiants) de la dette reliée aux pensions est significativement influencée par le format de divulgation de cette dette (la divulgation dans le bilan ou dans les notes aux états financiers). Hirst et Hopkins (1998) avaient également trouvé que la divulgation du revenu étendu dans un état séparé permet d'augmenter la transparence de cette information, et amène de ce fait les analystes à faire une évaluation plus juste de l'entreprise. Les mêmes conclusions ont été tirées par Maines et McDaniel (2000), mais appliquées cette fois au cas des investisseurs non professionnels.

La plupart de ces études comportementales ont été réalisées dans un contexte règlementaire anglo-saxon dans lequel le marché de capitaux est opérationnel avec un assez bon niveau d'efficience. Par ailleurs, ces études portent très souvent sur un changement comptable précis moins important que le changement de système intervenu au Cameroun. Ainsi, une étude portant sur l'effet du changement substantiel de système comptable (du plan OCAM au SYSCOHADA) sur un groupe (les banquiers) parmi les principaux utilisateurs de l'information comptable et financière s'impose. Puisque nous nous intéressons aux banquiers, nous allons, dans les lignes qui suivent, mettre l'accent sur les informations dont ils ont besoin, avant d'évoquer la problématique proprement dite.

1.3.2 Les besoins en information des banquiers et l'utilité de l'information comptable et financière

Les informations comptables et financières constituent une source importante en matière de décision d'investissement; il en va de même pour les banquiers en ce qui a trait à leurs décisions d'octroi de crédit aux entreprises (Danos et al., 1989; Berry et al., 1993). Dans une enquête menée auprès des agents de prêt des banques commerciales américaines, Stanga et Benjamin (1978) ont établi une classification par ordre d'importance des besoins en information des banquiers dans leurs décisions d'octroi de prêt aux entreprises. Il ressort de cette classification que les états financiers historiques de base occupent le premier rang, avec comme le plus important, l'état des résultats. Les auteurs de cette étude ont aussi souligné que le bilan est l'état le plus considéré pour des décisions de prêt à court terme. Les informations sur les prévisions financières futures de l'entreprise (projets d'investissements) sont classées en seconde position, et les informations sur les contrats de l'entreprise viennent en troisième position. Dans une enquête menée auprès de 85 banquiers (avec 61 réponses obtenues), Catanach et Kemp (1999) avaient demandé aux participants d'attribuer un poids (sur une échelle de 0 à 4, avec 0 pour une importance faible et 4 pour une importance élevée) à chacun des 55 éléments d'information financière présentés, en fonction de leur importance dans leur prise de décision d'octroi de crédit. D'après les résultats de cette enquête, les éléments d'information financière suivants étaient considérés comme les plus importants : le rapport de crédit, les états financiers prévisionnels, les flux de trésorerie de financement, le

détail des immobilisations corporelles et l'état des flux de trésorerie selon la méthode indirecte.

Dans le cas des petites entreprises, Deakins et Hussain (1994) ont démontré, grâce à des entrevues menées auprès de managers de banques, que l'information comptable et financière est importante dans les décisions d'octroi de crédit. Alors que les auteurs s'attendaient à ce que l'élément le plus important soit les compétences managériales dans le cas des petites entreprises, les résultats de l'étude ont démontré que seulement 13% des participants les considèrent comme tel. Par ailleurs, 66% des participants pensent que les informations du bilan et celles de l'état des résultats prévisionnels sont les plus importantes.

En effet, l'objectif premier des prêteurs étant de maximiser la santé financière à long terme et la survie à court terme de l'institution financière en question (Yung et Sherman, 1995), l'information comptable s'avère être importante pour eux, en ce sens qu'elle leur permet de faire une évaluation de la situation financière de l'entreprise emprunteuse. L'utilisation de l'information comptable et financière paraît donc indispensable pour les prêteurs dans leur processus d'évaluation de l'aptitude de l'entreprise à pouvoir assurer le remboursement de la dette; en d'autres termes, elle permet de donner une image générale de l'entreprise et une idée sur la qualité de sa gestion.

« From the analysis of our data it is clear that financial information is used as part of the process of forming a picture of the business and an opinion on the quality of management. » (Berry et al., 1993, p. 146).

En résumé, et comme nous l'avons vu dans les constats préliminaires, le contenu informationnel de l'information comptable et financière, ainsi que son format de présentation, a un impact sur les jugements et les décisions des utilisateurs d'états financiers dans les pays développés, incluant ceux des banquiers. Dans le contexte du Cameroun, les banquiers demeurent la catégorie d'investisseurs la plus sollicitée pour le financement des entreprises en raison de la non opérationnalisation effective du marché de capitaux créé depuis décembre 1999. Étant donné cette situation et compte tenu des changements importants de normalisation comptable intervenus, l'étude de l'impact du nouveau système comptable

OHADA sur les jugements et décisions de ce groupe d'investisseurs semble donc être légitime et même indispensable.

1.3.3 Problématique

Ainsi, nous proposons d'examiner l'impact du nouveau système comptable OHADA sur les jugements et les décisions des banquiers camerounais, dans leurs décisions d'octroi de prêt aux entreprises. La question est de savoir si l'information résultant du nouveau système comptable OHADA modifie les jugements et décisions des agents de prêt, comparativement à celle résultant de l'ancien plan comptable OCAM.

L'objectif de notre étude est double :

- Premièrement, il s'agit d'examiner les différences dans les jugements et les décisions des banquiers, selon que les états financiers sont établis en fonction des normes du plan OCAM ou de celles du SYSCOHADA;
- Deuxièmement, et de manière plus spécifique, il est question d'examiner l'effet qu'apporte le tableau financier des ressources et emplois (TAFIRE) au niveau des jugements et décisions des banquiers. Le TAFIRE (ou état de flux de trésorerie) constitue un état financier additionnel exigé par le SYSCOHADA, comparativement au plan OCAM. Comme nous allons le voir dans le deuxième chapitre, l'état des flux comprend des informations financières de base, qui sont utiles à la décision des agents de prêt. Ainsi, compte tenu du fait qu'il n'existait pas dans l'ancien plan comptable OCAM, il est impératif d'examiner, de manière spécifique, l'effet de l'information supplémentaire qu'il apporte aux banquiers. L'état des flux comprend des informations permettant d'interpréter la profitabilité, la liquidité, le risque financier ainsi que les différents projets de l'entreprise; ces informations constituent les éléments de base de la décision des agents de prêt dans une banque (Emmanuel, 1988). Ceci nous amène à examiner spécifiquement l'impact de ce nouvel état qu'est le TAFIRE sur les jugements et les décisions des banquiers.

1.4 Contributions de l'étude

Les résultats de cette étude contribueront au domaine de la recherche dite comportementale en comptabilité financière. Comme nous l'avons déjà mentionné, les études antérieures dans ce domaine ont été essentiellement menées dans le contexte anglo-saxon. Les conclusions de cette étude nous en diront davantage sur la possibilité d'une éventuelle généralisation de l'effet de l'information comptable et financière sur les jugements et décisions des utilisateurs, dans un contexte de règlement comptable tout à fait différent de celui précédemment étudié par les chercheurs; il s'agit d'un contexte qualifié de plan comptable général des entreprises (avec un plan de comptes spécifique) dans lequel le principal destinataire de l'information comptable et financière est l'État, contrairement au contexte anglo-saxon pour lequel les états financiers sont destinés principalement aux actionnaires. Selon le contexte, l'approche méthodologique comptable de conception et de présentation de l'information pourrait être différente. Toutefois, nous nous attendons à ce qu'il y ait un effet sur les jugements et les décisions des utilisateurs résultant de la modification de l'information comptable compte tenu de ce qui a été observé dans les recherches antérieures pour les utilisateurs sophistiqués et compte tenu de l'universalité des processus cognitifs humains.

En plus de l'apport dû au contexte de l'étude, nous pensons aussi que le fait d'examiner un cas de changement important de normalisation comptable constitue une autre contribution non négligeable. Les études antérieures ont généralement porté sur des changements particuliers de normes comptables, alors que la présente étude porte sur un changement substantiel de système comptable. Celui-ci apporte de grandes innovations dans la culture et l'organisation comptables des entreprises situées dans l'espace OHADA: les entreprises étaient jusque-là habituées à une autre philosophie comptable, à savoir celle qui consistait à satisfaire en priorité les besoins fiscaux de l'État versus ceux des autres utilisateurs externes d'information comptable. Le nouveau système représente aussi un changement pour les utilisateurs externes des états financiers, puisqu'ils avaient jusqu'alors moins d'informations comptables et financières nécessaires à leurs prises de décision.

La troisième contribution, et la dernière, se rapporte au fait que les études antérieures sur les banquiers, et plus particulièrement celles portant sur les agents de prêt dans les banques se sont intéressées soit aux changements de contenu informationnel, soit à ceux liés au format de présentation de l'information comptable (nous allons le voir dans le troisième chapitre lié à la revue de la littérature). La présente étude portera non seulement sur le changement de format de présentation (tableau des soldes caractéristiques de gestion et compte de résultat, bilan), mais aussi sur le changement lié au contenu informationnel (TAFIRE et État annexé).

1.5 Sommaire du chapitre

Dans ce chapitre introductif, il était question de passer en revue la problématique et les contributions importantes au domaine de recherche. Il ressort de ces développements précédents que notre contexte d'étude est différent de celui qui, jusqu'alors, a fait l'objet d'analyse par les chercheurs. De plus, les changements de normalisation comptable intervenus sont considérables, conduisant ainsi à une problématique pertinente, c'est-à-dire celle d'examiner l'impact de ces changements sur les jugement et décisions des utilisateurs externes d'états financiers que sont les banquiers.

Cependant, les études dans ce domaine de recherche ont beaucoup évolué. Il est donc impératif de passer en revue la littérature existante, afin de pouvoir exprimer clairement nos attentes quant aux résultats. Auparavant, nous ferons une analyse comparative entre le contenu informationnel du nouveau système comptable OHADA et celui de l'ancien plan comptable OCAM. Ainsi, ce mémoire sera divisé de la manière suivante : le deuxième chapitre sera consacré au cadre réglementaire de notre étude, à savoir les spécificités du plan OCAM et du SYSCOHADA en matière d'états financiers, avec un bref rappel historique; dans le troisième chapitre, la revue de la littérature, les bases théoriques, ainsi que les hypothèses de cette étude qui en découlent seront abordées; les questions méthodologiques feront l'objet du quatrième chapitre; les résultats seront présentés et analysés au chapitre cinq alors que le chapitre six synthétisera les principales conclusions, contributions, limites et avenues de recherche.

CHAPITRE II

CADRE RÉGLEMENTAIRE COMPTABLE : DU PLAN COMPTABLE OCAM AU SYSTÈME COMPTABLE OHADA

2.1 Introduction

Ce chapitre est consacré à l'analyse et l'explication du cadre réglementaire. Il s'agit de mettre l'accent sur les principales spécificités de chacun des deux systèmes comptables qui font l'objet de notre étude : le plan OCAM et le système comptable OHADA (SYSCOHADA). Cela nous permettra d'analyser les principales différences entre le plan OCAM et le SYSCOHADA. Mais avant d'aborder cet aspect, nous allons faire un historique du droit comptable en Afrique de façon générale et au Cameroun en particulier. Ainsi, ce chapitre est organisé de la manière suivante : la première partie est consacrée à l'évolution historique du droit comptable en Afrique Noire Francophone, avant et après les indépendances; la deuxième partie concerne les points spécifiques à chacun des systèmes comptables qui font l'objet de notre étude et leur comparaison.

2.2 Évolution historique du droit comptable en Afrique Noire Francophone

2.2.1 Avant et pendant les indépendances

De la période coloniale jusqu'aux premières années d'indépendance (années 1960) des pays de l'Afrique Noire Francophone, la normalisation comptable dans cette région était essentiellement celle héritée des colonisateurs. Il s'agissait plus particulièrement des plans

comptables français de 1947 et de 1957 pour les pays colonisés par la France⁵. Ces plans comptables qui apparaissaient nécessaires, et même indispensables à cette époque, se sont avérés inadaptés aux réalités africaines par la suite, à cause de plusieurs facteurs, clairement énoncés comme suit :

...les conditions naturelles demeureraient forcément différentes: une économie essentiellement industrielle et de services pour la France, une économie agricole et minière pour l'Afrique. Les populations concernées n'étaient pas les mêmes, n'avaient pas les mêmes modes de vie, les mêmes coutumes professionnelles, le même niveau de formation. (Guyon, 2004, p. 59)

Pendant cette période, les pays de l'Afrique Noire Francophone étaient donc caractérisés par un manque de formation, de structures économiques, politiques et financières. Il n'existait naturellement pas de modèles comptables servant de référence aux entités économiques afin de présenter des informations fiables aussi bien aux autres utilisateurs externes qu'à l'État, qui avait un rôle économique prépondérant et dominant. La meilleure solution, et surtout la plus évidente, était de se servir des plans comptables des colonisateurs. La comptabilité qui était pratiquée servait alors de mode de communication dans les relations commerciales entre les pays africains et leurs colonisateurs; aussi, elle était considérée comme un bon instrument d'influence et de maîtrise de l'économie.

2.2.2 Après les indépendances

Suite à l'accès aux indépendances par les pays africains, l'inadéquation entre les plans comptables utilisés et les réalités africaines a été constatée rapidement, comme nous l'avons dit plus haut, à cause de plusieurs facteurs liés aux spécificités socio-économiques. Les pays de l'Afrique Noire Francophone ont alors immédiatement exprimé le besoin de disposer d'un plan comptable qui leur soit propre. C'est dans cet ordre d'idées que le premier plan comptable propre aux pays africains fut adopté, dans le cadre de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM); son adoption a eu lieu à Yaoundé, au Cameroun,

⁵ La majorité des pays de l'Afrique Noire Francophone ont été colonisés par la France, à l'exception de la Guinée Équatoriale et de la République Démocratique du Congo (ex Zaïre) qui ont été colonisées respectivement par l'Espagne et la Belgique.

en janvier 1970 et il a été dénommé « Plan Comptable OCAM ». Il convient toutefois de dire que ce plan comptable dit africain était largement inspiré des plans comptables français cités plus haut.

Malheureusement, dans les années 1980, l'OCAM a été fragilisée suite à des problèmes de course au leadership entre certains pays membres (Sawadogo et Sere, 2002). Ces problèmes ont ainsi entraîné sa dissolution en 1985. Suite à cette dissolution, certains pays, et plus particulièrement ceux de l'Afrique de l'Ouest ont procédé à l'adoption de plans comptables nationaux. Les pays de l'Afrique Centrale (dont le Cameroun fait partie) ont adopté un plan comptable sous-régional, dans le cadre de l'Union Douanière des États de l'Afrique Centrale (UDEAC); ce plan a été dénommé « Plan comptable OCAM-UDEAC » (Elad, 1996; Causse, 2002). Ce plan est resté en vigueur jusqu'à l'adoption du nouveau système comptable OHADA, un nouveau système comptable qui s'inspire largement du modèle français de 1982, dont il est largement inspiré (Sawadogo et Sere, 2002).

2.2.3 Une nécessaire évolution vers le système comptable OHADA

Les perpétuelles mutations et évolutions du monde mettent toujours l'Afrique dans une position inconfortable. Les phénomènes de la mondialisation, de la globalisation et de la libération économique entraînent les pays en voie développement et surtout ceux de l'Afrique, à subir une marginalisation économique qui perdure (Sawadogo et Sere, 2002). Un des moyens de défense et d'épanouissement pour les pays africains, dans ce contexte mondial de turbulences, est l'union des forces. Ainsi, la nécessité d'une intégration économique régionale s'est progressivement installée et ancrée dans les préoccupations de l'heure; cette intégration économique est vue comme la seule issue permettant aux pays africains de faire face efficacement à un monde changeant et à une concurrence économique grandissante. Mais, il s'avère que cette intégration se heurtait à des différences importantes en matière de droits et règlements relatifs aux affaires, ces derniers étant la base même d'une intégration économique possible. D'ailleurs, un des constats établis à la fin des années 1980 était que les investissements se détournaient de l'Afrique essentiellement pour deux raisons : premièrement, le cadre juridique qui ne sécurise pas les investissements et deuxièmement, le

fait que l'information financière soit produite dans un langage incompréhensible par les investisseurs (Sawadogo et Sere, 2002). En effet, avant l'adoption du système comptable OHADA, les États africains, et particulièrement le Cameroun (objet de cette étude), s'inspiraient toujours du modèle français (plan comptable français de 1957). Le plan comptable OCAM, qui était jusqu'à lors utilisé par le Cameroun, ne comprenait pas un cadre conceptuel bien établi. Comme son nom l'indique, c'était juste une sorte de plan de comptes avec des numéros des comptes, des règles des écritures comptables et des états financiers constitués uniquement du bilan et du tableau des soldes caractéristiques de gestion dont l'approche de conception et d'établissement correspondait à la notion de la valeur historique des biens. Le public visé par ces états financiers étant l'État, pour des besoins fiscaux⁶, les investisseurs ou les actionnaires n'y trouvaient donc pas leur compte en matière d'informations comptables et financières attendues (par exemple, absence de l'état des flux de trésorerie et d'un état annexé bien structuré).

Sur le plan comptable et financier, les documents comptables et financiers constituent le moyen privilégié de communication entre les différents acteurs économiques. Les informations comptables et financières sont au centre de toutes les affaires; elles sont aussi au centre du droit ou de la normalisation comptable. La place importante qu'occupent les marchés de capitaux de nos jours dans le financement des entreprises, impose une certaine exigence quant à la qualité et à la quantité d'informations comptables et financières à publier par les entreprises, afin de satisfaire les besoins des investisseurs. Cet impératif informationnel a conduit le monde entier à viser une harmonisation et adéquation des normes comptables aux normes dites internationalement reconnues, en vue, entre autres objectifs, de rendre accessibles et fiables les états financiers publiés par les entreprises. De ce fait, même si la situation ne semble pas être la même en Afrique, cette nouvelle exigence, issue des évolutions économiques mondiales, confronte une fois de plus les pays africains à des problèmes de marginalisation et d'inadéquation entre leurs réalités socio-économiques et le niveau avancé des pays développés du monde.

⁶ Au Cameroun, il n'y a pas de différence entre le système comptable et le système fiscal.

L'ensemble de ces motifs et contraintes a amené les pays africains à penser à une harmonisation de toutes les branches de droit liées aux affaires; d'où la création de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Il s'agissait pour les pays concernés de créer un cadre juridique simple, moderne et adapté à la conduite des affaires, essentiel au développement économique et social du continent africain dans son ensemble. Ce projet a d'ailleurs eu un grand appui des investisseurs, qui se heurtaient pour chaque pays à un droit disparate et parfois confus. Le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique a été signé le 17 octobre 1993 à Port Louis en Île Maurice. Ce traité a été signé par 16 États parties et a pris effet le 18 septembre 1995. Conçue initialement pour les pays de la zone franc, l'OHADA est désormais ouverte à tout État africain membre ou non de l'Union Africaine. L'un des objectifs importants de l'OHADA, et le plus essentiel, est l'amélioration du climat d'investissement (Mbaye, 2004). Les actes uniformes, dont celui concernant le droit comptable, sont d'application directe dans tous les États membres et se substituent aux législations préexistantes dans la mesure où ces dernières sont contraires à celles des actes uniformes OHADA (Paillusseau, 2004).

L'Acte Uniforme portant Organisation et Harmonisation des comptabilités des entreprises des États parties (AUOHC) a été adopté le 24 mars 2000 à Yaoundé au Cameroun. Les entreprises des États parties sont ainsi passées au SYSCOHADA depuis le 1^{er} janvier 2001 pour les comptes personnels (d'entreprises), et le 1^{er} janvier 2002 pour les comptes consolidés et combinés. Les objectifs assignés au nouveau système comptable, à savoir la modernisation et l'uniformisation des normes comptables, la connaissance plus approfondie du secteur productif et l'unicité des états financiers, font de ce dernier une très grande innovation, comparativement à l'ancien plan comptable OCAM dont l'objectif était beaucoup plus d'ordre fiscal. Loin de faire une analyse exhaustive de toutes les nouveautés du SYSCOHADA, nous allons nous focaliser davantage sur ses changements informationnels, à savoir ceux relatifs aux informations destinées aux utilisateurs externes des états financiers.

2.3 Les spécificités du SYSCOHADA par rapport au plan OCAM

L'évolution conceptuelle, méthodologique et technique de la comptabilité depuis une trentaine d'années, ainsi que sa dimension internationale comme instrument de communication économique et financière donnent au nouveau dispositif comptable un caractère tout à fait transcendant par rapport au référentiel précédemment en vigueur dans les différents États de la CEMAC⁷, qui portait le nom de plan comptable général des entreprises. (Bell Bell, 2002, p. 26)

Avec le SYSCOHADA, la production d'informations comptables et financières utiles pour divers utilisateurs est le point focal de l'ensemble des normes. Un accent important est donc mis sur la nécessité de produire des états financiers fiables, reflétant l'image fidèle de la situation et des opérations financières de l'entité. D'ores et déjà, nous comprenons que cet intérêt porté à la notion d'image fidèle traduit les préoccupations du SYSCOHADA, orienté davantage vers les besoins des utilisateurs externes d'états financiers, autres que l'État qui demeurait le principal utilisateur visé par le plan OCAM.

Avant donc d'évoquer les changements informationnels qui nous intéressent dans le cadre de cette étude, nous pensons qu'il est impératif de mettre en évidence l'importance que revêt la notion d'image fidèle dans le SYSCOHADA. Nous pensons en fait que tous les changements contenus dans le SYSCOHADA constituent la conséquence directe de l'application de cette notion, une innovation de base de cette nouvelle normalisation comptable.

2.3.1 L'image fidèle et l'application des principes comptables fondamentaux

Le SYSCOHADA expose huit principes comptables fondamentaux⁸, dont l'application permet d'assurer la qualité des informations et les caractéristiques d'image fidèle de la situation patrimoniale, des opérations financières et du résultat de l'entreprise. Ni les principes comptables fondamentaux, ni même l'objectif d'image fidèle n'étaient

⁸ La prudence, la permanence des méthodes, la correspondance du bilan de clôture (n-1) avec le bilan d'ouverture (n), la spécialisation des exercices, le coût historique, la continuité d'exploitation, la transparence et l'importance significative.

⁷ CEMAC : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale.

clairement énoncés dans l'ancien plan comptable. La pluralité des bilans et des autres états financiers produits jusqu'alors dans les pays faisant partie de l'OHADA ne donnait pas une image fidèle de la situation des entreprises (Bell Bell, 2002). Résultat de l'application des principes comptables, l'image fidèle est considérée comme la raison d'être même du SYSCOHADA. Pour comprendre l'importance de cette notion dans le droit comptable OHADA, nous allons nous fier à *l'article 10* de son acte uniforme, qui stipule que :

Toute entreprise qui applique correctement le SYSCOHADA est réputée donner, dans ses états financiers, l'image fidèle de sa situation et de ses opérations, exigée en application de l'article 8 ci-dessus.

Lorsque l'application d'une prescription comptable se révèle insuffisante ou inadaptée pour donner cette image, des informations complémentaires ou des justifications nécessaires sont obligatoirement fournies dans l'état annexé. (Droit comptable OHADA, p. 3)

Il ressort de cet article que, pour donner une image fidèle, les entreprises sont tenues de faire une application rigoureuse du SYSCOHADA; en plus, elles doivent fournir de l'information complémentaire et des justifications dans l'état annexé pour présenter une image fidèle de la situation financière de l'entreprise. Les articles 69 et 70 viennent préciser que l'organisation comptable, qui est la responsabilité de l'entreprise, doit permettre à un vérificateur externe⁹ d'attester de la sincérité et de la régularité des états financiers et du fait qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière de l'entreprise :

L'entreprise détermine, sous sa responsabilité, les procédures nécessaires à la mise en place d'une organisation comptable permettant aussi bien un contrôle interne fiable que le contrôle externe, par l'intermédiaire, le cas échéant, de commissaires aux comptes, de la réalité des opérations et de la réalité des comptes, tout en favorisant la collecte des informations. (article 69 de l'acte uniforme du droit comptable OHADA)

Dans les entreprises qui désignent, volontairement ou obligatoirement, des commissaires aux comptes, ces derniers certifient, conformément aux dispositions de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêts

⁹ Selon l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (Groupement d'Intérêt Économique), en leurs articles 376 et 702, seules les sociétés à responsabilité limitée dont le capital social est supérieur à 10 millions de francs CFA (ou le chiffre d'affaires supérieur à 250 millions de francs CFA et un effectif permanent supérieur à 50 personnes) et les sociétés anonymes sont tenues obligatoirement de désigner un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ces derniers remplissent les fonctions d'un vérificateur externe (et autres fonctions de gestion selon leur expertise).

économiques sur la mission du commissaire aux comptes, que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'exercice écoulé. (article 70 de l'acte uniforme du droit comptable OHADA)

Ainsi, l'importance de la notion d'image fidèle dans le SYSCOHADA est manifeste. De toute évidence, l'application de ce concept entraîne des changements informationnels dans le SYSCOHADA, par rapport au plan OCAM.

2.3.2 Une communication comptable et financière à travers trois systèmes comptables

Pour permettre à toutes les entités économiques de tenir une comptabilité, et assurer ainsi un meilleur climat de communication entre celles-ci et leurs investisseurs, le SYSCOHADA dispose de trois systèmes de comptabilité, adaptés chacun à la taille de l'entreprise. Il s'agit du système normal pour les grandes entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 100 millions de francs CFA¹⁰ (article 11, alinéa 2 de l'AUOHC¹¹), du système allégé pour les entreprises de taille moyenne dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 100 millions de francs CFA (article 11, alinéa 3), et du système minimal de trésorerie (SMT) pour les très petites entreprises dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas les seuils fixés par l'AUOHC en son article 13 : 30 millions de francs CFA pour les entreprises artisanales et 10 millions de francs CFA pour les entreprises artisanales et 10 millions de francs CFA pour les entreprises de services.

Le nombre d'états financiers à présenter est variable en fonction du système comptable utilisé. Le système normal comporte l'obligation d'établir quatre documents de synthèse, conformément à l'article 8 de l'AUOHC : il s'agit du bilan, du compte de résultat, du tableau financier des ressources et emplois (TAFIRE) et de l'état annexé. Le système allégé quant à lui est caractérisé par une réduction du nombre d'états financiers, ainsi que de leurs rubriques et postes : l'entreprise ne produira que le bilan, le compte de résultat et l'état annexé. Le SMT repose sur les mouvements de trésorerie : les entrées et les sorties de fonds

10 1\$ canadien = 400 francs CFA et plus.

¹¹ AUOHC = Acte Uniforme portant Organisation et Harmonisation des Comptabilités des États parties du traité OHADA.

sont enregistrées et permettent de calculer le résultat de l'exercice; seul un état de recettes et dépenses est à présenter en fin d'exercice.

Pour mieux comprendre l'enrichissement du contenu informationnel apporté par le SYSCOHADA par rapport au plan OCAM, nous allons considérer uniquement le système normal; puisque ce dernier comprend tous les états financiers rendus obligatoires par le SYSCOHADA, il nous permettra ainsi d'effectuer une comparaison valable avec l'ancien plan OCAM.

Trois apports nouveaux sont à souligner concernant le système normal du SYSCOHADA: tout d'abord, on remarque un changement de fond et de la forme du bilan; deuxièmement, le tableau des soldes caractéristiques de gestion a évolué vers le compte de résultat; enfin, des informations supplémentaires importantes sont fournies par deux nouveaux états financiers: le TAFIRE et l'état annexé. Chacun de ces apports est maintenant examiné.

2.3.3 Un changement au niveau du bilan

Au niveau du contenu informationnel, le bilan du SYSCOHADA connaît des nouveautés importantes par rapport à celui du plan OCAM. Ce changement est dû principalement à deux volets. Le premier est relatif aux méthodes d'évaluation des actifs. Les méthodes d'évaluation proposées par le SYSCOHADA reposent principalement sur la convention du coût historique et sur les principes de prudence et de continuité d'exploitation qui conduisent à la prise en compte du moindre du coût ou de la valeur marchande du bien. Les exigences nouvelles de ces règles se démarquent du plan OCAM qui ne considérait que la méthode du coût historique. Le SYSCOHADA, lui, distingue la valeur d'entrée, la valeur actuelle (ou valeur marchande) et la valeur nette au bilan; la valeur nette au bilan est égale à la valeur d'entrée si celle-ci est inférieure à la valeur marchande. Dans le cas contraire, la valeur au bilan est égale à la valeur marchande du bien. Les ajustements se font par des provisions pour dépréciations. Ces différences relatives aux méthodes d'évaluation entre le

SYSCOHADA et le plan OCAM entraîneront inévitablement des différences de valeur au niveau des bilans présentés selon les deux normes.

Le deuxième volet du changement informationnel au bilan concerne l'obligation par le SYSCOHADA de comptabiliser les biens issus des dettes de crédit-bail dans l'actif du bilan de l'entreprise emprunteuse; la contrepartie de la valeur de ce bien sera comptabilisée dans un compte d'emprunt spécialement dédié au crédit-bail et inscrit au passif du bilan. L'entreprise amortira le bien suivant sa durée de vie normale, et elle comptabilisera ces amortissements. Contrairement au plan OCAM qui ne comptabilisait que les charges liées à la location, le SYSCOHADA amène les entreprises concernées à enregistrer des charges liées à l'amortissement du bien et aux intérêts sur la dette. Ainsi, pour une même entreprise ayant des biens en location et rencontrant les conditions de capitalisation¹², la présentation au bilan sera différente, selon qu'il soit un bilan OCAM ou un bilan SYSCOHADA. Cette nouvelle façon de faire s'inscrit toujours dans la nécessité d'assurer l'image fidèle de la situation financière et des opérations de l'entreprise.

Les panels A1, A2, B1 et B2 du tableau 2.1 présentent l'ampleur des changements de divulgation au niveau du bilan SYSCOHADA par rapport au bilan du plan OCAM. En plus du supplément d'informations liées à l'enregistrement des biens de crédit-bail dans les actifs de l'entreprise et de la dette correspondante, le tableau 2.1 montre combien la classification des différentes rubriques du bilan a changée.

Sur le plan de la forme, il n'existe plus de séquence de classement de chaque compte du bilan en un compte de situation et un compte de mouvement. Les différentes rubriques du bilan (voir panels A et B du tableau 2.1) sont à présent scindées en éléments relevant de l'activité ordinaire (A.O.) et en éléments relevant des opérations hors activité ordinaire (H.A.O¹³.) pour les comptes du bas du bilan (c'est-à-dire les actifs et passifs circulants).

¹² Il s'agit des contrats de crédit-bail d'importance significative (généralement 5% de la valeur des actifs totaux) ou de locations renouvelables sans limitations.

¹³ Sont considérées comme opérations H.A.O., toutes transactions ne s'inscrivant pas dans le cadre de l'activité d'exploitation quotidienne de l'entreprise. Exemples : les achats ou ventes de titres de

Tableau 2.1
Comparaison entre le bilan du SYSCOHADA et le bilan du plan OCAM

Panel A1 – Présentation des actifs immobilisés

CLASSEMENT SYSCOHADA	CLASSEMENT PLAN OCAM
ACTIF IMMOBILISÉ	ACTIF IMMOBILISÉ
Charges immobilisées Frais d'établissement Charges à répartir Primes de remboursement des obligations	Frais et valeurs incorporels Frais immobilisés Valeurs incorporelles
Immobilisations incorporelles Frais de recherche et de développement Brevets, licences, logiciels Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles Terrains Bâtiments Installations et agencements Matériel	Immobilisations corporelles Terrains Bâtiments Matériel de transport Matériel de bureau
Matériel de transport Avances et acomptes versés sur Immobilisations	Autres immobilisations corporelles Autres immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes versés sur immobilisations Prêts et autres créances à long et moyen terme
Immobilisations financières Titres de participation Autres immobilisations financières	Titres à long terme Autres valeurs immobilisées

Tableau 2.1 (suite)Comparaison entre le bilan du SYSCOHADA et le bilan du plan OCAM

Panel A2 _	Présentation	de 12	actif à	court terme

CLASSEMENT SYSCOHADA	CLASSEMENT PLAN OCAM
ACTIF CIRCULANT	
Actif circulant H.A.O.	
Stocks Marchandises Matières premières et autres Approvisionnements En-cours	VALEURS D'EXPLOITATION Marchandises Matières et fournitures Emballages commerciaux
Produits fabriqués	Produits semi-ouvrés Produits finis Produits et travaux en-cours Stocks en cours de route, à réceptionner
Créances et emplois assimilés Fournisseurs avances versées Clients Autres créances	VALEURS RÉALISABLES À COURT TERME Fournisseurs avances et acomptes versées Clients État et organismes africains et internationaux Associés Sociétés apparentées Autres débiteurs (personnels et débiteurs divers) Charges comptabilisées d'avance Produits à recevoir Prêts à moins d'un an Titres à court terme Effets et warrants à recevoir Chèques et coupons à encaisser
TRÉSORERIE-ACTIF Titres de placement Valeurs à encaisser Banques, chèques postaux, caisse	VALEURS DISPONIBLES Banques et chèques postaux, Caisse Comptes et régies d'avance et accréditifs
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (perte probable de change)	

Tableau 2.1 (suite) Comparaison entre le bilan du SYSCOHADA et le bilan du plan OCAM

Panel B1- Présentation des capitaux et dettes à long terme				
CLASSEMENT SYSCOHADA	CLASSEMENT PLAN OCAM			
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	CAPITAUX PERMANENTS			
Capital Actionnaires, capital non appelé Actionnaires, capital appelé	Capital social ou capital personnel Primes d'émission d'actions Réserves réglementaires			
Primes et réserves Primes d'émission, d'apport, de fusion Écarts de réévaluation Réserves indisponibles Réserves libres Report à nouveau	Écarts de réévaluation Réserves libres Report à nouveau Plus-values de réévaluation Résultats des périodes antérieures Non encore affectés SITUATION NETTE (avant résultat)			
Résultat net de l'exercice	Provisions réglementées			
Autres capitaux propres Subventions d'investissement Provisions réglementées et fonds assimilés	Plus-values de cession à réinvestir Subventions d'équipement			
DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES Emprunts Dettes de crédit bail et contrats assimilés Dettes financières diverses	Dettes à long terme et moyen terme Emprunts obligations Autres emprunts et dettes à long terme Comptes bloqués de sociétés apparentées ou des associés Autres capitaux permanents			
Provisions financières pour risques et charges	Provisions pour charges et pertes			

Tableau 2.1 (suite)Comparaison entre le bilan du SYSCOHADA et le bilan du plan OCAM

Panel B2- Présentation du passif à court terme	
CLASSEMENT SYSCOHADA	CLASSEMENT PLAN OCAM
PASSIF CIRCULANT	
Dettes circulantes H.A.O. et ressources assimilées	DETTES À COURT TERME
Fournisseurs d'exploitation	Fournisseurs
Clients, avances reçues	Clients, avances et acomptes reçus
Dettes fiscales	État et organismes africains et internationaux
Dettes sociales	Associés
Autres dettes	Sociétés apparentées
Risques provisionnés	Autres créditeurs
	Produits comptabilisés d'avance
	Charges à payer
	Emprunts à moins d'un an
TRÉSORERIE-PASSIF	Effets et warrants à payer
Banques, crédits d'escompte	Banques, avances reçues à moins d'un an
Banques, crédit de trésorerie	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Banques, découverts	
ÉCARTS DE CONVERSION - PAS	SIF RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

Pour le cas des comptes du haut du bilan (c'est-à-dire les comptes d'immobilisations et de capitaux), le montant des H.A.O. est mis en exergue au bas du bilan, seulement lorsqu'il est supérieur ou égal à 5% de la valeur totale des actifs. Aussi, la classification des différentes composantes du bilan dans le SYSCOHADA donne une vue plus exhaustive que celle du bilan OCAM. C'est ainsi que, à l'actif du bilan, l'on voit clairement la différence entre les charges immobilisées et les immobilisations incorporelles (deux rubriques qui étaient confondues dans le bilan OCAM). Concernant les immobilisations corporelles, le bilan SYSCOHADA fait la différence entre les immobilisations corporelles proprement dites et les immobilisations financières, ce qui n'était pas le cas dans le bilan OCAM. À la fin de la section des actifs du bilan, le SYSCOHADA scinde les composantes en stocks, créances et trésorerie actif, alors que le plan OCAM ne faisait pas la différence entre la composante

stocks et la composante créances, les deux étant classées dans les valeurs réalisables à court terme. Dans la partie valeurs réalisables à court terme du bilan OCAM il y avait plus de détails sur les comptes des autres créanciers de l'entreprise, dans la partie créances et emplois assimilés du bilan SYSCOHADA, ces détails sont condensés dans un seul compte appelé autres créances (voir panel A2 du tableau 2.1). Nous constatons aussi qu'à la fin de la section des actifs du bilan, l'appellation des composantes est modifiée : l'on part de la notion de valeurs réalisables et disponibles (Plan OCAM) à celle d'actif circulant (SYSCOHADA). Les mêmes constats peuvent être faits concernant la section des capitaux et des dettes au bilan (voir panels B1 et B2 du tableau 2.1). Dans le bilan SYSCOHADA, la différence entre les capitaux propres et les autres ressources à long terme est clairement faite; ce qui n'était pas le cas avec le plan OCAM qui les classait tous dans une même rubrique appelée capitaux permanents. À la fin de la section du passif du bilan, le SYSCOHADA fait la distinction entre la trésorerie Passif et les autres dettes circulantes, les deux rubriques étant classées dans la composante dettes à court terme dans le bilan OCAM. Il faut aussi noter qu'avec le SYSCOHADA, le résultat net de l'exercice est classé dans la section des capitaux propres, contrairement au cas du bilan du plan OCAM dans lequel cet élément était classé en dernier lieu, après les dettes à court terme. Enfin, les écarts de conversion, aussi bien à l'actif qu'au passif, sont présentés distinctement alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant.

Voilà les principaux changements intervenus au niveau du bilan, et pouvant potentiellement avoir un effet sur les jugements et décisions des utilisateurs de l'information comptable et financière. L'on peut noter que ces changements se rapportent surtout à la classification des différents éléments du bilan.

2.3.4 Une évolution du tableau des soldes caractéristiques de gestion au compte de résultat

Avec le plan OCAM, les entreprises présentaient en fin d'exercice un tableau des soldes caractéristiques de gestion, dont la forme et le fond se rapprochent du compte de résultat présenté dans le cadre du SYSCOHADA. Cependant, il existe certaines différences entre les états financiers issus des deux systèmes. D'abord, la distinction faite par le plan OCAM entre les éléments concourant au résultat d'exploitation (classes 6 et 7) et les

éléments concourant au résultat hors exploitation (classes 06 et 07) est supprimée avec l'avènement du SYSCOHADA. Ce dernier conserve le classement par nature, mais fait la distinction entre les charges (classe 6) et les produits (classe 7) relevant des A.O. et les autres charges et produits relevant des opérations H.A.O. (classe 8). Hormis ce changement de classification, on peut souligner plusieurs autres changements qui sont présentés au tableau 2.2.

Une des différences entre les deux états financiers se situe au fait que certaines opérations, qui étaient considérées comme hors exploitation dans le plan OCAM, sont aujourd'hui prises comme des opérations relevant des A.O. dans le SYSCOHADA. On peut citer, par exemple, le cas des éléments relatifs aux exercices antérieurs, les pertes et les profits de change, les dotations aux amortissements sur frais immobilisés. Par ailleurs, la détermination de la marge brute se faisait, dans le tableau des soldes caractéristiques de gestion, en intégrant directement la valeur du coût d'achat des stocks vendus; alors que dans le compte de résultat, il faut mentionner la valeur d'achat et la variation des stocks (éléments constitutifs de la valeur du coût d'achat).

Certains agrégats, tels que l'excédent brut d'exploitation, le résultat financier et le résultat H.A.O., n'existaient pas dans le tableau des soldes caractéristiques de gestion mais on les retrouve dans le compte de résultat. Aussi, la détermination du résultat sur cessions d'éléments d'actif immobilisé était faite de façon séparée dans le tableau des soldes caractéristiques de gestion; cette rubrique est intégrée dans le résultat H.A.O dans le compte de résultat. Le calcul de la valeur ajoutée dans le tableau des soldes caractéristiques de gestion se fait en intégrant la valeur des consommations intermédiaires (matières, transports et services consommés); alors que dans le compte de résultat, il faut intégrer non seulement ces consommations intermédiaires, mais aussi la valeur des impôts et taxes.

Le tableau 2.2 présente, de façon comparative, le format de présentation du compte de résultat (SYSCOHADA) et celui du tableau des soldes caractéristiques de gestion. Ce qui permet de constater les principaux changements énumérés ci-dessus.

Tableau 2.2

Comparaison entre le compte de résultat du SYSCOHADA et le tableau de soldes caractéristiques de gestion du plan OCAM

COMPTE DE RÉS	ULTAT (SYSCOHADA)	SOLDES CARACTÉRIS	TIQUES DES GESTION (OCAM)
CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
CHARGES (1 ^{ère} PARTIE)	PRODUITS (I ^{ère} PARTIE)	COMPTE 80 . DÉTERMINATION DE LA MARGE BRUTE (MB) Starke vendue (2001 d'achtet des	COMPTE 80 : DÉTERMINATION DE LA MARGE BRUTE Ventes de marchandises
		Stocks vendus (coût d'achat des marchandises vendues)	ventes de marchandises
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION Achats de marchandises	ACTIVITÉ D'EXPLOITATION Ventes de marchandises	Solde créditeur du compte 80 : MB	Solde débiteur du compte 80 : MB
variation de stocks(- ou +)		COMPTE 81 : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE	COMPTE 81 . DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
(Marge brute sur marchandises)	MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES		
	Ventes de produits fabriqués	Marge brute : virement solde débiteur	Marge brute : solde créditeur
Achats de matières lères et fournitures liées	Travaux, services vendus	Matières et fournitures consommées	Production vendue
-variation de stocks	Production stockée (ou déstockage) Production immobilisée	Transports consommés Autres services consommés	Production stockée Travaux faits par l'entreprise pour elle-même
(Marge brute sur matières)	MARGE BRUTE SUR MATIÈRES		Frais à immobiliser ou à transférer
Autres achats		Solde créditeur du compte 81 : Valeur Ajoutée	Solde débiteur du compte 81 : Valeur Ajoutée
-variation de stocks	Produits accessoires		

Tableau 2.2 (suite)

Comparaison entre le compte de résultat du SYSCOHADA et le tableau de soldes caractéristiques de gestion du plan OCAM

COMPTE DE RÉSU	LTAT (SYSCOHADA)	SOLDES CARACTÉRISTIQUE	ES DES GESTION (OCAM)
CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Transports	CHIFFRES D'AFFAIRES	COMPTE 82 : DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION	COMPTE 82 : DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
Services extérieurs	Subventions d'exploitation	VA (virement solde débiteur)	Valeur ajoutée (solde créditeur)
Impôts et taxes	Autres produits	Charges et pertes diverses	Produits et profits divers
Autres charges	·	Frais de personnel	•
(Valeur ajoutée)	VALEUR AJOUTÉE		
Charges de personnel		Impôts et taxes	Subventions reçues
(Excédent brut d'exploitation)	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	Intérêts	Intérêts et dividendes reçus
	Reprises de provisions	Dotations aux amortissements et provisions	Reprises sur amortissements et provisions
Dotations aux amortissements	Transferts de charges	Solde créditeur du compte 82 : bénéfice d'exploitation	Solde débiteur du compte 82 : déficit d'exploitation
Total des charges d'exploitation	Total des produits d'exploitation	Solde créditeur du compte 082 : résultat hors exploitation	Solde débiteur du compte 082 : pertes hors exploitation
(Résultat d'exploitation) CHARGES (2 ^{cme} PARTIE)	RÉSULTAT D'EXPLOITATION PRODUITS (2 ^{ème} PARTIE)	CHARGES ET PERTES TOTALES COMPTE 84 : DÉTERMINATION DU RÉSULTAT SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	PRODUITS ET PROFITS TOTAUX COMPTE 84 : DÉTERMINATION DU RÉSULTAT SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
ACTÍVITÉ FINANCIÈRE	ACTIVITÉ FINANCIÈRE	Valeur d'acquisition des éléments cédés	Amortissements liés aux éléments cédés
Frais financiers	Revenus financiers	Frais annexes de cession transférés	Prix de cession
Pertes de change	Gains de change	Solde créditeur du compte 84 : plus values de cession	Solde débiteur du compte 84 : moins values de cession
Dotations aux amortissements et provisions	Reprises de provisions transferts de charges		

Tableau 2.2 (suite)

Comparaison entre le compte de résultat du SYSCOHADA et le tableau de soldes caractéristiques de gestion du plan OCAM

COMPTE DE RÉSULTAT	(SYSCOHADA)	SOLDES CARACTÉRISTIQUE	ES DES GESTION (OCAM)
CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Total des charges	Total des produits	COMPTE 85 : DÉTERMINATION DU	COMPTE 85 : DÉTERMINATION DU
financières	financiers	RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT
(Résultat financier)	RÉSULTAT	Déficit d'exploitation	Bénéfice d'exploitation
	FINANCIER	(virement solde débiteur du compte 82)	(solde créditeur de 82)
Total des charges des A.O.	Total des produits des	Pertes hors exploitation	Profit hors exploitation
	A.O.	(virement du solde débiteur du compte 082)	(solde créditeur de 082)
(Résultat des A.O.)	RÉSULTAT DES A.O.	Moins values de cession	Plus values de cession
		(virement du solde débiteur du compte 84)	
HORS ACTIVITÉS	HORS ACTIVITÉS	Engagement de réinvestissement des	Réintégration des plus values de cession
ORDINAIRES (H.A.O.)	ORDINAIRES	plus values de cessions	réinvesties
Valeurs comptables des cessions	Produits des cessions	Solde créditeur du compte 85 : résultat	Solde débiteur du compte 85 :
d'immobilisations	d`immobilisations	net avant impôt	RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT
Charges II.A.O.	Produits H.A.O.		
Dotations H.A.O.	Reprises H.A.O.	COMPTE 86 : DÉTERMINATION	COMPTE 86 : DÉTERMINATION
		DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT
	Transforts de charges	Impôts sur le résultat de l'exercice	Dégrèvement
Total des charges H.A.O.	Total des produits	Rappels	Solde débiteur du compte 86 : IMPÔT
	Н.А.О.		SUR LE RÉSULTAT
(Résultat II.A.O.)	RÉSULTAT H.A.O.	,	
		COMPTE 870: DÉTERMINATION DU	COMPTE 870 : DÉTERMINATION
		RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE À AFFECTER	DU RÉSULTAT NET DE LA
			PÉRIODE À AFFECTER
Participation des travailleurs		Résultat net (virement solde débiteur du compte	Résultat net avant impôt (solde créditeur
t A. I. t. I		85)	du compte 85)
Impôts sur le résultat		Impôts sur le résultat	
Total a sudisinguitien of imp \$40		(virement Solde débiteur du compte 86)	Solde débiteur du compte 870 : RÉSULTAT
Total participation et impôts		Solde créditeur du compte 870 : RÉSULTAT BÉNÉFICIAIRE NET À AFFECTER	DÉFICITAIRE NET À AFFECTER
TOTAL GĖNĖRAL	TOTAL GÉNÉRAL	DENEFICIAIRE NET A AFFECTER	DEFICITAINS NET A AFFECTER
DES CHARGES	DES PRODUITS		
(Résultat net)	RÉSULTAT NET		
(1103ditat fiot)	KDOODIAL IIDI		<u></u>

2.3.5 Des informations supplémentaires apportées par deux nouveaux états financiers

En plus du bilan et du compte de résultat, le SYSCOHADA oblige les entreprises, soumises au système normal, de présenter deux états supplémentaires; il s'agit du tableau financier des ressources et emplois (TAFIRE) et de l'état annexé. Ces deux états financiers étaient complètement absents du plan OCAM.

2.3.5.1 Le tableau financier des ressources et emplois (TAFIRE)

Le TAFIRE se présente comme la synthèse de l'ensemble des flux financiers (monétaires et non monétaires) de l'entreprise. Il permet, comme l'illustre le tableau 2.3, dans sa première partie, à déterminer les différents soldes financiers à savoir la capacité d'autofinancement globale (CAFG, tel que présenté au panel A), la variation du besoin de financement d'exploitation (BFE, tel que présenté au panel A) et l'excédent de trésorerie d'exploitation (ETE, tel que présenté au panel A). Dans sa deuxième partie (voir Panel B), le TAFIRE permet de dégager tous les éléments liés aux investissements et désinvestissements de l'entreprise ainsi que les sources de financement et la variation de la trésorerie. Cet état pourrait être utile aux décisions d'investissements, surtout pour les banquiers qui sont sollicités dans le cadre d'octroi de crédit, car il montre l'aptitude financière de l'entreprise, ainsi que ses investissements

2.3.5.2 L'état annexé

L'état annexé comporte tous les éléments de caractère significatif qui ne sont pas mis en évidence dans les autres états financiers et qui sont susceptibles d'influencer les jugements relatifs au patrimoine, à la situation financière et au résultat de l'entreprise (Acte Uniforme OHADA, 2004, article 33, al. 2). Il en est ainsi pour le montant des engagements donnés et reçus dont le suivi doit être assuré par l'entreprise dans le cadre de son organisation comptable (Acte Uniforme OHADA, 2004, article 33, al. 3). L'article 29 ajoute que « l'État annexé complète et précise, pour autant que de besoin, l'information donnée par les autres états financiers annuels.» (p. 7).

Tableau 2.3 Présentation du tableau financier des ressources et emplois (TAFIRE)

Panel A - 1^{ère} Partie : détermination des soldes financiers de l'exercice N

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

- charges décaissables restantes

à l'exclusion des cessions

d'actif immobilisé

 $CAFG = EBE^{14}$

+ produits encaissables restants

	E.B.E.	
Frais financiers	 Transferts de charges d'exploitation	
Pertes de change	 Revenus financiers	
Charges H.A.O.	 Transferts de charges financières	
Participation	 Gains de change	
Impôts sur le résultat	 Produits H.A.O.	
	 Transferts de charges H.A.O.	
Total (I)	 Total (II)	

CAFG = Total(II) - Total(I)

AUTOFINANCEMENT (A.F.)

= CAFG - Distributions des dividendes dans l'exercice¹⁵

EBE = Excédent Brut d'Exploitation.
 Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice y compris les acomptes sur dividendes.

Tableau 2.3 (suite)

Présentation du tableau financier des ressources et emplois

Panel A - 16	re Partie (su	iite)
--------------	---------------	-------

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.) Var. B.F.E. = Var. Stocks + Var. Créances + Var. Dettes circulantes 16

Variation des Stocks : N – (N-1)	Emplois		Ressources
	Augmentation (+)		Diminution (-)
Marchandises		ou	
Matières premières		ou	
En cours		ou	
Produits fabriqués		ou	
(A) Variation globale nette des stocks		ou	

Variation des créances : N – (N-1)	Emplois Augmentation (+)		Ressources Diminution (-)
Fournisseurs, avances versées		ou	
Clients		ou	
Autres créances		ou	
(B) Variation globale nette des créances		ou	

Variation des dettes circulantes : N - (N-1)	Emplois		Ressources
	Diminution (-)		Augmentation (+)
Clients, avances reçues		ou	
Fournisseurs d'exploitation		ou	
Dettes fiscales		ou	
Dettes sociales		ou	
Autres dettes		ou	
Risques provisionnés		ou	
(C) Variation globale nette des dettes circulantes		ou	

Variation du B.F.E. = $(A) + (B) + (C)$	 ou	

EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EBE – Variation BFE – Production immobilisée

	N	N – 1
Excédent brut d'exploitation		
- Variation du B.F.E.		
- Production immobilisée		
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION		

¹⁶ À l'exclusion des éléments H.A.O.

Tableau 2.3 (suite)
Présentation du tableau financier des ressources et emplois (TAFIRE)

	ÉLÉMENTS	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	BBBNBNT	Emplois	Ressources	(E -; R +)	
	I.INVESTISSEMENTS ET				
	DÉSINVESTISSEMENTS				
FA	Charges immobilisées				
	(augmentation dans l'exercice)				
	Croissances interne				
FB	Acquisitions/cessions d'immobilisations incorporelles				
FC	Acquisitions/cessions d'immobilisations corporelles				
	Croissances externes				
FD	Acquisitions/cessions d'immobilisations financières				
FF	INVESTISSEMENT TOTAL				
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT				
	D'EXPLOITATION				
FH	A- EMPLOIS ÉCONOMIQUES À FINANCER (FF+FG)				
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F., H.A.O.)				
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1)				
	Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes		1		
	financières				
	(1) À l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII				
FK	B- EMPLOIS TOTAUX À FINANCER				
	V. FINANCEMENT INTERNE				
FL	Dividendes (emplois)/C.A.F.G. (ressources)				
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES				
FM	Augmentation de capital par apports nouveaux				
FN	Subventions d'investissement				
FP	Prélèvements sur le capital				
	(y compris retraits de l'exploitant)				
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS				
FQ	Emprunts (2)				
FR	Autres dettes financières (2)				
	(2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois				
FS	C- RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT				
FT	D- EXCÉDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE				
	FINANCEMENT (C-B)				
	VIII. VARIATION DE LA TRÉSORERIE				
FU	Trésorerie nette à la clôture de l'exercice+ou				
FV	À l'ouverture de l'exercice +ou				
FW	Variation trésorerie :				
	(+ si emplois ; - si ressources)				
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé				

Trois types d'informations sont nécessaires dans l'état annexé :

- les règles et méthodes comptables;
- les compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat;
- et les autres éléments d'information.

L'État annexé comprend une liste exhaustive d'informations qui sont présentées au tableau 2.4. Contrairement au plan comptable OCAM qui permettait de donner des informations supplémentaires de ce type, sans en faire un état financier à part entière, le SYSCOHADA oblige les entreprises soumises au système normal, de publier ces informations dans un état dédié à cet effet. De plus, les informations supplémentaires données par les états financiers du plan OCAM sont moins importantes que celles données par l'état annexé du SYSCOHADA. Pour mieux percevoir la différence d'informations entre les deux modes de présentation de l'information comptable et financière, concernant l'état annexé, le tableau 2.5 présente, de façon comparative, les éléments d'information supplémentaires à apporter dans l'état annexé pour le cas du SYSCOHADA, et de manière complémentaire (sans un état financier particulier) pour le cas du plan OCAM.

Tableau 2.4
Présentation des informations d'ordre obligatoire à retrouver dans l'état annexé

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	Règles d'évaluation et de présenta	ation
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT	Tableau de l'actif immobilisé Tableau des amortissements Tableau des plus-values et moinscessions d'immobilisations Tableau des provisions Circonstances exceptionnelles En cas de réévaluation : la nature montants, la méthode de réévalutiement fiscal, le montant de incorporé au capital Tableau des biens pris en crédit b Tableau des créances et des dettes lndication pour chacun des postes dettes de celles garanties par de données Tableau des engagements financi lndication des éléments constitutic commercial et des modalités de comptabilisation et de déprécial Commentaires sur les éventuelles en matière des frais de recherch développement Contrats avec clause de réserve d Indication pour chaque poste d'él Précisions sur la nature, le monta comptable des frais d'établisser charges à répartir sur plusieurs Indications sur la méthode de cale partiel sur opérations pluri exer Informations sur les résultats d'or commun Éléments d'informations nécessa nationale : LES PRODUITS, LES CHARGE LES INFORMATIONS SPÉCIFI	et la date, les pation, le l'écart ail se relatifs aux se sûretés réelles ers fs du fonds tion dérogations le et e propriété éments fongibles et le traitement et des exercices cul du bénéfice cices pérations faites en lires à la statistique ES et

Tableau 2.4 (suite)
Présentation des informations d'ordre obligatoire à retrouver dans l'état annexé

POUR LES SOCIÉTÉS	20 21 22 23 24	Composition du capital social Tableau de répartition des résultats des cinq derniers exercices Projet d'affectation du résultat de l'exercice Liste des filiales et participation Avances et crédits accordés aux associés et aux dirigeants sociaux
INFORMATIONS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE	25 26 27 28 29 30 31	Subventions d'investissement et provisions réglementées Écarts de conversion Évaluation sur la base du prix du marché du dernier mois de l'exercice, des stocks achetés Effectif et masse salariale du personnel à la clôture de l'exercice Dettes et créances échues de l'exercice Éléments constitutifs des pertes et des gains de change Analyse des impôts différés
POUR LES SOCIÉTÉS	32 33 34 35	Comptes courants d'associés Créances et dettes liées à des participations Détails des réserves indisponibles et des réserves libres Montant global des rémunérations des membres des organes de direction, d'administration et de surveillance.

Tableau 2.5
Comparaison des éléments d'information supplémentaires de l'État annexé (SYSCOHADA) et de ceux en complément aux états financiers du plan OCAM

SYSCOHADA	PLAN OCAM
Tableau de l'actif immobilisé	
Tableau des amortissements	Tableau des amortissements
Tableau des plus-values et moins-values	Tableau des cessions, destructions et mises
sur cessions d'immobilisations	au rebut
Tableau des provisions	Tableau des provisions
Tableau des biens pris en crédit bail	Tableau des provisions
Tableau des créances	
Tableau des dettes	
Tableau d'affectation des résultats des 5	Tableau des résultats mis à disposition et affectés
derniers exercices	à l'exercice
Projet d'affectation du résultat de l'exercice	a i excitete
Tableau de passage du résultat comptable avant	Tableau de passage du résultat comptable avant
impôt de l'exercice et au résultat fiscal	impôt de l'exercice et au résultat fiscal
Tableau de détermination de l'impôt sur	Tableau de détermination de l'impôt sur
le résultat	le résultat
Tableau de détermination du minimum	10 1000/101
de perception	
Tableau des versements effectués en	
cours d'exercice	
Tableau de détermination des droits d'accise et	
de la taxe sur la valeur ajoutée	
Tableau de la déclaration annuelle de la taxe	
sur la valeur ajoutée	
Évaluation sur la base du prix du marché du	Tableaux d'analyse du coût des achats des
dernier mois de l'exercice, des stocks achetés	marchandises effectués au Cameroun
	et à l'Étranger
	Tableau des ventes et du stock vendus des
	marchandises
Tableau des achats effectués au cours	Tableau des achats de matières et fournitures
de l'exercice	
Tableau de la production de l'exercice	Tableau de la production des biens ou services
	en valeur
	Tableau des travaux faits par l'entreprise
	Pour elle même
Tableau des consommations intermédiaires	Tableaux des matières et fournitures
	consommées, transports consommés et autres
	services consommés
Tableaux des toutes les autres charges et de tous	Tableaux des toutes les autres charges et de tous
les autres produits	les autres produits
Effectif, masse salariale et personnel extérieur à la	Masse salariale : rémunérations et impôts retenus
clôture de l'exercice	
Tableau des dettes garanties par des sûretés	
réelles	
Tableau des avances et dettes aux associés et	
dirigeants sociaux	Tables, de la etmostre de Destrer de
Tableau de la structure de l'entreprise	Tableau de la structure de l'entreprise

Il est important de noter que dans le système normal, le SYSCOHADA rend obligatoire l'établissement d'un état fournissant des informations additionnelles dénommé État supplémentaire statistique, conformément aux articles 12 et 26 de l'AUOHC. En revanche, ce volet d'informations explicatives ne faisait pas partie des états financiers annuels prévus dans l'acte uniforme OHADA (Article 8). Se situant dans le prolongement des informations produites par les états financiers annuels avec lesquels il doit être cohérent, l'état supplémentaire statistique se rapporte aux informations suivantes : tableau de la production de l'exercice en quantités et en valeur et tableau des achats destinés à la production. Étant donné le caractère complémentaire des informations contenues dans cet état, dans la pratique, ces dernières sont intégrées dans l'état annexé, tel que démontré par le tableau 2.5. De toute évidence, les informations supplémentaires données par l'état annexé du SYSCOHADA sont plus importantes que celles données par le plan OCAM.

2.4 Sommaire du chapitre

Le nouveau système comptable OHADA défie de loin le plan OCAM en termes d'informations, surtout celles destinées aux utilisateurs externes d'états financiers. Aussi, les principaux utilisateurs visés par ces informations sont fondamentalement les investisseurs. Avec le SYSCOHADA, l'État maintient toujours sa place importante en matière de demandeur d'informations, mais d'autres catégories de parties prenantes sont également visées, contrairement au plan OCAM dont les informations étaient particulièrement destinées à l'État. Il convient de mentionner aussi qu'il n'y a pas de différence entre le système comptable et le système fiscal au Cameroun.Par ailleurs, le système comptable camerounais s'inspire toujours du modèle comptable français, lequel suit maintenant un peu plus le modèle anglo-saxon suite à l'intégration de la 4ème directive européenne dans la législation française en 1983. L'objet de ce chapitre était justement de mettre en exergue les différentes innovations apportées par le nouveau système comptable, comparativement à l'ancien plan OCAM. Il a permis de voir avec beaucoup plus de clarté les principales spécificités de chacun des deux systèmes comptables, et de comprendre la pertinence même de cette étude. Nous avons ainsi compris que le SYSCOHADA apporte plus d'informations comptables et financières non seulement en termes du nombre d'états financiers par rapport au plan OCAM,

mais aussi en termes de détails apportés à l'intérieur des états financiers mêmes. Par conséquent, étudier l'impact aussi bien du contenu informationnel que du format de présentation de ces informations sur le jugement et la décision des principaux utilisateurs d'états financiers, dans ce contexte devient important.

CHAPITRE III

BASES THÉORIQUES, REVUE DE LA LITTÉRATURE ET HYPOTHÈSES

3.1 Introduction

Les recherches comportementales appliquées au domaine comptable ont évolué depuis un certain nombre d'années. L'étude de l'impact de l'information comptable et financière sur le jugement et la décision des utilisateurs externes des états financiers a commencé à faire l'objet d'une attention particulière vers la fin des années 1970 (Casey, 1978; Edmonds, 1981; Dyckman *et al.*, 1982; Munter et Raticliffe, 1983). Les résultats de ce domaine de recherche ont permis de conclure, de manière générale, à l'impact aussi bien du contenu informationnel que du format de présentation de l'information, sur les décisions et jugements des utilisateurs de l'information comptable et financière; il s'agit aussi bien des utilisateurs sophistiqués (analystes, banquiers) que des utilisateurs non sophistiqués (les étudiants au MBA représentent souvent cette catégorie d'investisseurs dans les recherches).

Dans ce chapitre, nous allons présenter les principales conclusions résultant de ces études dans le domaine comptable. En effet, étant donné que nous nous intéressons à l'étude de l'impact du nouveau système comptable OHADA sur les jugements et décisions des utilisateurs d'états financiers, il est indispensable pour nous de voir ce qui a été fait jusque-là, afin de pouvoir exprimer nos attentes et nos hypothèses. Tout d'abord, nous allons aborder le modèle décisionnel général servant de fondement théorique à notre étude (deuxième partie du chapitre), et évoquer ensuite les explications psychologiques qui soutiennent les études comportementales en comptabilité (troisième partie). Nous allons d'une part, nous intéresser aux études ayant porté sur l'impact du contenu informationnel et du format sur les jugements et décisions des utilisateurs externes d'états financiers de façon générale (quatrième partie), et

d'autre part nous allons mettre un accent particulier sur le cas des banquiers, en traitant de leur processus décisionnel (cinquième partie), puisque l'objet de notre étude porte principalement sur le cas des agents de prêt dans les banques. Enfin, la dernière partie de ce chapitre sera consacrée au modèle de décision adapté à cette étude, modèle duquel découleront nos hypothèses.

3.2 Modèle général de prise de décision

La littérature sur le jugement et la décision en comptabilité financière nous apprend que la structure de base utilisée dans le cadre de ce domaine de recherche est celle de la prise de décision générale qui se compose de trois éléments : les inputs, le processus décisionnel lui-même et les outputs (Libby et Lewis, 1982; Maines, 1995). D'après Ashton (1982), ce domaine de recherche trouve son fondement théorique dans le modèle de Lens. Maines (1995) précise que les études sur le jugement et la prise de décision en comptabilité financière peuvent être regroupées en deux catégories : la première concerne la partie inputs du modèle général de prise de décision, à savoir l'étude de l'impact de l'information comptable sur les jugements et décisions des utilisateurs externes d'états financiers; la deuxième catégorie d'études se concentre sur les deux autres composantes du modèle décisionnel général à savoir le processus et les outputs. Pour Maines (1995), c'est cette deuxième catégorie d'études qui est basée sur le modèle de Lens, qui permet d'examiner la relation entre les décisions probables et les décisions réelles.

Ainsi, dans le cadre de cette étude, nous allons prendre pour fondement de base le modèle général de prise de décision mentionné ci-dessus et présenté à la figure 3.1. Dans les lignes qui suivent, nous allons décrire chacune des trois composantes de ce modèle, afin de pouvoir situer notre étude.

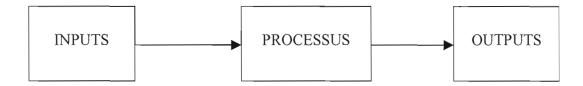


Figure 3.1. Modèle simplifié de traitement de l'information et de prise de décision de Libby et Lewis (1982), p. 233.

3.2.1 Les inputs

Les inputs comprennent l'ensemble des signaux et éléments d'information de base nécessaires à la prise de décision. Ils constituent les premiers éléments à réunir par le décideur, afin de faciliter son processus décisionnel et d'obtenir des décisions optimales. D'après le modèle de Libby et Lewis (1982), les inputs comprennent les variables d'information suivantes : les informations, leur format de présentation, les caractéristiques de leur échelle de mesure et même le contexte décisionnel. Tous ces éléments ont un impact aussi bien sur le processus décisionnel lui-même que sur les outputs.

Dans le cas de notre étude, les inputs sont constitués essentiellement des états financiers présentés selon les deux systèmes comptables (plan OCAM et système comptable OHADA).

3.2.2 Le processus décisionnel

Le processus décisionnel réfère au traitement même des inputs au cours du processus. Il y a donc une interaction entre les inputs, les caractéristiques du décideur et ses règles de décision (Libby et Luft, 1993). Dans notre étude, nous ne nous focaliserons pas sur le processus décisionnel qui déborde le cadre d'analyse et qui relève des modèles théoriques tel que celui de Lens.

3.2.3 Les outputs

Quant aux outputs, ils font allusion aux jugements et décisions prises par le décideur, en fonction des inputs et du processus décisionnel. Dans le cadre de notre étude, nous nous intéressons particulièrement aux jugements et décisions prises en fonction des états financiers du plan OCAM et du SYSCOHADA. Ce n'est pas la qualité des jugements et décisions qui nous intéressent, mais plutôt les changements enregistrés dans les jugements et décisions des utilisateurs d'états financiers d'un système d'information comptable (plan OCAM) à un autre (SYSCOHADA).

Les jugements et décisions précis des banquiers seront explicités dans la dernière partie de ce chapitre lorsque nous présenterons le modèle de prise de décision propre adopté dans le cadre de cette étude. Le modèle général ayant été exposé, voyons maintenant les origines des théories sous-jacentes aux études comportementales qui seront présentées subséquemment.

3.3 Explications par des considérations psychologiques

Les recherches comportementales sur le jugement ont démontré que le stimuli (informations comptables et financières) peut affecter le jugement de l'utilisateur à travers des effets cognitifs intentionnels ou non intentionnels (Ashton, 1982; Libby *et al.*, 2002; Frederickson et Miller, 2004). On parle d'effets cognitifs intentionnels lorsque l'utilisateur d'états financiers prend en compte l'information disponible dans son jugement, et ce, parce qu'il a perçu, correctement ou incorrectement, l'utilité de cette information. Par contre, les effets cognitifs non intentionnels de l'information amènent l'utilisateur à en prendre compte, sans même en avoir perçu l'utilité (Frederickson et Miller, 2004).

D'après certains auteurs¹⁷, les effets cognitifs non intentionnels se manifestent davantage chez les utilisateurs non sophistiqués d'états financiers. Les recherches comportementales suggèrent que les investisseurs non professionnels ont un manque d'expertise en matière d'analyse (ou d'interprétation) des états financiers. Ce manque d'expertise les amène à utiliser des modèles d'évaluation d'information mal définis. Par ailleurs, ils utilisent aussi une stratégie séquentielle de recherche d'informations, qui consiste à lire l'information dans l'ordre où elle est présentée (Johnson *et al.*, 1989; Moon et Keasy, 1992; Maines et McDaniel, 2000; Frederickson et Miller, 2004). Par contre, les investisseurs professionnels ont une grande expertise et utilisent des modèles d'évaluation de l'information bien définis, ce qui les amène à adopter une stratégie sélective ou directe de recherche d'informations qui consiste à sélectionner l'information qu'ils jugent pertinente directement. Par conséquent, les auteurs ci-dessus cités pensent que les effets cognitifs intentionnels s'appliquent aux utilisateurs sophistiqués, alors que les effets cognitifs non intentionnels s'appliquent aux utilisateurs non sophistiqués de l'information comptable et financière.

Cependant, que ce soit à travers les effets cognitifs intentionnels ou non intentionnels, la majorité des conclusions des études dans ce domaine montre que l'information comptable et financière ainsi que son format de présentation a un effet sur les jugements et les décisions aussi bien des utilisateurs sophistiqués que des utilisateurs non sophistiqués des états financiers (voir sections 3.4 et 3.5). Le modèle décisionnel général et certaines considérations psychologiques de base aux études portant sur les jugements et décisions étant présentés, nous allons passer en revue la littérature existante sur la question.

3.4 Revue de la littérature sur l'information comptable et financière et les décisions des utilisateurs externes des états financiers

Le processus décisionnel est fortement influencé par plusieurs facteurs internes et externes (Libby et Lewis, 1982). D'après Libby et Luft (1993), la performance décisionnelle ou le jugement de l'individu est fonction de l'aptitude, de la connaissance, de l'environnement et de la motivation de cet individu. Étant donné l'importance que revêt

¹⁷ Smith et Kida (1991) tels que cités par Frederickson et Miller (2004).

l'information comptable et financière dans les décisions d'investissement, les recherches dans le domaine comptable se sont intéressées à examiner l'impact que peuvent avoir certaines informations sur les perceptions, les jugements et les décisions des utilisateurs d'états financiers. L'information peut ainsi être considérée comme un facteur de l'environnement qui pourrait avoir un effet sur la performance décisionnelle.

Les recherches peuvent être regroupées en deux catégories : la première concerne l'effet que peut avoir le contenu informationnel même sur les jugements et décisions des utilisateurs d'états financiers, et la deuxième catégorie se focalise plus précisément sur l'impact du format de présentation de l'information sur les jugements et décisions des utilisateurs.

3.4.1 L'impact du contenu informationnel sur les jugements et décisions des utilisateurs d'états financiers

Le plus souvent, les recherches relatives à cette catégorie concernent les cas de changement de normes comptables. Face à un changement quelconque de norme, les chercheurs examinent l'effet que peut avoir la nouvelle norme sur les jugements et décisions des utilisateurs de l'information comptable et financière.

Par exemple, Dyckman *et al.*(1982) ont examiné l'impact d'un changement comptable sur le processus d'évaluation de l'information des utilisateurs non sophistiqués de l'information comptable et financière. Il était question d'examiner l'impact du changement de méthode d'évaluation des stocks sur l'établissement du prix de vente des produits et cela, en fonction de la quantité d'information fournie quant à ce changement. Deux méthodes ont été étudiées : la méthode du coût variable et de la méthode du coût complet. Les auteurs ont réalisé une étude expérimentale avec 74 participants (étudiants). Quatre groupes expérimentaux et deux groupes contrôle ont été formés. Les participants ont été assignés aléatoirement à l'un des six groupes. Deux groupes expérimentaux et deux groupes contrôle ont été utilisés pour déterminer si les participants ajustaient leur fixation de prix face à ce changement comptable. Dans le premier groupe expérimental (A), les participants recevaient l'information sur les coûts selon la méthode du coût complet pour 30 produits et étaient

informés d'un changement pour la méthode du coût variable pour les 30 produits suivants. Dans le second groupe expérimental (B), les participants recevaient tout d'abord l'information selon la méthode du coût variable pour 30 produits et étaient informés d'un changement pour la méthode du coût complet pour les 30 produits suivants. Les participants dans les groupes expérimentaux C et D recevaient l'information pour les 60 produits selon la méthode du coût variable ou la méthode du coût complet respectivement. Deux groupes expérimentaux additionnels (E et F) ont été ajoutés pour vérifier si les ajustements étaient influencés par la quantité d'information fournie relativement aux changements comptables. Les participants assignés à ces groupes ont reçu l'information selon le modèle du groupe B et ont reçu de l'information relativement à l'effet de changements comptables; les participants assignés au groupe E ont reçu des informations partielles alors que ceux assignés au groupe F ont reçu des informations complètes. Les résultats de Dyckman *et al.*, (1982) n'ont pas démontré un effet significatif du changement comptable sur le processus d'évaluation de l'information des participants, ni de la quantité d'information fournie à cet effet.

Munter et Ratcliffe (1983) ont examiné l'impact de la méthode de comptabilisation du crédit bail (régie par la norme SFAS N° 13) sur la décision des investisseurs. La norme SFAS N° 13 exige des entreprises soit de capitaliser les baux, soit de les traiter à titre de contrat de location exploitation, selon qu'ils rencontrent ou non les conditions de capitalisation stipulées dans la norme. Pour réaliser cette étude, ils ont assigné aléatoirement 81 participants, gestionnaires de portefeuille, à trois groupes expérimentaux. Les participants de ces trois groupes expérimentaux ont reçu les états financiers d'une même entreprise fictive avec une différence concernant la méthode de comptabilisation des baux. Les chercheurs ont manipulé ainsi trois méthodes de comptabilisation: capitalisation de tous les baux, capitalisation seulement pour les baux rencontrant les critères du SFAS N° 13 et comptabilisation de tous les baux à titre de contrat de location exploitation. La tâche expérimentale consistait, pour les participants, à mettre en rang les firmes en fonction de leur préférence quant à un investissement dans celles-ci. Les résultats de cette étude ont démontré une différence significative entre les choix des investisseurs, selon la condition de comptabilisation des baux retenue. Ainsi, le classement des firmes par ordre de préférence a montré que les investisseurs préfèrent investir dans les firmes où il y a soit une capitalisation selon les critères du SFAS N° 13, soit une comptabilisation des baux à titre de contrat de location exploitation. La firme pour laquelle la méthode de comptabilisation était la capitalisation de tous les baux a eu le classement le plus bas.

Cooper et Selto (1991) ont examiné si les changements dans les méthodes comptables (méthode de capitalisation et méthode de mise en charge totale des frais de R&D) relatives aux frais de recherche et développement (R&D) ont amené les décideurs (substitués ici par les étudiants) à prendre des décisions sous optimales en excluant des projets de R&D ou réduisant leur investissement dans ceux-ci, décisions qui risquent de sous optimiser la performance à long terme de l'entreprise. La particularité de cette étude est qu'elle se déroule dans un cas où les périodes d'investissement sont variées et multiples. Les auteurs ont ainsi manipulé trois variables: (1) la méthode de comptabilisation (capitalisation ou charge totale), (2) le changement subséquent ou non de méthode comptable et (3) deux blocs de périodes d'investissement (période 1 à 7 et période 8 à 14). Quatre groupes expérimentaux ont été formés et 51 étudiants ont participé à l'étude. Les participants étaient assignés à l'un des groupes expérimentaux. Tous ont été informés du changement comptable (soit capitalisation ou imputation à l'état de résultat selon le cas) à la fin du premier bloc de périodes (à la 7^{ème} période). Les participants qui étaient assignés au changement (1) capitalisation - état de résultats ou (2) état de résultats - capitalisation, ont reçu un mémo les informant du changement qui les concernait. Les sujets qui n'ont pas eu de changement de méthodes comptables entre les deux blocs de périodes ont servi de groupe contrôle. Les chercheurs demandaient aux participants de faire un choix parmi plusieurs projets relatifs à la recherche et développement, en leur fournissant les informations suivantes : la durée de vie du projet, les flux de trésorerie attendus, le taux de rendement interne, la catégorie du projet de la catégorie de risque associé au projet. De plus, les participants étaient appelés à faire une évaluation de l'entreprise en fin de période. Les résultats ont démontré que les comportements sous optimaux (par exemple, le choix d'achat d'équipement dont la valeur actuelle était inférieure à celle de projets de R&D) étaient plus grands lorsque les frais de R&D étaient imputés à l'état de résultat; dans cette situation, les participants choisissaient moins de projets de R&D, dépensaient moins en R&D et amenaient ainsi une valeur terminale inférieure pour l'entreprise.

Appliquée au contexte africain, Asechemie (1992) a réalisé une étude expérimentale dont l'objet était d'examiner si un état présentant les opérations étrangères apportait de l'information additionnelle par rapport à un état de la valeur ajoutée requis selon la norme SAS 2¹⁸ dans le cadre de l'évaluation de la vulnérabilité, du risque, de l'incertitude et de la stabilité de la firme par les utilisateurs d'états financiers au Nigeria. En effet, l'état de la valeur ajoutée n'exige que la présentation des biens et services achetés au pays et à l'étranger tandis qu'un état des opérations étrangères demanderait aux entreprises de divulguer des informations sur toutes leurs opérations avec l'étranger (montants reçus et payés en revenus et en capital, dividendes reçus et payés, emprunts, etc). Deux phases expérimentales (29 participants¹⁹ à la première étape et 17 participants à la deuxième) ont été conduites. Dans la première phase, deux groupes expérimentaux ont été formés : le premier groupe a reçu tous les états financiers incluant l'état de la valeur ajoutée et le deuxième groupe a reçu tous les états financiers plus l'état relatif aux opérations étrangères. Dans la deuxième phase expérimentale, deux autres groupes expérimentaux ont été formés; chacun des deux groupes a reçu les états financiers (excluant l'état de la valeur ajoutée) plus l'un des deux états suivants : l'état de la valeur ajoutée ou l'état relatif aux transactions étrangères. Pour les deux phases expérimentales, les participants étaient amenés à faire une évaluation, sur une échelle de type Likert (1 à 5 points), de la vulnérabilité financière, du risque, de l'incertitude et de la stabilité de l'entreprise. D'après les résultats de cette étude, une différence significative a été notée entre l'évaluation faite par les participants ayant reçu l'état relatif aux opérations étrangères et ceux n'en ayant pas reçu. Principalement, pour la première étape expérimentale, la différence significative a été notée au niveau de l'évaluation de la stabilité de la firme, alors que pour la deuxième étape, la différence a été significative au niveau de l'évaluation de la vulnérabilité, du risque et de l'incertitude de la firme. Ces résultats montrent que l'état des opérations étrangères semble contenir une information additionnelle par rapport à l'état de la valeur ajoutée, pour les utilisateurs d'états financiers, et que cette information a un effet sur leurs jugements concernant la firme.

¹⁸ Norme nigériane portant sur les états financiers requis au Nigeria lesquels incluent un état de la valeur ajoutée.

¹⁹ Les participants sont constitués des comptables, des banquiers, et d'autres financiers. 96% des participants remplissent les fonctions d'analystes financiers.

Hopkins et al. (2000) ont étudié si les méthodes comptables de consolidation et le nombre d'années écoulées depuis un regroupement influencent le jugement de valeur de l'action fait par les analystes. Les auteurs ont ainsi procédé par une étude expérimentale avec 113 analystes financiers et gestionnaires de portefeuille qui devaient estimer le prix de l'action d'une entreprise. Ils ont utilisé un plan factoriel 3 x 2. La méthode comptable était manipulée à trois niveaux : (1) méthode de l'achat pur et simple²⁰ avec écart d'acquisition inscrit à l'actif et amorti subséquemment; (2) méthode de l'achat pur et simple avec écart d'acquisition imputé entièrement à l'état de résultat de l'année de l'acquisition; ou (3) méthode de la fusion des intérêts communs²¹. Toute chose étant égale par ailleurs, le bénéfice net calculé selon la méthode de fusion d'intérêts communs est plus grand que celui calculé d'après la méthode d'achat pur et simple. La deuxième variable était le nombre d'années écoulées depuis l'acquisition (1an ou 3 ans). Les informations suivantes leur ont été fournies : informations générales sur l'entreprise consolidée, son industrie, le ratio cours/bénéfice de l'industrie ainsi que son intervalle, l'historique des informations financières et bénéfices publiés par l'entreprise. D'après les résultats, le prix de l'action est significativement plus faible lorsque l'entreprise applique la méthode de l'achat pur et simple avec amortissement de l'écart d'acquisition. Par contre, il n'y a pas de différence significative, quant au prix de l'action, entre la méthode avec imputation immédiate aux dépenses de l'écart d'acquisition et la méthode de la fusion d'intérêts communs, puisqu'il est fortement évalué dans les deux cas.

De la même façon, Frederickson et Miller (2004) ont examiné l'impact de la divulgation d'un communiqué sur les résultats pro forma sur le jugement concernant la valeur de l'action pour des utilisateurs professionnels (analystes) et non professionnels (étudiants de MBA) d'états financiers. Deux formats de présentation des résultats ont été manipulés : (1) l'état des résultats présenté selon les principes comptables généralement admis (PCGR) et (2) l'état des résultats présentés selon les PCGR plus un communiqué sur les résultats pro forma.

²⁰ Selon cette méthode, l'entreprise acquérante capitalisera la différence entre la juste valeur payée pour l'entreprise acquise et la valeur aux livres des actifs nets de cette dernière; cette différence est appelée écart d'acquisition et représente souvent une portion importante du prix payé. L'amortissement subséquent de cet écart d'acquisition peut diminuer significativement le bénéfice net de l'entité consolidée pour plusieurs années suivant l'acquisition.

²¹ La méthode de fusion d'intérêts communs, exige plutôt de l'acquéreur d'enregistrer les actifs nets de l'entreprise acquise à leur valeur aux livres; donc aucun écart d'acquisition n'est inscrit.

Ainsi, deux groupes expérimentaux ont été formés pour chaque catégorie d'utilisateurs. Les participants, soient 46 étudiants et 34 analystes, ont été aléatoirement assignés à chacun des deux formats de présentation. Les informations suivantes leur ont été fournies pour l'expérimentation: État des résultats des quatre derniers exercices, résultats de l'année en cours, état des prix de l'action maximum et minimum des quatre derniers exercices ainsi que celui de l'année en cours. Les participants devaient évaluer la valeur de l'action de l'entreprise, donner des explications sur leur base de calcul (ou jugements) et évaluer leur niveau de confiance quant à leurs jugements de valeur. D'après les résultats, la divulgation d'un communiqué sur les résultats pro forma a eu un effet significatif sur le jugement concernant la valeur de l'action fait par les utilisateurs non professionnels; par contre, aucun effet significatif n'a été noté chez les utilisateurs professionnels. Par ailleurs, en vertu d'une analyse additionnelle, Frederickson et Miller (2004) concluent que ce sont les effets cognitifs non intentionnels qui viennent expliquer ces résultats. De ce fait, les utilisateurs non professionnels ont été influencés par les effets cognitifs non intentionnels du format de présentation de l'information.

Enfin, Hirst et al., (2004) ont examiné si les façons de mesurer le résultat étendu (RE) (soit via la méthode du RE total²² ou via la méthode du RE partiel²³) influencent les jugements des analystes financiers relativement au risque associé à une banque et au cours de l'action de celle-ci. Deux types de variables ont été manipulées : la méthode comptable (méthode du RE total versus méthode du RE partiel) et la stratégie de couverture de la banque (protégé versus exposé). Les participants ont été assignés à l'une des quatre conditions expérimentales. Les informations suivantes leur ont été fournies : informations générales sur la banque (y compris sa politique de taux d'intérêt), la valeur moyenne du ratio prix/bénéfices pour l'industrie et son intervalle de variation, la description du contexte économique lié au taux d'intérêt, des informations financières historiques et un communiqué

²² La méthode du RE total consiste à enregistrer tous les gains et pertes relatifs à l'ensemble des actifs et passifs financiers dans un état de performance séparé à la suite de l'état des résultats.

La méthode du RE partiel consiste à enregistrer seulement les changements (gains et pertes) relatifs à la variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente dans un état de performance séparé à la suite de l'état des résultats. Les changements (gains ou pertes) relatifs aux autres actifs et passifs financiers sont présentés par voie de note. Le RE total peut être reconstitué à l'aide de l'analyse de l'état de performance présenté (selon le RE partiel) et des notes aux états financiers.

de presse portant sur les bénéfices publiés et incluant les états financiers. Après avoir étudié le matériel, les analystes devaient évaluer la valeur de l'action ainsi que les types de risques auxquels la banque fait face. Les résultats ont démontré que les analystes des banques ont été significativement influencés par la façon dont la banque mesure et présente le RE et la stratégie de couverture choisie par celle-ci.

Toutes ces études, à l'exception des résultats de l'étude de Dyckman et al., (1982), nous montrent que le contenu de l'information comptable et financière a un effet significatif sur les jugements et décisions des utilisateurs. Ainsi, les changements comptables ont un effet sur les jugements et décisions des utilisateurs lorsqu'ils amènent un changement du contenu informationnel. Par ailleurs, des études ont aussi démontré que même le format de présentation a un effet sur les jugements et décisions des utilisateurs des états financiers.

3.4.2 L'impact du format de présentation de l'information sur le jugement et la décision des utilisateurs d'états financiers

La deuxième catégorie des recherches dites comportementales dans le domaine de l'information comptable concerne l'effet que peut avoir le format de présentation de celle-ci sur les jugements des utilisateurs externes des états financiers. On peut citer, par exemple, l'étude de Goldwater et Fogarty (1995); les auteurs ont examiné l'effet du format (graphique versus tableau) de présentation de l'information comptable et financière sur l'estimation des flux de trésorerie nets de l'année suivante tel qu'évaluée par des vérificateurs. L'instrument expérimental comportait les informations suivantes: le rapport de vérification, les informations sur l'environnement compétitif, le rapport de crédit, un sommaire financier des cinq (5) derniers exercices, les ratios de liquidité et de profitabilité de l'entreprise fictive et ses états financiers. Les expérimentateurs ont manipulé deux formats de présentation : le graphique et le tableau. Une autre variable a été manipulée dans cette étude; il s'agit de l'échelle de valeur qui est soit des valeurs discrètes, soit des valeurs probabilistes. Six groupes ont été constitués : deux groupes contrôle et quatre groupes expérimentaux. Les deux groupes contrôle ont reçu des informations présentées sous forme de tableau pour l'un et sous forme de graphique pour l'autre, avec des valeurs discrètes. Les deux premiers groupes expérimentaux ont reçu des informations présentées soit sous forme de tableau, soit sous forme de graphique, avec des valeurs probabilistes. Les deux derniers groupes expérimentaux constituent une variante des deux premiers, avec comme différence une sensibilité des valeurs probabilistes. Les participants devaient estimer la valeur des flux de trésorerie nets de l'année suivante. Les résultats indiquent que le format de présentation (graphique versus tableau) ainsi que l'échelle des valeurs des informations comptables et financières ont produit une différence significative dans l'estimation des flux de trésorerie nets.

Hirst et Hopkins (1998), suite à la norme SFAS N° 130 sur la divulgation du revenu étendu, ont réalisé une étude expérimentale ayant examiné l'influence du format de divulgation du revenu étendu et de ses composantes sur la perception du risque et l'estimation de la valeur de l'action par les analystes financiers. Avant la norme SFAS N° 130, le revenu étendu et ses composantes étaient divulgués dans les notes aux états financiers; l'avènement de la norme SFAS N° 130 donnait aux entreprises le choix entre deux possibilités : la présentation du résultat étendu dans un état séparé (présenté à la suite de l'état des résultats) ou dans l'état de l'évolution des capitaux propres. Les participants à l'expérimentation étaient assignés au hasard à l'un des trois formats de présentation (notes aux états financiers, état séparé du résultat étendu ou état de l'évolution des capitaux propres). L'objet de l'étude était de savoir si le format de présentation du résultat étendu influence l'estimation de la valeur de l'action et la détection de la gestion des résultats. Selon les auteurs, le format le plus clair était la présentation du résultat étendu dans un état séparé à la suite de l'état des résultats, suivi de leur présentation à l'état de l'évolution des capitaux, suivi de la divulgation du résultat étendu et ses composantes dans les notes aux états financiers. Les résultats ont confirmé les attentes des auteurs en ce sens que plus le format de présentation est clair, meilleures sont l'évaluation faite de la gestion des résultats effectuée par l'entreprise et l'estimation de la valeur de l'action.

La même analyse a été faite par Maines et McDaniel (2000), portant cette fois sur le cas des utilisateurs non professionnels des états financiers (étudiants au MBA). Elles ont ainsi examiné l'effet du format de présentation du revenu étendu sur le jugement concernant la valeur de l'action, fait par les utilisateurs non professionnels. Deux variables ont été manipulées dans cette étude expérimentale : le format de présentation de revenu étendu (l'état

du résultat étendu et deux formats de présentation de l'état de l'évolution des capitaux propres issus respectivement des normes SFAS n° 130 et n° 115); et le niveau de volatilité des gains et pertes non réalisés (faible et fort). Un plan factoriel 3*2 a été adopté, dans lequel chaque participant a été assigné aléatoirement à l'une des six (6) conditions expérimentales. La tâche expérimentale consistait à émettre des jugements sur l'efficacité du management (sur une échelle de 14 points), le risque d'investir dans l'entreprise (sur une échelle de 14 points), et de faire une évaluation du prix de l'action. Les résultats ont confirmé l'effet significatif du format de présentation sur le jugement de la valeur de l'action fait par les utilisateurs non professionnels. Maines et McDaniel (2000) concluent que le format de présentation du résultat étendu n'a pas d'impact sur l'acquisition et l'évaluation de cette information; le format influence toutefois significativement l'importance que lui accordent les utilisateurs ainsi que leurs jugements subséquents. Ces différences s'expliquent essentiellement par la présentation du résultat étendu à l'état des résultats versus les deux autres présentations à l'état des capitaux propres (et non la variation de présentation entre ces deux états de capitaux propres). Il existe cependant une légère différence entre les résultats de Hirst et Hopkins (1998) et ceux de Maines et McDaniel (2000). Pour les premiers, le format de présentation a eu un effet significatif sur l'acquisition et l'évaluation de l'information faite par les utilisateurs professionnels; alors que pour les seconds, le format de présentation n'a eu d'effet significatif que sur la pondération de l'information faite par les utilisateurs non professionnels. Ces différents résultats s'expliquent par la théorie qui stipule que les utilisateurs non professionnels ont un processus de décision différent de celui des utilisateurs professionnels : leur stratégie de recherche d'information est séquentielle par rapport à celle des professionnels qui est systématique. Toutefois, dans les deux cas, le format de présentation a eu un effet significatif concernant l'estimation de la valeur de l'action faite par les utilisateurs.

Cette première partie nous montre que la majorité des études concluent que le contenu informationnel et le format de présentation de l'information comptable et financière ont un effet significatif sur les jugements et les décisions des utilisateurs. Nous allons nous focaliser, dans la prochaine partie de ce chapitre, sur les banquiers, qui constituent la catégorie d'utilisateurs d'états financiers qui nous intéresse ici. Cette focalisation nous

permettra de savoir, de manière spécifique, les conclusions que l'on peut tirer de la relation entre l'information comptable et financière et les jugements des banquiers, afin de pouvoir exprimer de façon optimale nos attentes dans le cadre de cette étude. Mais avant d'aborder la revue de la littérature proprement dite, nous allons mettre en exergue le modèle décisionnel des banquiers dans le cas de la décision d'octroi de prêt commerciaux.

3.5 Prise de décision des banquiers

Dans cette section, nous traitons du processus décisionnel des banquiers en ce qui concerne les demandes d'octroi de prêt, ainsi que des informations dont ils ont besoin.

3.5.1 Le processus décisionnel des banquiers

L'aboutissement du processus décisionnel des banquiers en matière d'octroi comprend deux possibilités: l'acceptation ou le rejet de la demande de prêt. Dans le premier cas, le prêteur devra par la suite décider du taux d'intérêt à exiger à l'emprunteur. Pour arriver à la décision d'octroi (ou de refus) de prêt, les banquiers passent par un processus décisionnel bien élaboré (Berry *et al.*, 1993; Deakins et Hussain, 1994). Bien que ce processus décisionnel est spécifique à chaque institution, certains principaux facteurs et éléments sont considérés identiques pour toute institution financière confrontée à ce genre de décision (Treacy et Carey, 1998).

Selon Danos *et al.* (1989), qui ont effectué des entrevues auprès des responsables de grandes banques américaines, il existe trois phases du processus décisionnel d'octroi de prêt :

- La première phase consiste à rassembler toutes les informations nécessaires à l'évaluation du futur emprunteur. Il s'agit des informations sur sa situation financière passée et future, sur ses activités, sur ses marchés, bref toute information publiquement disponible : le rapport d'informations financières, le rapport de crédit, le rapport du dirigeant sur le nombre d'employés, la branche d'activité, la position industrielle, etc.
- La deuxième phase consiste à acquérir une connaissance plus personnalisée de l'entreprise, grâce à des visites en son sein. Les informations plus internes et personnelles qui

n'ont pu être obtenues lors de la première phase feront l'objet d'une attention particulière pendant cette deuxième phase. Il s'agit de voir de près le management et ses compétences, le détail des opérations de l'entreprise, ses capacités de production, la planification financière et les procédures de contrôle, etc.

• La troisième phase consiste en une évaluation détaillée de la situation passée et future de l'entreprise, en fonction des informations ci-dessus collectées. Il s'agit d'analyser et de conclure à la capacité ou non de l'entreprise à pouvoir faire face à ses engagements. Cette phase aboutit à la décision d'octroi ou non de crédit, décision qui se prend de façon individuelle ou collective, selon la structure autoritaire de la banque.

L'analyse de ce processus décisionnel nous montre qu'en fait, les deux premières phases sont consacrées principalement à la collecte d'informations, et que la troisième phase concerne l'évaluation même de la situation de l'entreprise et la décision de prêt. Danos et al. (1989) ne donnent pas de détails sur les différents facteurs considérés, leur évaluation, leur pondération et la détermination du taux d'intérêt à appliquer. Pour cela, nous allons nous référer à deux auteurs (Treacy et Carey, 1998) qui ont mené une étude auprès des grandes banques américaines, afin de déceler le processus d'attribution de la cote de crédit ou cote de risque des agents de prêt commerciaux. D'après les résultats de leur étude, les principaux facteurs de risque pris en compte par les agents de prêt dans leur processus décisionnel comprennent la condition financière (rentabilité et structure financière), la taille, l'industrie, la position dans le marché, la fiabilité des états financiers, la qualité du management (direction), les éléments de l'exploitation et les autres facteurs importants de l'entreprise. Il semble que ces facteurs soient utilisés aussi bien dans le cas de la décision d'augmentation de prêt que dans le cas d'une nouvelle attribution de la cote de crédit. Treacy et Carey (1998) précisent aussi que les banques diffèrent entre elles par les facteurs particuliers qu'elles considèrent et par l'importance qu'elles leur accordent.

Selon Treacy et Carey (1998), le processus d'attribution de la cote de crédit se résume comme suit :

- la première étape consiste à identifier les principaux facteurs à considérer;
- la deuxième étape consiste à définir les éléments ou critères d'évaluation de chaque facteur principal;
- la troisième étape consiste à attribuer un poids (pondération) à chacun facteur principal;
- la quatrième étape, qui pourrait se faire simultanément avec la troisième, consiste à donner une évaluation sur une échelle de points. D'après Treacy et Carey (1998), cette évaluation dépend aussi de chaque institution; ils en donnent deux exemples : l'utilisation d'une échelle de 0 à 100 points et l'utilisation de lettres (A, B, C, D);
- la cinquième étape et la dernière, consiste à calculer la cote de risque pour chaque facteur et la cote de risque globale; le calcul pour un facteur particulier se fait en multipliant l'évaluation du facteur par sa pondération. La cote de risque globale correspond à la somme des cotes obtenues de chaque facteur. Par ailleurs, l'évaluation de la cote de tendance de risque s'effectue en fonction de l'évolution de chaque facteur.

La figure 3.2 illustre le processus décisionnel pour la détermination de la cote de risque globale. Il constitue une adaptation du processus décisionnel du Mouvement Desjardins, lequel a été utilisé par Viger et al., 2006. Nous l'avons choisi dans le cadre de cette étude parce que tous les éléments du processus d'analyse de Treacy et Carey (1998) y sont inclus. Cette représentation prend en compte les facteurs principaux suivants, qui seront utilisés dans le cadre de cette étude : il s'agit de la direction, la position dans le marché, la rentabilité, la structure financière, la qualité de l'actif et l'exploitation. Ces facteurs tiennent compte de la réalité pratique des entreprises situées dans notre contexte d'étude. Par exemple, le facteur industrie qui est abordé par Treacy et Carey (1998) n'est pas pris en compte ici étant donné que la situation de monopole dans laquelle se trouve la plupart des entreprises camerounaises ne permet pas de faire une appréciation objective d'une industrie. Aussi, nous avons intégré le facteur qualité de l'actif, parce que ce facteur pourrait être pertinent pour les banquiers camerounais, dans la mesure où il permet d'apprécier le potentiel de production de l'entreprise. Ce schéma poursuit aussi le processus décisionnel des banquiers à l'évaluation

d'une tendance de la cote de risque et aux décisions d'octroi de prêt et d'établissement des taux d'intérêt. Ainsi, une tendance de la cote de risque de l'entreprise à la hausse signifie une détérioration de la situation financière et une tendance à la baisse signifie une amélioration de celle-ci.

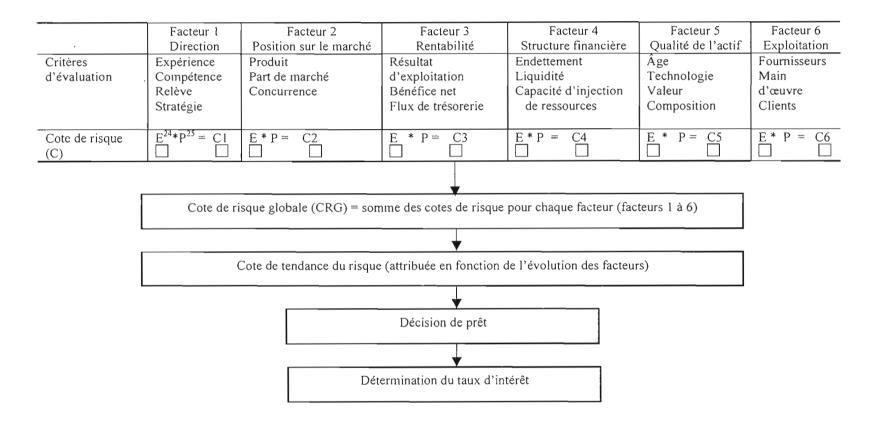


Figure 3.2. Processus décisionnel des banquiers (adapté de Viger et al., 2006).

E = Évaluation sur une échelle établie par le banquier.
 P = Pondération en pourcentage : importance (poids) accordée par la banque à ce facteur.

Il importe de préciser que chaque facteur est évalué à l'aide des critères d'évaluation. Même si la définition de ces critères semble être spécifique à chaque institution, des éléments standard sont utilisés dans le domaine de la gestion. Par exemple pour le cas de la rentabilité, les critères généralement utilisés en finance comprennent le résultat d'exploitation, le bénéfice net et les flux de trésorerie (ou *cash flow*). Pour le facteur position du marché, les critères généralement utilisés en marketing comprennent le produit (c'est-à-dire sa qualité, sa gamme et autres), la part de marché ainsi que la position concurrentielle de l'entreprise. Le facteur lié à la structure financière fait référence à la relation entre les capitaux propres et les dettes (endettement), les liquidités dont dispose l'entreprise et sa capacité à injecter des ressources nouvelles. Le facteur lié à la qualité de l'actif permet d'évaluer principalement la durée de vie des immobilisations, leur niveau technologique, leur valeur ainsi que les éléments les composant. Quant à l'exploitation, il est question d'évaluer les principaux éléments liés à l'achat (fournisseurs), la production (main d'œuvre) et la vente (clients).

Théoriquement, les six facteurs de risque présentés ci-dessus pourraient être les mêmes que ceux utilisés par les banquiers Camerounais dans leurs décisions de prêt. Par contre, certains pourraient être divergents en pratique. Par exemple, étant donné les conditions économiques du Cameroun, la concurrence est moins présente sur les marchés à cause de la fréquence de monopoles, contrôlés le plus souvent par l'État ou un nombre limité d'hommes d'affaires; pour cela, le facteur position dans le marché de l'entreprise pourrait ne pas être pertinent pour les banquiers. Aussi, vu le fait que les relations d'affaires prennent souvent un caractère familial, à cause de la fréquence importante des entreprises familiales dans ce contexte, les membres des organes de direction sont dans la plupart des cas des personnes nommées sur des considérations familiales; par conséquent, ce facteur sera fixé dans le développement de notre cadre expérimental afin d'éviter des jugements subjectifs. Par contre, les facteurs rentabilité, structure financière, qualité des actifs et éléments de l'exploitation demeureront des éléments importants par les banquiers Camerounais dans leur décision de prêt commercial. Dans cette étude, seuls les facteurs rentabilité et structure financière seront influencés par la manipulation expérimentale (c'est-à-dire la présentation des états financiers selon le plan OCAM ou le SYSCOHADA). Les quatre autres facteurs seront fixés à priori dans le matériel expérimental selon les réalités camerounaises. Nous avons aussi procédé à la validation du modèle d'analyse auprès de certains agents de prêt avant l'expérimentation (voir chapitre quatre).

Puisque l'élément important dans le cas de la décision d'octroi de prêt aux entreprises concerne la capacité de ces dernières à pouvoir faire face à leurs engagements financiers, quelles que soient les étapes du processus décisionnel d'une banque particulière, l'objectif principal est de pouvoir obtenir cette assurance à partir des informations appropriées. Dans ce cas, l'information comptable et financière la plus pertinente serait l'état des flux financiers²⁶, donnant un aperçu aussi bien de la situation actuelle que du potentiel de l'entreprise :

« Cash flow data are helpful in interpreting the borrower's profitability, liquidity, management, and financial risk, thus enabling a lender to make an informed decision about whether to lend and how to structure the loan. » (Emmanuel, 1988, p. 16)

L'information comptable et financière étant importante dans le processus décisionnel des banquiers, des études ont démontré qu'aussi bien son contenu que son format peuvent avoir un effet sur leur décision. La section suivante sera consacrée à cette revue de littérature particulière.

3.5.2 La revue de la littérature sur l'information comptable et financière et la décision des banquiers

Les conclusions des études présentées à la section 3.4 s'appliquent aussi au cas des banquiers. Cependant, compte tenu du fait nous nous intéressons particulièrement à eux dans le cas de cette étude, nous pensons qu'il est important, après avoir évoqué les études portant sur les investisseurs de façon générale, de se pencher en particulier sur celles concernant les banquiers. Dans la section précédente, nous avons déjà vu que les informations comptables et financières occupent une place de choix dans leur processus décisionnel. Cette revue de la littérature, spécialement consacrée aux études portant sur les banquiers, viendra tout simplement appuyer ce qui précède.

_

²⁶ Dans le cas de notre étude, il s'agit du tableau financier des ressources et emplois (TAFIRE).

Casey (1978) a examiné l'importance des informations financières dans le cas de la prédiction de la faillite des entreprises par les banquiers. D'après les résultats de cette étude, il existe une quantité optimale d'informations pertinentes pour les banquiers. Par conséquent, il importe de leur fournir l'information juste et appropriée. Aussi, la qualité de l'information comptable et financière présentée aux banquiers revêt une importance capitale dans le cas des décisions d'octroi de prêt (Treacy et Carey, 1998). Les études comportementales en comptabilité, que nous allons présenter dans les lignes qui suivent, ont montré qu'aussi bien le contenu informationnel que le format de présentation de l'information comptable et financière ont un effet significatif sur les jugements et décisions des banquiers, quant aux demandes de prêt faites par les entreprises.

Au niveau du contenu informationnel, Danos et al. (1989) ont par exemple examiné l'impact de l'information comptable et financière sur les jugements séquentiels des agents de prêt dans les banques. Après avoir identifié, selon eux, trois phases du processus décisionnel des banquiers, les auteurs ont manipulé trois niveaux d'information pendant une expérimentation. Tel que déjà mentionné, les trois phases sont : (1) la recherche d'informations publiquement disponibles sur l'entreprise; (2) la recherche d'informations plus personnelles sur ses projets futurs, son plan de financement, son activité et (3) la recherche et l'évaluation des informations financières et la décision d'octroi de prêt ou non. Les auteurs ont identifié les types d'informations recherchés à chaque phase et les trois niveaux d'information (niveau d'information publique, niveau d'information personnelle et niveau d'information financière) constituent la variable manipulée dans le cadre de l'expérimentation. Les 52 agents de prêt qui ont participé à l'étude ont reçu chacun, de façon séquentielle, les informations nécessaires à chacune des phases. À chaque phase, et en fonction des informations reçues, les participants étaient amenés à prendre une décision d'octroi de prêt ou non. Les résultats ont démontré que le niveau de confiance des participants s'est amélioré tout au long du processus décisionnel du fait de l'information additionnelle reçue chaque fois; plus il y a d'informations, plus le niveau de confiance des décideurs augmente.

Belkaoui (1992) a examiné l'effet de deux formes de comptabilisation des revenus sur la perception et la décision des agents de prêt; il s'agit de la méthode de la comptabilité d'exercice et de la méthode de comptabilité de caisse modifiée. Avec 38 agents de prêt comme participants, il a réalisé une expérimentation pendant laquelle il a manipulé les deux méthodes comptables. Deux groupes expérimentaux ont été formés dans lesquels chaque participant a été assigné aléatoirement. Les informations fournies aux participants étaient constituées des informations générales sur l'entreprise et la nature de son projet et les états financiers vérifiés de deux années consécutives. Après avoir analysé les informations, les participants émettaient leur jugement sur la capacité de l'entreprise à rembourser le prêt demandé. Ensuite, les participants étaient appelés à prendre une décision d'acceptation ou de rejet de la demande de prêt; dans le cas d'acceptation, ils devaient indiquer la prime du taux d'intérêt à exiger; et dans le cas du rejet, ils étaient appelés à indiquer la prime du taux d'intérêt qu'une autre institution pourrait demander, vu la situation de l'entreprise. Et enfin, il leur a été demandé de donner leur opinion sur la fiabilité des états financiers, la non existence de fraudes et d'erreurs dans les états financiers. D'après les résultats, la méthode de comptabilisation des revenus influence significativement la décision des agents de prêt quant à la capacité de la firme à rembourser le prêt, l'acceptation ou le rejet de la demande de prêt, la détermination de la prime d'intérêt, la perception de la fiabilité des états financiers et la perception de la non existence d'erreurs d'écriture dans les états financiers.

En ce qui concerne les études portant sur l'impact du format de présentation de l'information sur la décision des banquiers, plusieurs exemples peuvent être cités. L'étude de Harper et al. (1987), qui avaient examiné l'impact de la comptabilisation de la dette liée aux pensions (SFAS N° 87) (selon qu'elle soit divulguée dans le bilan ou présentée dans les notes aux états financiers) sur les jugements des utilisateurs sophistiqués (51 banquiers) et non sophistiqués (82 étudiants au baccalauréat). Chaque participant a été assigné aléatoirement à l'un des deux formats de présentation de la dette liée aux pensions (bilan versus note aux états financiers). La tâche consistait à identifier le numérateur et le dénominateur dans le calcul du ratio d'endettement. Les résultats démontrent que les utilisateurs (sophistiqués et non sophistiqués) sont influencés par le format de présentation (note versus bilan); il n'y a

toutefois pas de différence dans les réponses obtenues entre le groupe des utilisateurs sophistiqués et celui des utilisateurs non sophistiqués.

Sami et Schwartz (1992) ont étudié l'impact du format de présentation des informations sur les charges liées aux pensions sur l'évaluation de crédit faite par les agents de prêt. Cette étude se référait à la norme SFAS N° 87 qui demande aux entreprises de divulguer les dettes liées aux pensions dans le bilan; cette norme demande aussi aux entreprises de divulguer des informations supplémentaires dans les notes aux états financiers. Ils ont effectué une étude expérimentale (avec 48 agents chargés de l'évaluation de crédit dans les banques) dont l'objectif était de déterminer si le format de présentation (bilan versus notes) des dettes liées aux pensions a un effet sur la détermination du taux d'intérêt, le montant de prêt maximal à octroyer et l'estimation de la capacité de la firme à faire face à ses engagements. Les auteurs ont aussi manipulé le niveau du ratio dettes/capitaux propres (supérieur ou inférieur à la moyenne industrielle) et le niveau des dettes accumulées par rapport aux bénéfices. Deux groupes expérimentaux ont été formés, qui correspondent aux deux formats de présentation de l'information; les autres variables ont été manipulées à l'intérieur des groupes. D'après les résultats, la divulgation dans le bilan conduit à un taux d'intérêt plus élevé, une probabilité de remboursement plus faible et un montant maximal de prêt plus faible. Donc, en conclusion, le format de présentation a eu un effet sur les jugements liés à l'évaluation de crédit effectuée par les participants.

Brooks *et al.* (1996) ont réalisé une étude expérimentale dont l'objectif était double : premièrement, déterminer si les banquiers utilisent la juste valeur ou les données au coût historique en ce qui concerne les titres de portefeuille et les dettes à long terme, pour calculer les ratios courants et les ratios à long terme du rapport entre les dettes et les capitaux et lorsqu'ils évaluent la liquidité et la solvabilité d'un client potentiel; et en second lieu, il était question pour eux d'examiner l'impact de (1) l'emplacement de l'information (concernant la juste valeur) (2) la comptabilisation aux états financiers versus la présentation en notes, sur la valeur utilisée par les banquiers lorsqu'ils calculent les ratios financiers. Ils ont élaboré des cas expérimentaux qu'ils ont envoyés à 600 agents de prêt dans différentes banques, et ont obtenu 194 réponses utilisables (soit un taux de réponse de 32%). D'après les résultats, 66%

e

des répondants ont utilisé la juste valeur dans leur calcul. Les résultats indiquent que le format de présentation de l'information a eu un effet significatif sur l'utilisation des données par les banquiers : 66,5% des répondants ont utilisé les données du bilan, au lieu de celles contenues dans les notes. Cette étude nous conduit à tirer deux conclusions : premièrement, l'information comptable et financière ainsi que son format de présentation de la juste valeur des placements et des dettes (bilan versus notes) ont un effet significatif sur les calculs des ratios faits par des banquiers; deuxièmement, les états financiers, plutôt que les notes, semblent constituer l'élément important pour les banquiers dans leur processus décisionnel d'octroi de prêt aux entreprises.

Kwok (2002) a aussi examiné l'impact du format de présentation des flux de trésorerie sur la décision de prêt. Plus spécifiquement, il était question pour lui d'examiner deux types de format de présentation des flux de trésorerie : selon la méthode directe et indirecte. L'auteur a adopté comme approche méthodologique l'analyse du protocole verbal. Il a réalisé des entrevues accompagnées de cas expérimentaux auprès de 20 participants résidents de Hong Kong. Les participants à l'étude sont constitués d'agents de prêt commerciaux, d'analystes financiers, de vérificateurs et d'académiciens. Chaque participant a reçu des états financiers de deux entreprises, l'une avec l'état des flux de trésorerie selon la méthode directe et l'autre selon la méthode indirecte. Ils devaient effectuer une décision de prêt pour les deux entreprises. Même si l'échantillon de cette étude est un mélange de plusieurs catégories d'utilisateurs d'états financiers, l'objectif portait cependant sur la décision d'octroi de prêt. Alors que les conclusions de l'étude ne semblent pas confirmer les attentes quant à un impact différentiel du format de présentation des flux de trésorerie, les résultats nous montrent cependant que les autres états financiers ont joué un rôle important sur la décision des participants. D'après ces résultats, les participants se sont focalisés sur les autres états financiers (bilan, notes, rapports par secteur d'activité) afin d'obtenir les informations sur les flux de trésorerie de l'entreprise, plutôt que sur l'état des flux de trésorerie lui même.

3.6 Synthèse des études citées dans la revue de littérature

Le tableau 3.1 fait la synthèse de toutes les études expérimentales citées dans la revue de littérature précédente (sections 3.4 et 3.5.2). Il s'agit d'études portant aussi bien sur les banquiers (Panel B) que celles portant sur les autres catégories d'utilisateurs externes d'états financiers (Panels A1 et A2). Cette synthèse permet de conclure, de façon générale, à un impact du contenu informationnel et du format de présentation de l'information comptable et financière sur les jugements et décisions aussi bien des utilisateurs sophistiqués que des utilisateurs non sophistiqués des états financiers.

Tableau 3.1 Études expérimentales portant sur l'influence du contenu informationnel et du format sur les jugements et décisions des utilisateurs d'états financiers

PANEL A1 – Cas des utilisateurs d'états financiers autres que les banquiers										
	Études	Oui	Études	Non						
Contenu informationnel	Munter et Ratcliffe (1983) 81 gestionnaires de portefeuille	La méthode de comptabilisation des baux (capitalisation ou imputation en charge) a unc influence significative sur le choix des investisseurs.	Dyckman, Hoskin et Swieringa (1982) 74 étudiants	Le changement de méthodes d'évaluation des stocks et la quantité d'information divulguée à cet effet n'a pas d'impact significatif sur le processus d'évaluation des participants.						
	Cooper et Scito (1991) 51 étudiants	La méthode de comptabilisation des frais de R&D (capitalisation ou mise en charge totale) a eu un effet sur les choix d'investissements en R&D.								
	Asecheinic (1992) 46 analystes	Une différence significative a été notée entre l'évaluation faite par les participants ayant reçu l'état des opérations étrangères et celle des participants n'en ayant pas reçu.								
	Hopkins, Houston et Peters (2000) 113 analystes et gestionnaires de portefeuille	La méthode comptable de consolidation a eu une influence significative sur la valeur de l'action évaluée.								
	Frederickson et Miller (2004) 46 étudiants au MBA et 34 analystes financiers	La divulgation d'un communiqué sur les résultats pro forma a eu un effet significatif sur le jugement de valeur de l'action fait par les étudiants (non professionnels).	Frederickson et Miller (2004)	L'effet n'est pas significatif sur les analystes (professionnels).						
	Hirst, Hopkins et Wahlen (2004) 56 analystes et gestionnaires de portefeuille, spécialistes des banques.	Les analystes des banques ont été significativement influencés par la méthode de mesure et présentation du résultat étendu ainsi que par la stratégie de couverture de la banque.								

Tableau 3.1 (suite) Études expérimentales portant sur l'influence du contenu informationnel et du format sur les jugements et décisions des utilisateurs d'états financiers

F	PANEL A2 – Cas des utilisateurs d'états financiers autres que les banquiers											
	Études	Oui	Études	Non								
Format de présentation	Goldwater et Fogarty (1995) 117 vérificateurs	Le format de présentation des flux de trésorerie (graphique versus tableau) a eu un effet significatif sur l'estimation des flux de trésorerie nets de l'année suivante faite par les participants.										
	Hirst et Hopkins (1998) 96 analystes financiers et gestionnaires de portefeuille	Le format de présentation du résultat étendu a eu un effet significatif sur le jugement concernant la valeur de l'action fait par les analystes ainsi que sur la détection de la gestion des résultats.										
	Maines et McDaniel (2000) 95 étudiants au MBA	Le format de présentation du résultat étendu a eu un effet significatif sur le jugement concernant la valeur de l'action fait par les étudiants (non professionnels).										

Tableau 3.1 (suite) Études expérimentales portant sur l'influence du contenu informationnel et du format sur les jugements et décisions des utilisateurs d'états financiers

		PANEL B – Cas des banquiers		
	Études	Oui	Études	Non
Contenu informationnel	Danos, Holt et Imhoff (1989) 52 agents de prêt	La prise de décision séquentielle et le jugement des agents de prêt ont été significativement influencés par l'apport d'informations comptables supplémentaires.		
	Belkaoui (1992) 38 agents de prêt	Les méthodes de comptabilisation des revenus (méthode de la comptabilité d'exercice et méthode de la comptabilité de caisse modifiée) ont eu un effet significatif sur les jugements et décisions des banquiers.		
Format de présentation	Harper, Mister et Strawser (1987) 51 banquiers et 82 étudiants	Le format de présentation de la dette liée aux pensions (bilan versus notes) a eu un effet significatif sur le calcul du ratio d'endettement pour les banquiers et les étudiants.		
	Sami et Schwartz (1992) 48 agents de prêt	Le format de présentation de la dette liée aux pensions (bilan versus note) a eu un effet significatif sur les jugements et décisions des agents de prêt.	Kwok (2002) 20 banquiers de Hong Kong	Le format de présentation des flux de trésorerie n'a pas eu un effet significatif sur la décision de prêt des banquiers. Ils n'ont pas utilisé l'état des flux de trésorerie pour avoir les informations sur eux.
	Brooks, Scott et Timothy (1996) 194 banquiers	Le contenu informationnel ainsi que le format de présentation de la juste valeur des placements et dettes (bilan versus notes) ont eu un effet significatif sur le calcul de ratios fait par les banquiers.		

Après avoir passé en revue la littérature traitant de la question de l'information comptable et des jugements et décisions des banquiers, nous allons aborder le modèle de prise de décision qui est adapté à notre étude. En tenant compte du modèle général présenté dans la première partie de ce chapitre (figure 3.1) et du processus décisionnel des banquiers présenté par la figure 3.2, nous allons présenter le modèle de prise de décision opérationnel pour notre étude, avec les différentes variables et facteurs retenus.

3.7 Modèle décisionnel adapté à notre étude

Le modèle décisionnel présenté dans la première partie de ce chapitre (figure 3.1) représente le cadre décisionnel général de tout utilisateur d'informations. Aussi, le processus décisionnel des agents de prêt, présenté dans la cinquième partie de ce chapitre (figure 3.2) représente un processus général, comprenant les principaux facteurs à prendre en compte et les principales étapes qui en découlent. Cependant, dans le cadre de cette étude, nous devons faire une combinaison de ces deux cadres décisionnels. La figure 3.3 présente donc ce modèle décisionnel appliqué à notre étude. Les explications au sujet de ce modèle seront données après sa schématisation.

Ce modèle décisionnel est constitué de deux composantes : les inputs (informations comptables et financières présentées sous le format OCAM ou SYSCOHADA) et les outputs (jugements et décisions des agents de prêt). Le but de notre étude est d'examiner l'impact de l'information comptable et financière sur les jugements et décisions des agents de prêt. En d'autres termes, il s'agit d'examiner l'impact des inputs sur les outputs.

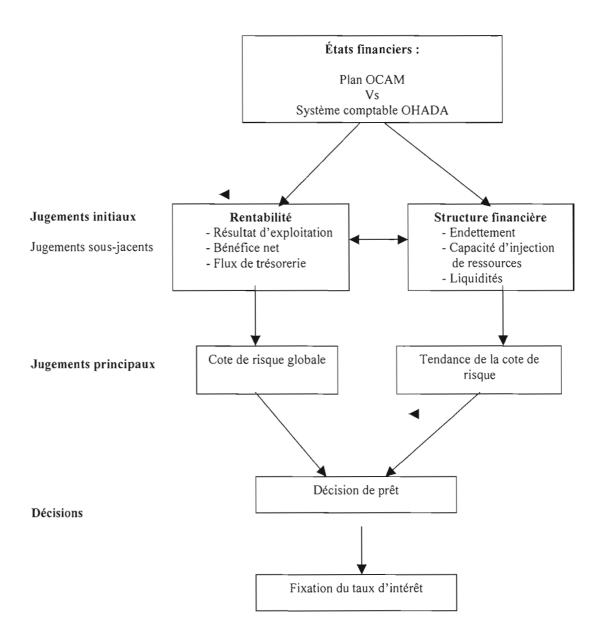


Figure 3.3 Modèle décisionnel adapté à notre étude.

3.7.1 Description du modèle

3.7.1.1 Les inputs

Dans le cadre de notre étude, les inputs sont constitués des informations comptables et financières que les agents de prêt auront à examiner. Il s'agit des états financiers du plan OCAM et ceux du SYSCOHADA. Les états financiers du plan OCAM comprennent le bilan, le tableau des soldes caractéristiques de gestion et les autres informations complémentaires. Ceux du SYSCOHADA sont constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau financier des ressources et emplois, et de l'état annexé.

3.7.1.2 Les outputs

La deuxième composante de ce modèle décisionnel, c'est-à-dire les outputs, est constituée de trois niveaux : en premier lieu, les jugements initiaux des agents de prêt sur la rentabilité et la structure financière de l'entreprise en prenant en compte les jugements sous-jacents; en deuxième lieu, l'établissement des jugements principaux concernant la cote de risque globale et l'évaluation de sa tendance future; et en troisième lieu, les décisions d'octroi de prêt et de fixation du taux d'intérêt.

Voilà, présenté succinctement, le modèle décisionnel de cette étude. Bien que cette étude vise à examiner l'impact des informations comptables sur les jugements et décisions des agents de prêt, son objectif principal est de tester si ceux-ci sont différents selon que les états financiers soient présentés conformément aux normes plan OCAM ou à celles du SYSCOHADA. La section suivante énoncera clairement cette hypothèse et les principales raisons.

3.7.2 Hypothèse de recherche

L'examen de l'impact des informations comptables et financières sur les jugements et décisions des agents de prêt camerounais se fait sur la base des états financiers présentés

selon deux systèmes comptables, dont l'un est ancien (plan OCAM) et l'autre est nouveau (SYSCOHADA). Pour cela, il était impératif d'analyser les spécificités de chacun des systèmes comptables, afin d'établir les différences et leur ampleur, ce qui a été fait dans le deuxième chapitre de ce travail, consacré au cadre réglementaire de notre étude. Par ailleurs, cette analyse nous a permis d'avoir une vue globale des différences entre le plan OCAM et le SYSCOHADA. Ainsi, avant d'énoncer nos hypothèses de recherche, il importe de souligner les informations particulières qui risquent d'amener les banquiers qui recevront les états financiers du plan OCAM à prendre des jugements et décisions différents de ceux qui recevront les états financiers du SYSCOHADA.

Au niveau du bilan, le SYSCOHADA fait une distinction claire entre les charges immobilisées et les immobilisations incorporelles en détaillant chacune de ces deux catégories; les deux rubriques sont jumelées dans un seul poste appelé frais et valeurs incorporels dans le bilan du plan OCAM (voir chapitre 2, tableau 2.1, panel A1). Cette différence créée par le SYSCOHADA devrait permettre aux agents de prêt d'analyser la capacité d'exploitation (éléments d'actif corporels) et les actifs incorporels de l'entreprise (frais de R&D, brevets et licences, fonds commercial, etc) mieux que dans le cas du plan OCAM. Le bilan SYSCOHADA permet de voir clairement les immobilisations financières, contrairement au plan OCAM qui les intègre dans les immobilisations corporelles; ceci devrait permettre aux agents de prêt de mieux analyser les investissements financiers à long terme de l'entreprise. La distinction entre les capitaux propres et les autres ressources de l'entreprise (dettes financières), faite par le SYSCOHADA au niveau du passif du bilan, contrairement au plan OCAM qui les assimile à un poste appelé capitaux permanents (voir chapitre 2, tableau 2.1, panel B1), devrait permettre aux agents de prêt de mieux analyser la valeur des capitaux propres et celle de l'endettement, ce qui devrait leur permettre de mieux analyser la capacité d'accroissement des ressources de l'entreprise (capitaux propres/endettement ou l'inverse).

En ce qui concerne le compte de résultat (SYSCOHADA) et le tableau des soldes caractéristiques de gestion (plan OCAM), nous pensons qu'il n'existe pas de différences importantes entre eux qui pourraient créer des divergences dans les jugements des agents de

prêt, au vu des comparaisons faites au chapitre 2 (tableau 2.2). En dehors des différences de forme, relatives aux éléments liés à l'activité ordinaire et ceux liés à des opérations hors activités ordinaires (SYSCOHADA), les informations importantes se retrouvent de part et d'autre dans ces deux états financiers. En fait, le bénéfice net reste inchangé lorsqu'on passe d'un système à l'autre.

Par ailleurs, il existe un état financier qui devrait créer des différences importantes entre les jugements des agents fondés sur les états financiers du plan OCAM et ceux fondés sur les états financiers du SYSCOHADA; il s'agit du tableau financier des ressources et emplois (TAFIRE) que l'on retrouve dans le SYSCOHADA et qui n'existait pas dans le plan OCAM. Les éléments d'information importants pour les agents de prêt dans cet état financier sont : la capacité d'autofinancement global (CAFG), le besoin de financement d'exploitation (BFE), l'excédent de trésorerie d'exploitation (ETE), les acquisitions (croissances internes et externes), les désinvestissements (ventes d'actifs), ainsi que les financements nécessaires (voir chapitre 2, tableau 2.3, panels A et B). La CAFG permet d'évaluer le potentiel de financement disponible de l'entreprise, ce qui devrait permettre aux agents de prêt de juger de la capacité de l'entreprise à financer une partie de l'investissement en cours. Le BFE est un élément important pour l'analyse des besoins immédiats, en termes d'exploitation; confronté au BFE, l'ETE devrait permettre de connaître les disponibilités de l'entreprise pour pouvoir financer son exploitation. Par la même occasion, les agents de prêt pourraient calculer facilement la liquidité de l'entreprise (c'est-à-dire sa capacité à faire face à ses engagements immédiats). Les autres informations, à savoir les investissements, désinvestissements et financements nécessaires devront permettre d'informer sur les projets de l'entreprise et son plan de financement.

Pour ce qui est de l'état annexé, il apporte principalement trois types d'informations qui ne sont pas données par les informations complémentaires des états financiers du plan OCAM: le tableau des biens pris en crédit-bail, le tableau des créances et celui des dettes. Ces informations pourraient permettre aux agents de prêt de comprendre davantage les engagements extérieurs de l'entreprise.

Compte tenu de leur contenu informationnel et format différents, la présentation des états financiers selon le modèle du plan OCAM versus celui du SYSCOHADA pourrait amener des jugements et décisions différents chez les agents de prêt. Poursuivant les études antérieures qui concluent que le format et le contenu informationnel des informations comptables influencent les jugements et décisions des utilisateurs externes des états financiers, nous postulons l'hypothèse générale suivante :

Hypothèse générale

Les jugements et décisions des agents de prêt camerounais basés sur les états financiers du plan OCAM sont différents de ceux basés sur les états financiers du SYSCOHADA.

Conformément au modèle décisionnel de notre étude (figure 3.3), les jugements sont de trois catégories : les jugements initiaux, sous-jacents et principaux. Les jugements portant sur les facteurs rentabilité et structure financière constituent les jugements initiaux, c'est-à-dire préliminaires aux jugements principaux. Les jugements sous-jacents sont ceux liés aux critères d'évaluation des facteurs financiers importants. Pour le facteur rentabilité, il s'agit des jugements relatifs au résultat d'exploitation, au bénéfice net et aux flux de trésorerie. L'endettement, la capacité d'injection de ressources et la liquidité correspondent aux jugements sous-jacents du facteur structure financière. Les jugements principaux correspondent à ceux portés sur la cote de risque globale et la tendance de la cote de risque. Les décisions sont de deux ordres : l'accord ou non du prêt et la fixation du taux d'intérêt.

3.8 Sommaire du chapitre

Ce chapitre, dont l'objectif était de présenter les éléments de la théorie soutenant les hypothèses, nous a permis de parvenir à la conclusion que, non seulement les informations comptables et financières constituent des éléments importants pour la prise de décisions des utilisateurs externes des états financiers, mais aussi que leur format et contenu informationnel peuvent avoir un impact sur les jugements et la prise de décision des utilisateurs d'états financiers. Même si l'importance de ces informations pourrait être relative selon que les

utilisateurs soient sophistiqués ou non, les études semblent donner des conclusions convergentes à ce sujet. Par ailleurs, le cas de cette étude concerne des informations présentées selon deux systèmes comptables différents (le plan OCAM et le SYSCOHADA); pour cela, notre hypothèse générale de recherche, qui s'inspire des résultats des études relatives à l'influence des états financiers sur les jugements et décisions des agents de prêt, est orientée davantage vers une comparaison de l'impact de ces derniers, en fonction de la norme utilisée.

Le prochain chapitre développera les éléments méthodologiques nécessaires à la réalisation de cette étude et au test statistique des hypothèses.

CHAPITRE IV

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

4.1 Introduction

Après avoir abordé tous les éléments de base relatifs à notre recherche à savoir le contexte et la problématique, le cadre réglementaire, la revue de la littérature, les fondements théoriques et l'hypothèse de recherche, il est impératif de mettre l'accent à présent sur les aspects beaucoup plus pratiques. Il est question, dans le présent chapitre, d'aborder toutes les interrogations concernant les aspects méthodologiques qu'il convient d'adopter dans le cadre de cette étude. Nous parlerons tour à tour du design expérimental, de l'échantillonnage, de la procédure expérimentale, des différentes variables ainsi que des tests statistiques à appliquer.

4.2 Design expérimental

Un plan factoriel à deux groupes expérimentaux est adopté dans le cadre de cette analyse. Notre étude consiste à examiner l'impact de deux formes de présentation de l'information comptable et financière (le plan OCAM et le SYSCOHADA) sur les jugements et décisions des agents de prêt. Cette analyse a un objectif plutôt comparatif ; il s'agit d'évaluer si les différences entre les jugements et décisions basés sur chacune des deux formes de présentation des états financiers sont significatives. Ce souci de comparaison nous amène à adopter un plan expérimental intra sujets, c'est-à-dire que chacun des participants des deux groupes expérimentaux a reçu successivement les états financiers présentés selon chacun des deux systèmes comptables, avec une variation dans le cas du SYSCOHADA, pour des raisons expliquées au paragraphe suivant. Ainsi, ce plan intra sujets nous permet de contrôler, dans le cadre de la comparaison de prise de décision selon l'information

comptable, les différences de processus décisionnel entre les individus autres que celles liées au changement d'information.

En revanche, comme nous l'avons vu au chapitre II relatif au cadre réglementaire comptable, la principale nouveauté du SYSCOHADA par rapport au plan OCAM est le tableau financier des ressources et emplois (TAFIRE) qui devient obligatoire dans ces états financiers. Puisque cet état financier permet de faire une analyse des impacts des activités de l'entreprise sur ses liquidités, nous pensons qu'il pourrait avoir une influence additionnelle par rapport à celle des autres états financiers sur les jugements et décisions des agents de prêt, du fait de l'information supplémentaire qu'il leur apporte. L'étude de cet effet supplémentaire du TAFIRE nous a donc conduit à faire varier les états financiers du SYSCOHADA (sans et avec TAFIRE) entre les deux groupes expérimentaux.

La figure 4.1 représente le plan expérimental adapté à ce design. Comme nous l'avons déjà dit, il s'agit d'un plan factoriel dont les principaux facteurs sont constitués des états financiers présentés selon le plan OCAM et ceux présentés selon le SYSCOHADA. En fait, les deux groupes expérimentaux (G1 et G2) ont un facteur commun de base (X1), à savoir les états financiers du plan OCAM; cependant, ils se différencient par le second facteur, qui quant à lui, regroupe selon le cas, les états financiers du SYSCOHADA sans TAFIRE (X2) pour le premier groupe et les états financiers du SYSCOHADA avec TAFIRE (X3) pour le second groupe.

Les états financiers du plan OCAM (X1) reçus par les participants comprennent les éléments suivants : le bilan, le tableau des soldes caractéristiques de gestion et les autres éléments d'information complémentaires donnés par les tableaux des actifs immobilisés, des amortissements, des provisions et des plus et moins values de cession.

Les états financiers du SYSCOHADA reçus par les participants comprennent les éléments suivants : le bilan, le compte de résultat, le tableau financier des ressources et emplois (reçu seulement par les participants du second groupe) et les autres éléments

d'information supplémentaires apportés par l'état annexé et donnés par les tableaux de l'actif immobilisé, des amortissements, des provisions et des plus et moins values de cession.

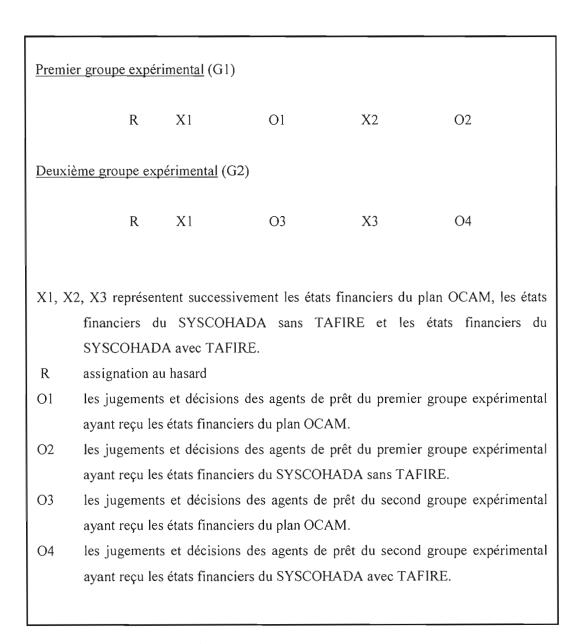


Figure 4.1. Plan expérimental

Les autres éléments d'information supplémentaires apportés par l'état annexé dans le cas du SYSCOHADA et de manière complémentaire (sans un état financier particulier) dans le cas du plan OCAM sont beaucoup plus importants que ceux reçus par les participants des deux groupes expérimentaux, si on se réfère au chapitre II (tableau 2.5) de ce travail. Cependant, il nous a fallu faire un choix concernant les éléments à inclure dans le matériel expérimental. Ce choix n'est pas un fait du hasard; il est le résultat d'un pré-test dont l'objectif était double : d'une part s'assurer que les informations comptables et financières sont importantes dans le processus décisionnel des agents de prêt camerounais, et d'autre part, être sûr du choix des éléments à intégrer dans la matériel expérimental (voir la prochaine section sur la procédure expérimentale).

Pendant notre pré-test, nous avons posé la question aux participants quant à l'utilité, dans leur processus décisionnel, des différents tableaux donnés dans l'état annexé pour le cas du SYSCOHADA et de façon complémentaire pour le cas du plan OCAM. Tous les répondants étaient unanimes quant au fait que seulement certains de ces tableaux étaient utiles dans leur processus décisionnel. Selon la taille de l'entreprise et l'importance du montant du prêt demandé, certains éléments d'information complémentaires doivent être fournis aux banquiers; il s'agit principalement d'informations complémentaires relatives au bilan et au compte de résultat dans le cas du SYSCOHADA ou au tableau des soldes caractéristiques de gestion dans le cas du plan OCAM. Parmi ces éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat, les participants au pré-test ont particulièrement cité les tableaux de l'actif immobilisé, des amortissements, des provisions et des plus et moins values de cession. D'après les explications reçues, ces tableaux permettent d'avoir un aperçu général de la taille (actif immobilisé, amortissements et provisions) et des transactions effectuées par l'entreprise sur ses actifs immobilisés (plus et moins values de cessions d'éléments d'actif immobilisé).

Ainsi, nous pouvons en déduire qu'en dehors des différences en matière des besoins en information des agents de prêt camerounais concernant les informations relatives à l'état annexé (SYSCOHADA) et celles données de façon complémentaire par certains tableaux du plan OCAM, le bilan et le compte de résultat s'avèrent importants voire indispensables à leur

processus décisionnel. Quelque soit donc la taille de l'entreprise et le montant du prêt demandé, ces derniers devront être fournis. Il ressort également de ce pré-test qu'en plus des informations comptables et financières, les agents de prêt camerounais ont besoin d'en savoir plus sur la direction, l'exploitation, la position concurrentielle ainsi que les partenaires commerciaux de l'entreprise. Même si les éléments d'information fournis pendant l'expérimentation n'englobent pas tout ce qui est généralement utilisé dans la réalité par les agents de prêt, nous avons été rassurés sur le fait qu'ils en représentent l'essentiel.

Nous n'avons pas inclus de biens acquis par crédit-bail dans notre cas car nous ne voulions pas qu'un effet sur les jugements et décisions des agents de prêt ne soit attribuable qu'au fait que de tels contrats sont maintenant comptabilisés aux états financiers selon le nouveau système comptable alors qu'aucune information n'était donnée à leur sujet dans le plan OCAM. Nous voulions déterminer de façon plus générale si le changement de système comptable amène un effet.

4.3 Échantillonnage

Nous allons dans un premier temps décrire la population des banques commerciales camerounaises avant d'aborder la procédure d'échantillonnage en second lieu.

4.3.1 Description de la population des banques commerciales camerounaises

Il existe une dizaine de banques commerciales au Cameroun et environ 80 succursales, incluant les sièges sociaux respectifs. Le tableau 4.1 présente l'ensemble des banques commerciales camerounaises ainsi que le nombre de succursales dont elles disposent sur l'ensemble du territoire national. Les trois plus importantes comptent au moins une succursale dans chacune des dix provinces que compte le Cameroun²⁷. En comptant un agent par succursale, nous nous retrouvons avec une population d'au moins 80 agents de prêt commerciaux potentiels, notre objectif étant de parcourir l'ensemble des dix provinces (à

9

²⁷ Les dix provinces (et leurs chefs lieux) sont : l'Extrême Nord (Maroua), le Nord (Garoua), l'Adamaoua (Ngaoundéré), le Centre (Yaoundé), l'Est (Bertoua), l'Ouest (Bafoussam), le Sud (Ébolowa), le Sud Ouest (Buéa), le Nord Ouest (Bamenda) et le Littoral (Douala).

travers leurs chefs lieux)²⁸ afin de pouvoir interroger le maximum d'agents possibles, avec comme prévision le fait d'avoir un agent de prêt dans chacune des succursales et un agent au siège social. Cependant, la réalité du terrain est tout autre et nous nous sommes retrouvés avec une population beaucoup plus importante, du fait de l'organisation administrative des banques commerciales camerounaises; cette organisation étant centralisée, l'on retrouve plusieurs agents exerçant dans le service de crédit des services centraux, avec au moins un agent de prêt dans chaque succursale située en province. Nous allons donner plus de détails dans la section suivante relative à l'échantillonnage proprement dit.

Tableau 4.1
Banques camerounaises et nombre de succursales

Sigle	Signification	Nombre de succursales incluan les sièges sociaux				
BICEC	Banque internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit	27				
SGBC	Société Générale de Banque au Cameroun	16				
SCB-CLC	Crédit Lyonnais Cameroun	13				
CBC	Commercial Bank of Cameroon	5 ou 6				
AMITY BANK	AMITY BANK	4 ou 5				
SCB	Standard Chartered Bank	3				
CITIBANK	CITIBANK	2				
ECOBANK	ECOBANK	2				
UBC	Union Bank of Cameroon	2				
AFB	Afriland First Bank	Pas de chiffre exact				
	Total	74 à 76, estimé à 80				

Source: www.izi.net

²⁸ Les chefs lieux des provinces représentent les principales villes que nous avons parcourues pendant notre étude sur le terrain.

4.3.2 Procédure d'échantillonnage et taille de l'échantillon

Étant donné que la plupart des banques commerciales camerounaises (à l'exception de la Standard Chartered Bank, d'Amity Bank et d'Afriland Bank dont les sièges sociaux respectifs se trouvent à Yaoundé) disposent de leur siège social dans la ville de Douala, la capitale économique du Cameroun, nous avions prévu d'entreprendre une démarche formalisée, grâce au soutien de l'Ordre National des Experts Comptables du Cameroun (ONECCA), à travers son directeur de l'administration et des études, Monsieur Dikoumé Mbonjo. En effet, il était prévu au départ d'obtenir une autorisation officielle dans chacun des sièges sociaux des différentes banques, autorisation nous permettant non seulement d'accéder aux agents de prêt du siège, mais aussi à ceux exerçant dans les différentes succursales en province. Mais, les réalités du terrain nous ont conduit à adopter plutôt une approche beaucoup plus personnalisée que formalisée; par conséquent, nous n'avons parcouru que huit des dix grandes villes qui représentent les chefs lieux des provinces. Nous n'avons pas pu aller à Buéa (Sud Ouest) et à Ébolowa (Sud).

Plusieurs facteurs sur le terrain nous ont amené à procéder autrement que prévu. D'une part, les difficultés d'accès dans les différentes administrations centrales (sièges sociaux) ne nous ont pas permis d'obtenir une autorisation officielle dès le départ permettant d'accéder à toutes les autres succursales. Pour cela, nous nous sommes contentés d'utiliser nos contacts personnels ainsi que tous les autres moyens possibles (demande d'autorisation d'effectuer des entrevues présentée à l'annexe A, et plusieurs visites sans rendez-vous précis à l'institution afin de pouvoir entrer en contact avec un responsable) pour pouvoir accéder aux agents de prêt dans chacune des différentes représentations provinciales parcourues. Il fallait, entre autres, déposer une demande d'autorisation d'effectuer des entrevues qui était étudiée dans un délai de 3 à 7 jours; cette demande n'était valable que pour la succursale concernée, elle ne pouvait pas permettre d'accéder à d'autres succursales de la même banque. D'autre part, la centralisation des administrations des banques commerciales camerounaises a entraîné une modification de la taille de l'échantillon, puisqu'il y a plus d'agents qu'estimé au départ dans les services centraux (sièges sociaux). Ainsi, toutes les demandes de prêts commerciaux effectuées par les entreprises sont étudiées d'abord au niveau provincial,

ensuite au niveau central (au siège social), et toutes les décisions d'octroi de prêt sont prises au niveau central. Les agents de prêt exerçant dans les succursales ne sont donc pas les décideurs finaux; nous les avons néanmoins considérés comme des agents de prêt à part entière, puisqu'ils font les mêmes analyses que ceux du siège social et donnent leur avis sur la demande avant de la transférer au siège social. Il n'est toutefois pas possible de savoir si les recommandations des agents de prêt des succursales sont effectivement entérinées par les décideurs finaux. Aussi, dans chaque service de crédit (plus particulièrement au niveau des sièges sociaux), il existe plusieurs agents de prêt, ce qui nous a permis de maximiser la taille de l'échantillon dans les sièges sociaux et les autres succursales.

Compte tenu des difficultés sus-citées, nous n'avons pas pu accéder à toutes les banques. Mais, la plupart d'entre elles, du moins les plus importantes ont été touchées²⁹. Le tableau 4.2 présente la répartition du nombre de questionnaires distribués et du nombre de répondants par banque et selon les principales villes parcourues.

²⁹ Nous n'avons pas pu administrer les questionnaires dans les banques commerciales suivantes : CITIBANK et UBC (Union Bank of Cameroon).

Tableau 4.2

Répartition des répondants par ville et par banque

Banques	Douala		Bertoua		Bafoussam		Bamenda		Yaoundé		Ngaoundéré		Garoua		Maroua		Total		G1	G2
	Quest.	Rép. Obt.	Quest.	Rép. Obt.	Quest. Adm.	Rép. Obt.	Quest.	Rép. Obt.	Quest. Adm.	Rép. Obt.	Quest.	Rép. Obt.	Quest. Adm.	Rép. Obt.	Quest. Adm.	Rép. Obt.	Quest. Adm.	Rép. Obt.		
BICEC	4	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2	l	18	15	8	7
SGBC	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	1	2	1	18	15	7	8
SCB-CL	5	5	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2	1	19	17	7	10
CBC			2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	1	2	I	14	11	6	5
AMITY BANK									2	0							2	0	0	0
SCB									2	1			2	1			4	2	1	1
ECOBANK	4	3															4	3	2	1
AFB									2	1							2	ı	0	1
Total	17	15	8	8	8	8	8	8	14	10	8	4	10	7	8	4	81	64	31	33

Légende :

Quest. Adm · questionnaires administrés

Rép. Obt. : réponses obtenues

Au vu de tout ce qui précède, nous pouvons dire que le nombre d'agents de prêt à échantillonner n'était pas connu d'avance puisqu'il nous était impossible d'avoir les statistiques officielles sur le nombre d'agents de prêt exerçant aussi bien aux sièges que dans les succursales respectives. Une fois rendu dans une banque, il fallait d'abord demander l'effectif des agents dans le service de crédit; c'est en fonction de cette réponse que les questionnaires étaient distribués. Des 81 questionnaires distribués, 64 réponses ont été obtenues; nous avons donc un taux de réponse de 79%. Les questionnaires ont été administrés durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2005.

4.4 Procédure expérimentale

Nous allons exposer dans cette section deux éléments principaux : la description de l'instrument de recherche et l'administration du questionnaire.

4.4.1 Description de l'instrument de recherche

L'instrument de recherche ou encore le matériel expérimental comprend l'ensemble des éléments reçus par les participants. Dans le cadre de cette étude, chacun des participants des deux groupes expérimentaux a reçu quatre éléments : la lettre d'information et de consentement, le cas expérimental, les états financiers et les questionnaires. La différence entre le matériel expérimental reçu par les participants des deux groupes réside au niveau des états financiers. Les participants des deux groupes ont reçu les états financiers du plan OCAM; ils ont aussi reçu les états financiers du SYSCOHADA sans le TAFIRE pour le premier groupe et les états financiers du SYSCOHADA avec le TAFIRE pour le second groupe. Ces trois types d'états financiers amènent également à des questionnaires qui diffèrent à certains égards. Les éléments du matériel expérimental sont décrits plus en détail dans les paragraphes qui suivent.

La lettre d'information et de consentement décrit les objectifs de l'étude et requiert le consentement des répondants en leur expliquant les procédures ainsi que les principaux objectifs de l'étude (voir Annexe B).

Le cas expérimental ou la mise en situation de l'expérimentation (voir Annexe C) donne toutes les informations d'ordre général sur la situation de l'entreprise analysée, la nature du projet à financer, son montant, la valeur du prêt demandé ainsi que des informations d'ordre qualitatif relatives aux principaux facteurs de décision des banquiers (direction, position sur le marché, qualité de l'actif, exploitation). En effet, nous avons adopté, comme cadre d'analyse, le cas d'une entreprise de fabrication et de distribution de matériaux de construction. Il s'agit d'une entreprise en pleine croissance et occupant une position dominante sur le marché vu sa situation de monopole. Elle correspond aussi au cas d'une entreprise devant appliquer le système normal selon le SYSCOHADA, puisque son chiffre d'affaires annuel dépasse 100 millions de francs CFA (voir chapitre II pour les détails). Son équipement actuel étant désuet, l'accroissement prévisionnel de ses activités l'oblige à faire l'acquisition de nouvelles machines d'une valeur de 30 millions de francs CFA, soit environ 46% (30 000 000/65 448 487) de la valeur de son actif immobilisé total actuel. Le montant du prêt demandé représente 75% de la valeur de l'investissement (22 500 000 FCFA) sur une durée de quatre ans, soit environ 179% (22 500 000/12 582 561) de la valeur totale des dettes financières actuelles de l'entreprise; les 25% restants seront financés par une augmentation de capital. Dans le chapitre III de ce travail, nous avions vu que le processus décisionnel des banquiers (figure 3.2) comprend six principaux facteurs à savoir la direction, la position sur le marché, la rentabilité, la structure financière, les éléments de l'actif et l'exploitation. Les éléments du matériel expérimental reçus par les participants ne leur permettant de porter des jugements que sur les facteurs liés à la rentabilité et à la structure financière, nous avons fixé un poids relatif à chacun des quatre autres facteurs décisionnels (5 sur une échelle de 0 à 10).

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les états financiers du plan OCAM (voir Annexe D) reçus par les participants à cette expérimentation comprennent le bilan, le tableau des soldes caractéristiques de gestion et les autres éléments d'information donnés par les tableaux des actifs immobilisés, des amortissements, des provisions et des plus et moins values de cession. Les états financiers du SYSCOHADA (voir Annexe E), avec ou sans TAFIRE selon le groupe expérimental, comprennent le bilan, le compte de résultat et les

autres éléments d'information donnés par les tableaux de l'actif immobilisé, des amortissements, des provisions et des plus et moins values de cession.

Quant aux questionnaires, nous en avons élaboré trois, correspondants chacun à un cas particulier. Le questionnaire du cas I (QI) est celui qui a été reçu par les participants des deux groupes expérimentaux (O1 et O3 selon le plan expérimental), puisqu'il accompagne les états financiers du plan OCAM; il permet donc d'évaluer les jugements et décisions des agents de prêt basés sur ces états financiers (voir Annexe F). Le questionnaire du cas IIa (QIIa) est celui qui a accompagné les états financiers du SYSCOHADA sans le TAFIRE (premier groupe) (O2 selon le plan expérimental); il permet d'évaluer les jugements et décisions basés sur les états financiers du SYSCOHADA sans le TAFIRE (voir Annexe G). Le questionnaire du cas IIb (QIIb) est celui qui a accompagné les états financiers du SYSCOHADA avec le TAFIRE (second groupe) (O4 selon le plan expérimental); il permet aussi d'évaluer les jugements et décisions, mais surtout ceux basés sur les états financiers du SYCOHADA avec le TAFIRE (voir Annexe H). Chacun de ces trois questionnaires a des particularités; mais il existe aussi des similitudes très importantes entre eux. Chaque questionnaire comprenant deux parties, on retrouve les mêmes questions dans chacune des premières parties et des questions particulières dans chacune des secondes parties.

Ainsi, six questions sont formulées dans chacune des premières parties des trois questionnaires (QI, QIIa, QIIb): la première question concerne les jugements sous-jacents, sur une échelle de 0 à 10, du bénéfice d'exploitation, du bénéfice net, du flux de trésorerie, de l'endettement, de la liquidité et de la capacité d'injection de ressources de l'entreprise; la seconde question concerne les jugements initiaux, sur une échelle de 0 à 10, de la rentabilité et de la structure financière de l'entreprise; la troisième question demande au répondant d'indiquer le poids attribué à la rentabilité et à la structure financière, en fonction de leur importance relative dans sa décision, en répartissant 50 points entre ces deux éléments; la question quatre se rapporte aux jugements principaux de la cote de risque globale de l'entreprise sur une échelle de 0 à 10 et de sa tendance future (de la baisse à la hausse, en passant par stable); la question cinq appelle le répondant à se prononcer sur la décision d'octroyer ou non le prêt demandé, en fonction des éléments ci-dessus étudiés; quant à la

question six, elle demande au répondant d'exprimer le taux d'intérêt applicable (exprimé en fonction de la prime par rapport au taux préférentiel de son institution) au cas analysé, qu'il décide d'accorder le prêt ou non.

La deuxième partie du *QI* comprend les questions démographiques (voir Annexe F). La question un concerne le niveau de scolarité du répondant (le Brevet d'études primaires et collégiales, le Probatoire, le Baccalauréat, le Brevet Professionnel, la Licence, la Maîtrise ou le DEA et le Doctorat). La question deux permet de savoir si le répondant détient un titre professionnel ou non dans la banque et si oui, lequel; la question trois est relative au sexe; la question quatre concerne le nombre d'années d'expérience du répondant en matière de prêts commerciaux; la question cinq est relative à la limite individuelle en matière d'octroi de prêts; et la question six permet de savoir si le répondant est spécialisé dans un secteur d'activité précis au niveau de l'analyse de crédit.

La deuxième partie du *QIIa* comprend les questions dites de manipulation expérimentale (voir Annexe G). Elles permettent de savoir si le répondant a bien compris l'expérimentation et a bien vu et mémorisé les éléments présentés aux états financiers de façon à pouvoir les utiliser dans sa prise de décision (acquisition de l'information). Ainsi, quatre questions sont posées dans cette partie du questionnaire. La question un demande au répondant de se prononcer sur la divulgation ou non de la valeur du fonds commercial dans le bilan de l'entreprise; les questions deux, trois et quatre demandent au répondant d'indiquer l'intervalle qui correspond à la valeur des immobilisations financières, à celui de l'excédent brut d'exploitation et à celui des capitaux propres.

Quant à la deuxième partie du *QIIb*, elle comprend les mêmes questions que celles de la deuxième partie du QIIa, plus deux autres questions de manipulation relatives au TAFIRE (voir Annexe H). Les questions cinq et six demandent donc au répondant d'indiquer l'intervalle qui correspond à la valeur de la capacité d'autofinancement globale (CAFG) et à celle des ressources nettes de financement.

4.4.2 Administration du questionnaire

Dans la section relative à l'échantillonnage, nous avons fait état de la procédure utilisée pour entrer en contact avec les répondants. Une fois le contact établi avec un responsable de l'institution (le responsable des ressources humaines dans certains cas et celui du service de crédit dans d'autres), l'étape suivante consistait à présenter oralement notre étude, avec le matériel expérimental à l'appui. À l'exception de deux participants à qui nous avons directement administré le matériel expérimental, dans la majorité des institutions échantillonnées, celui-ci était remis au responsable de service rencontré et ceci en fonction du nombre d'agents travaillant dans le service de crédit; en pareil cas, c'est le responsable qui se chargeait de l'administration directe et de la collecte des questionnaires qui nous étaient restitués après un délai de 3 à 10 jours. Nous remettions, dans chaque institution, un nombre de questionnaires correspondant au cas sans TAFIRE (groupe 1) égal à celui correspondant au cas avec TAFIRE (groupe 2) et ceci de manière alternative; ainsi, si le premier répondant étai assigné au groupe un, le second, quant à lui, était assigné au groupe deux.

Cependant, afin de nous assurer d'abord de la compréhension du questionnaire, nous avons effectué un pré test au niveau de nos trois premières rencontres respectivement avec des agents de la BICEC, de Ecobank et de la SGBC. En fait, puisque nous avons utilisé pour la plupart des cas, nos contacts personnels, nous les avons aussi utilisés pour notre pré test. Il s'agissait pour nous de présenter le matériel expérimental aux premières personnes rencontrées et de recueillir leur avis sur la compréhension, la clarté du questionnaire et de la procédure expérimentale, ainsi que sur les informations nécessaires à ce genre de jugements et décisions. Les réponses à ce pré test nous ont permis non seulement de savoir que les éléments de notre instrument de recherche étaient complets en termes d'informations, mais aussi de comprendre que notre questionnaire était clair et compréhensible pour les banquiers. Ainsi, puisque le matériel expérimental n'a pas eu à être modifié suite au pré test, nous avons conservé les répondants au pré test dans notre échantillon.

4.5 Variables de l'étude

Rappelons tout d'abord que l'hypothèse générale de cette étude stipule que les jugements et décisions des agents de prêt camerounais basés sur les états financiers OCAM seront différents de ceux basés sur les états financiers OHADA. Ainsi, comme nous l'avons vu au chapitre III de ce travail, nous faisons l'hypothèse que le format de présentation et le contenu informationnel des états financiers ont une influence sur les jugements et décisions des agents de prêt.

La variable indépendante relative au format comprend les états financiers présentés selon chacun des deux systèmes comptables : les états financiers du plan OCAM et les états financiers du SYSCOHADA sans TAFIRE. La variable indépendante relative au contenu informationnel comprend les états financiers du SYSCOHADA sans TAFIRE et les états financiers du SYSCOHADA avec TAFIRE, tout en contrôlant l'effet du plan OCAM.

Les variables dépendantes sont constituées des différences de jugements et décisions des agents de prêt posés suite à l'analyse des états financiers du SYSCOHADA et ceux posés suite à l'analyse des états financiers du plan OCAM. Nous avons trois types de jugements : les jugements sous-jacents, initiaux et principaux. Les premiers sont les éléments d'analyse des seconds. Les jugements sous-jacents comprennent le bénéfice d'exploitation, le bénéfice net, les flux de trésorerie, l'endettement, la liquidité et la capacité d'injection des ressources. Les jugements initiaux concernent ceux portés directement sur les deux facteurs que sont la rentabilité et la structure financière. Il y a aussi les jugements principaux portés sur la cote de risque globale et la tendance de la cote de risque. Les décisions concernent d'une part la décision d'octroi de prêt et d'autre part la détermination du taux d'intérêt. La figure 4.2 présente l'hypothèse et les différentes variables de cette étude.

Hypothèse générale (forme alternative):

Les jugements et décisions des agents de prêt basés sur les états financiers du plan OCAM sont différents de ceux basés sur les états financiers du SYSCOHADA.

Variables indépendantes :

- 1. Variables relatives au format:
 - les états financiers du plan OCAM
 - les états financiers du système comptable OHADA sans TAFIRE
- 2. Variables relatives au contenu informationnel:
 - les états financiers du système comptable OHADA sans et avec TAFIRE, tout en contrôlant pour les états financiers du plan OCAM

Variables dépendantes :

Différence entre :

1 - les jugements initiaux et sous-jacents : (échelle de 0 à 10)

- bénéfice d'exploitation

Rentabilité:

- bénéfice net

- flux de trésorerie

- endettement

Structure

- liquidité

financière:

- capacité d'injection des ressources

- 2 les jugements principaux :
 - cote de risque globale (échelle de 0 à 10)
 - tendance de la cote de risque (à la baisse, stable, à la hausse)
- 3 les décisions
 - décision d'octroi de prêt (oui ou non)
 - détermination du taux d'intérêt

posés suite à l'analyse des états financiers du SYSCOHADA et ceux posés suite à l'analyse des états financiers du plan OCAM.

Figure 4.2 Hypothèse et variables de l'étude

4.6 Tests statistiques à appliquer

Il convient d'abord de revenir sur l'objet de l'étude pour mieux identifier les tests statistiques à appliquer. Nous voulons comparer les jugements et décisions des agents de prêt camerounais selon qu'ils soient basés sur les états financiers du plan OCAM ou sur ceux du SYSCOHADA.

Tout d'abord, nous effectuerons des tests de chi-2 (et le test de Mann Whitney pour certaines variables), d'une part, pour nous assurer de l'équivalence des deux groupes expérimentaux concernant les variables sociodémographiques et, d'autre part, dans le but d'analyser les questions de manipulation expérimentale afin de s'assurer de l'acquisition de l'information manipulée et de pouvoir comparer les deux groupes expérimentaux pour les questions qui leur sont communes.

Ensuite, nous effectuerons des tests de corrélation entre les jugements initiaux de la rentabilité et de la structure financière et leurs jugements sous-jacents respectifs (bénéfice d'exploitation, bénéfice net et flux de trésorerie pour le premier; endettement, liquidité et capacité d'injection de ressources pour le second). Pour mieux comprendre l'effet des états financiers du SYSCOHADA sur les variations des jugements et décisions pour les deux groupes expérimentaux, nous allons dans un premier temps faire une comparaison des jugements et décisions basés sur le plan OCAM (G1 versus G2) et, dans un second, une comparaison des différences de jugements et décisions basés sur le plan OCAM et ceux basés sur le SYSCOHADA pour chacun des groupes (O2 – O1; O4 – O3) et puis en comparant les deux groupes expérimentaux. En ce qui concerne les comparaisons portant sur la tendance de la cote de risque et la décision d'octroi de prêt, nous allons faire des tests de chi-2. Pour les autres comparaisons, nous effectuerons des tests de comparaison des moyennes pour des échantillons indépendants (tests de t de Student).

Enfin, nous ferons une analyse de régression entre la variation du taux d'intérêt exigé selon les deux systèmes d'information comptable et la variation de plusieurs autres variables

(rentabilité, structure financière, cote de risque globale, tendance de la cote de risque) pour comprendre ce qui explique le mieux cette variation du taux d'intérêt.

4.7 Sommaire du chapitre

Dans ce chapitre, il était principalement question des aspects méthodologiques de notre étude. Après enquête sur le terrain, nous nous sommes rendues compte qu'il y a un écart important entre les prévisions et les réalisations surtout en ce qui concerne la procédure d'échantillonnage et la taille de l'échantillon. Aussi, au niveau de la procédure expérimentale elle-même, nous avons constaté une différence entre les prévisions et les réalisations, en ce sens que nous avions prévu d'assister à l'expérimentation, mais dans la réalité, nous n'avons assisté que dans le cas de deux répondants tout au plus; pour le reste, il était question de repasser 3 ou 7 jours après le dépôt des questionnaires. En revanche, les résultats sont très satisfaisants concernant le taux de réponse (environ 79%). Le prochain chapitre sera consacré à l'analyse et à l'interprétation des réponses aux questionnaires.

CHAPITRE V

ANALYSES ET DISCUSSIONS DES RÉSULTATS

5.1 Introduction

Les données étant collectées, ce chapitre sera consacré aux analyses, interprétations et discussions des résultats. Ainsi, il sera subdivisé en trois sections. La prochaine section concerne les statistiques descriptives des variables sociodémographiques de notre échantillon, la troisième section est relative à l'analyse des questions de manipulation expérimentale, la quatrième porte sur l'analyse des résultats et une cinquième section concerne des analyses statistiques supplémentaires de régression.

5.2 Analyse des variables sociodémographiques

Partant du modèle de traitement de l'information et de prise de décision de Lens (inputs, processus décisionnel et outputs), plusieurs auteurs reconnaissent le fait que les caractéristiques du décideur peuvent avoir un effet sur sa décision (Corneluim, 1978; Edmonds, 1981; Dyckman et al., 1982; Ashton, 1982; Libby et Lewis, 1982; Munter et Raticliffe, 1983; Maines, 1995; Anandarajan, 1995). Par conséquent, il est nécessaire de s'assurer de l'équivalence entre les deux groupes expérimentaux quant aux variables sociodémographiques. Le tableau 5.1 montre les statistiques descriptives sur les variables sociodémographiques de notre échantillon. Comme on peut le voir, aucune différence significative n'a été enregistrée entre les deux groupes expérimentaux quant aux sept variables sociodémographiques.

Tableau 5.1

Variables sociodémographiques : une comparaison entre groupes expérimentaux p³⁰ Variables Groupe Groupe Total χ2 1 2 Centraux 8 9 17 Services 23 24 0,01 0,894 Succursales 47 Total 31 33 64 Maîtrise ou 29 28 57 0,265 DEA 1,24 Niveau d'études Autre 2 5 33 64 Total 31 Masculin 23 22 45 Sexe 0,43 0,510 Féminin 8 11 19 Total 31 33 64 Oui 9 10 19 Spécialisation dans 22 0,03 0,848 44 Non 22 un secteur d'activité 0 Aucune 1 1 Total 31 33 64 BICEC 8 7 15 CBC 6 5 11 Ecobank 2 1 3 Banque du répondant 2,02 0,917 SCB-CL 7 10 17 SCB 1 1 2 **SGBC** 7 8 15 AFB 0 1 31 Total 33 64 Groupe Total Mann-Groupe p Whitney 0-5 ans 22 28 50 Nombre d'années 0,195 5-10 ans 6 3 9 -1,29 d'expérience 3 5 + 15 ans 2 Total 31 33 64 Aucune 11 12 23 0-5 M 8 16 24 Limite individuelle 5-10 M 2 3 -1,15 0,248 1 d'octroi de prêt (en francs 20-25 M 5 2 7 CFA)31 25 M et + 5 2 7 31 Total 33 64

 $^{^{30}}$ p = degré de significativité. 31 Les limites correspondant à deux intervalles n'ont eu aucune réponse : de 10 à 15 millions et de 15 à 20 millions.

Les résultats du test de chi-2 indiquent qu'il n'y a pas de différence significative entre les deux groupes expérimentaux quant à la répartition des répondants entre les sièges sociaux et les succursales (p = 0,894), au niveau d'études (p = 0,265), à la répartition par sexe (p = 0,510), au fait que les participants soient spécialisés ou non dans un secteur d'activité précis (p = 0,848) ainsi qu'à la répartition par banque (p = 0,917). La réalisation d'un test de chi-2 quant à la répartition des répondants entre les principales banques échantillonnées permet de s'assurer que tout processus décisionnel formel imposé dans les banques de l'échantillon se retrouve dans chacun des deux groupes expérimentaux; puisqu'il n'y a pas de différence significative, on peut donc dire que chaque institution trouve son processus décisionnel représenté dans chacun des deux groupes expérimentaux. Aussi, les résultats du test non paramétrique de Mann Whitney nous indiquent qu'il n'y a aucune différence entre les deux groupes expérimentaux quant au nombre d'années d'expérience (p = 0,195) ainsi qu'à la limite individuelle d'octroi de prêt (p = 0,248).

Les participants ont au moins complété leur Maîtrise ou DEA dans une proportion de 89% (57/64). Avec en moyenne 78% (50/64) d'entre eux ayant un nombre d'années d'expérience situé entre 0 et 5 ans, ils devraient être familiarisés avec l'analyse et l'interprétation des états financiers dans le cadre d'un processus décisionnel de demande de prêt commercial, vu leur niveau d'études relativement élevé. Par ailleurs, leur formation récente assure qu'ils sont familiarisés avec le SYSCOHADA enseigné depuis 2000 ainsi qu'avec le plan OCAM officiellement effectif jusqu'en décembre 1999, mais qui est resté réellement en vigueur jusqu'en décembre 2003 soit moins de deux ans avant l'expérimentation, d'après le constat fait par les membres de l'ONECCA. Aussi, le fait que la plupart d'entre eux ne soient spécialisés dans aucun secteur d'activité précis (44/64) devrait leur permettre d'avoir les aptitudes nécessaires pour analyser toute demande de prêt commercial, quelque soit le secteur d'activité de l'entreprise. Les participants sont constitués en majorité de personnes de sexe masculin (45/64). Nombreux sont ceux qui n'ont aucune limite individuelle en matière d'octroi de prêt, soit environ 36% (23/64) d'entre eux. Aussi, à peu près la même proportion de participants détient une limite individuelle minimale (entre 0 et 5 millions de francs CFA) en matière d'octroi de prêt (24/64). Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que la décision d'octroi de prêt se prenant aux sièges sociaux des

institutions et ceci de façon collégiale, il n'y a pas une nécessité à attribuer des limites individuelles d'octroi de prêt ou même des limites plus importantes que la minimale (de 0 à 5 millions).

Puisque les groupes expérimentaux ne sont pas statistiquement différents du point de vue des variables sociodémographiques, leurs différences éventuelles relatives à leurs jugements et décisions seront attribuées à la manipulation expérimentale (format des états financiers et contenu informationnel) qui a été soumise à chacun des groupes. Dans le cas de notre devis expérimental, la menace des variables étrangères est minimisée puisque les participants ont été assignés aléatoirement à l'un ou l'autre des deux groupes expérimentaux. Dans la section suivante, nous effectuerons une analyse des questions de manipulation expérimentale afin de nous assurer de l'acquisition de l'information fournie aux participants au cours de l'expérimentation.

5.3 Analyse des questions de manipulation expérimentale

Les questions de manipulation expérimentale permettent de vérifier si les participants ont bien capté les manipulations expérimentales (éléments d'information) qui leur ont été présentées pendant l'expérimentation. Ainsi, nous avons effectué des tests de chi-2 pour établir d'une part les proportions des réponses à l'intérieur de chaque groupe et, d'autre part, pour pouvoir faire une comparaison entre les deux groupes expérimentaux quant aux questions de manipulation qui leur sont communes (questions un à quatre). Tel qu'illustré par le tableau 5.2, nous pouvons constater que de façon globale, les participants des deux groupes expérimentaux ont majoritairement bien répondu à chacune des questions, à l'exception de la question deux portant sur la valeur des immobilisations financières pour laquelle presque la moitié des participants du second groupe expérimental ont choisi l'intervalle 10-15M (16/33) plutôt que 15-20M. Neuf participants ont aussi mal répondu à la question trois portant sur la valeur de l'EBE en indiquant l'intervalle 120-130M plutôt que 100-110M.

Tableau 5.2
Analyses statistiques des questions de manipulation

Question 1	Groupe	Total	Oui	N	on	χ2	p
Pour l'exercice 2004, la société ABC							
a divulgué dans son bilan la valeur	1	31	27	4	4		
de fonds commercial?	2	33	25		3	1,34	0,245
(Réponse attendue : oui)	Total	64	52	1	2		
Question 2	Groupe	Total	10-	15-	20-	χ2	р
Indiquer l'intervalle qui correspond	-		15M	20M	25M	, ,	
à la valeur des immobilisations	1	31	0	26	5		
financières totales de la société ABC	2	33	16	17	0	22,84	0,000
Valeur: 15 735 987 FCFA	Total	64	16	43	5	1	,
(Réponse attendue : 15 à 20 M)							
Question 3	Groupe	Total	100-	120-	130M	χ2	р
Indiquer l'intervalle qui correspond à			110M				
la valeur de l'EBE de la société ABC	1	31	31	(0		
Valeur: 101 681 388 FCFA	2	33	24	- 1	9	9,83	0,002
(Réponse attendue : 100 à 110 M)	Total	64	55		9		
Question 4	Groupe	Total	100-1	10M			
Indiquer l'intervalle qui correspond	1	31	3	1			
à la valeur des capitaux propres de	2	33	33	3			
la société ABC	Total	64	64	4]		
Valeur: 108 387 735 FCFA							
(Réponse attendue : 100 à 110 M)							
Question 5	Groupe	Total	60-	70-			
Indiquer l'intervalle qui correspond			70M	80M			
à la valeur de la CAFG de la société	2	33	24	9]		
ABC	Pourcentage	100	72,7	27,3]		
Valeur: 64 071 140 FCFA							
(Réponse attendue : 60 à 70 M)							
Question 6	Groupe	Total	20-	40-			
Indiquer l'intervalle qui correspond à			30M	50M			
la valeur des RNF de la société ABC	2	33	8	25			
Valeur: 41 396 924 FCFA	Pourcentage	100	24,2	75,8			
(Réponse attendue : 40 à 50 M)							

Légende :

EBE : Excédent brut d'exploitation CAFG : Capacité d'autofinancement global RNF : Ressources nettes de financement Aucune différence significative n'existe entre les deux groupes expérimentaux quant aux réponses concernant la question un portant sur la divulgation du fonds commercial (p = 0,245) et la question quatre portant sur la valeur des capitaux propres (tous les répondants ont bien répondu à cette question). Par contre, il existe une différence significative entre les deux groupes expérimentaux pour la question deux (p = 0,000) et la question trois (p = 0,002). Dans les deux cas, ce sont les participants du second groupe expérimental qui ont majoritairement mal répondu. Toutefois, le nombre de bonnes réponses excède celui des mauvaises (17 par rapport à 16 pour la question deux et 24 par rapport à 9 pour la question trois).

Plusieurs raisons peuvent expliquer les mauvaises réponses obtenues au niveau de ces questions de manipulation expérimentale. Vu la nouveauté du SYSCOHADA et l'ampleur de l'information reçue, il se pourrait que certains participants aient eu du mal à intégrer tous les nouveaux concepts liés à ce système comptable. En effet, les principaux concepts utilisés dans ces questions (fonds commercial, immobilisations financières totales, excédent brut d'exploitation, capacité d'autofinancement globale et ressources nettes de financement) ne font pas partie du vocabulaire de l'ancien plan OCAM; certains agents de prêt pourraient avoir eu du mal à acquérir ces informations et à les intégrer par la suite dans leur processus de traitement de l'information et de décision. Compte tenu du fait que ces concepts n'étaient pas utilisés avant la mise en œuvre du SYSCOHADA, certains agents de prêt s'abstiennent encore aujourd'hui de les prendre en considération, en particulier en raison d'incompréhension à leur égard; ceci nous a été confirmé par une source anonyme sur le terrain. Les différences significatives enregistrées entre les deux groupes expérimentaux concernant les questions deux (p = 0,000) et trois (p = 0,002) mettent cette situation en évidence dans la mesure où, et tel que le montre le tableau 5.2, ce sont les participants du second groupe expérimental, ayant reçu les états financiers du SYSCOHADA avec le TAFIRE, qui ont en majorité mal répondu à ces deux questions; ils semblent donc avoir été plus influencés par l'ampleur de la nouveauté que les participants du premier groupe expérimental. Cette situation montre que, non seulement la nouveauté semble avoir eu un impact sur l'acquisition d'information par les agents de prêt, mais cet impact pourrait malheureusement entraîner des conséquences négatives sur leurs jugements et décisions si l'efficacité de leur processus décisionnel s'en trouvait affectée. En revanche, pour le cas particulier de la question deux, les mauvaises réponses pourraient aussi s'expliquer par la proximité du montant exact des immobilisations financières à la valeur de 15 millions (soit 15 735 937 FCFA), ce qui pourrait entraîner les répondants à choisir l'un ou l'autre des deux intervalles comprenant la valeur 15 millions (10-15 millions et 15-20 millions), tout en pensant prendre la bonne réponse.

Pour les questions de manipulation spécifiquement adressées aux participants du second groupe expérimental et portant sur la CAFG et les Ressources nettes de financement (questions cinq et six respectivement du QIIb), le tableau 5.2 montre que la majorité des agents de prêt ayant reçu le TAFIRE, soient 72,7% (24/33) et 75,8% (25/33) semblent avoir acquis l'information, alors que ce n'est pas le cas pour d'autres (soient 27,3% et 24,2% pour les questions cinq et six). Cette situation corrobore les explications sus mentionnées : les participants du second groupe expérimental semblent avoir été davantage influencés par l'ampleur de la nouveauté (à cause du TAFIRE) et semblent donc avoir eu du mal à acquérir les nouveaux concepts.

Après analyse, les données statistiques ne nous permettent cependant pas d'affirmer que les participants à cette expérimentation n'ont pas compris les manipulations expérimentales, puisque nous avons néanmoins noté une majorité de bonnes réponses par rapport aux mauvaises, pour chacune des questions de manipulation. Nous allons à présent nous consacrer à l'analyse des différents résultats liés aux jugements et décisions des agents de prêt.

5.4 Analyse des résultats

L'objectif de notre étude est double : d'une part, examiner les différences entre les jugements et décisions des agents de prêt basés sur les états financiers du plan OCAM et ceux basés sur le SYSCOHADA; et d'autre part, examiner l'effet supplémentaire qu'apporte le TAFIRE sur les jugements et décisions des agents de prêt par rapport aux autres états financiers. Les prochaines sous sections présentent les résultats visant donc à tester notre

hypothèse générale de recherche qui stipule que les jugements et décisions des agents de prêt camerounais basés sur les états financiers du plan OCAM sont différents de ceux basés sur les états financiers du SYSCOHADA. Ainsi, trois types d'analyse seront faits : d'abord, une analyse des différences entre jugements et décisions des agents de prêt basés uniquement sur les états financiers du plan OCAM en faisant une comparaison entre les deux groupes expérimentaux; ensuite, nous allons réaliser une analyse des différences entre les jugements et décisions des agents de prêt pour chacun des deux groupes expérimentaux; et enfin, nous effectuerons une comparaison des différences (entre le plan OCAM et le SYSCOHADA) relatives aux jugements et décisions des agents de prêt entre les deux groupes expérimentaux. Préalablement, nous procéderons aux tests de corrélation entre les jugements initiaux (rentabilité et structure financière) et leurs jugements sous-jacents.

5.4.1 Corrélation entre les jugements initiaux et les jugements sous-jacents

Selon Treacy et Carey (1998), le processus d'attribution de la cote de crédit comporte cinq étapes principales dont les deux premières consistent à identifier les facteurs décisionnels importants et à définir les éléments ou critères d'évaluation de ces facteurs successivement. Chaque facteur est donc évalué à partir de ses éléments ou critères d'évaluation définis. Ainsi, dans le cadre de cette étude, il a été demandé aux répondants d'évaluer (sur une échelle Likert de 10 points) d'abord les critères d'évaluation, appelés ici jugements sous-jacents (bénéfice d'exploitation, bénéfice net et flux de trésorerie pour la rentabilité; endettement, liquidité et capacité d'injection de ressources pour la structure financière), de chacun des deux facteurs principaux (appelés jugements initiaux) liés à la rentabilité et à la structure financière avant de réaliser une évaluation (sur une échelle de 10 points) de ces facteurs eux-mêmes. Dans cette logique, l'évaluation des critères (jugements sous-jacents) devrait être cohérente avec celle des facteurs principaux y correspondant (jugements initiaux), d'où la vérification de cette cohérence par des tests de corrélation entre les jugements initiaux et les jugements sous-jacents.

Comme on peut le voir au tableau 5.3, pour chacun des deux facteurs principaux (rentabilité et structure financière), les jugements sous-jacents (bénéfice d'exploitation, bénéfice net, flux de trésorerie, endettement, liquidité et capacité d'injection de ressources) sont corrélés avec les jugements initiaux selon qu'ils soient basés sur les états financiers du plan OCAM ou sur ceux du SYSCOHADA, à l'exception du bénéfice d'exploitation basé sur les états financiers du plan OCAM (p = 0,731) et de l'endettement (p = 0,444) basé sur les états financiers du SYSCOHADA pour le groupe un, le flux de trésorerie (p = 0,175) et la liquidité (p = 0,135) basés sur les états financiers du plan OCAM pour le groupe deux.

En revanche, nous constatons une nette amélioration du degré de significativité de la corrélation entre les jugements sous-jacents et les jugements initiaux, lorsque les états financiers du SYSCOHADA sont utilisés, dans le cas du bénéfice d'exploitation (p = 0,055) pour le groupe un, des flux de trésorerie (p = 0,000) et de la liquidité (p = 0,000) pour le groupe deux. Ainsi, les états financiers du SYSCOHADA semblent avoir permis aux participants de mieux faire la relation entre ces jugements sous-jacents (bénéfice d'exploitation, flux de trésorerie et liquidité) et leurs jugements initiaux respectifs. Cette situation vient appuyer ce que nous allons voir dans les prochaines sous-sections concernant l'analyse des jugements et décisions pour chacun des deux groupes expérimentaux : les états financiers du SYSCOHADA semblent avoir eu un effet relativement positif sur les jugements sous-jacents (bénéfice d'exploitation, bénéfice net et flux de trésorerie) et le jugement initial de la rentabilité pour les participants des deux groupes expérimentaux ainsi qu'un effet relativement positif sur les jugements sous-jacents (endettement, liquidité et capacité d'injection de ressources) et le jugement initial de la structure financière uniquement pour les participants du premier groupe.

Tableau 5.3
Corrélations entre les jugements initiaux et les jugements sous-jacents

			Groupe 1			Groupe 2		
Plan OCAM		Jug	ements sous-ja	icents	Jug	ements sous-ja	cents	
Jugements initi	aux	Bénéfice d'exploitation	Bénéfice net	Flux de trésorerie	Bénéfice d'exploitation	Bénéfice net	Flux de trésorerie	
Rentabilité OCAM	Coefficient de Pearson	0,06	0,78	0,50	0,32	0,83	0,24	
JCAM 	Degré de significativité	0,731 0,000		0,004	0,065	0,000	0,175	
		Endettement	Liquidité	Capacité d'injection de ressources	Endettement	Liquidité	Capacité d'injection de ressources	
Structure financière	Coefficient de Pearson	0,36	0,35	0,58	0,45	0,26	0,41	
OCAM	Degré de significativité	0,047	0,049	0,000	0,008	0,135	0,017	

SYSCOHADA		Jug	ements sous-ja	cents	Jug	ements sous-ja	icents
Jugements initi	aux	Bénéfice d'exploitation	Bénéfice net	Flux de trésorerie	Bénéfice d'exploitation	Bénéfice net	Flux de trésorerie
Rentabilité OHADA	Coefficient de Pearson	0,34	0,69	0,39	0,42	0,84	-0,77
	Degré de significativité	0,055	0,000	0,028	0,013	0,000	0,000
		Endettement	Liquidité	Capacité d'injection de ressources	Endettement	Liquidité	Capacité d'injection de ressources
Structure financière	Coefficient de Pearson	0,14	0,60	0,76	0,85	0,75	0,80
OHADA	Degré de significativité	0,444	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Cependant, on constate une situation contraire pour le cas de l'endettement (groupe un) dont le niveau de corrélation avec le jugement initial de la structure financière se dégrade lorsque nous passons des états financiers du plan OCAM à ceux du SYSCOHADA (p = 0,047 et p = 0,444 respectivement). Ainsi, selon les états financiers du SYSCOHADA les participants du groupe un ne voient pas de lien entre le jugement sous-jacent de l'endettement et le jugement initial de la structure financière. Cette situation par contre ne corrobore pas les résultats que nous allons présenter dans les prochaines sous sections : les états financiers du SYSCOHADA auraient eu un effet relativement négatif sur le jugement de l'endettement et de la liquidité pour le cas du second groupe et non pour le premier groupe expérimental, à cause de l'impact négatif du TAFIRE. Il n'y a donc pas une explication plausible à cette absence de corrélation.

5.4.2 Analyse des jugements et décisions basés sur les états financiers du plan OCAM : une comparaison entre les deux groupes expérimentaux

Puisque les deux groupes expérimentaux ne présentent pas de différence au niveau des variables sociodémographiques et étant donné qu'ils ont reçu le même cas expérimental concernant les états financiers du plan OCAM, on s'attend à ce qu'il n'y ait aucune différence dans les jugements et décisions entre les deux groupes expérimentaux. Tel qu'on peut le voir dans les tableaux 5.4 et 5.5, il n'y a aucune différence significative entre les deux groupes expérimentaux pour la grande majorité des jugements (sous-jacents, initiaux et principaux) et décisions.

Ainsi, on ne note aucune différence significative entre les deux groupes expérimentaux pour les jugements sous-jacents basés sur les états financiers du plan OCAM du bénéfice d'exploitation (p = 0,689), du bénéfice net (p = 0,255), des flux de trésorerie (p = 0,112), de la liquidité (p = 0,138), de la capacité d'injection de ressources (p = 0,223). Aucune différence significative ne ressort en ce qui concerne les jugements initiaux de la rentabilité (p = 0,209) et de la structure financière (p = 0,641), les jugements principaux de la cote de risque globale (p = 0,166), de la tendance de cote de risque (p = 0,220) ainsi que de la décision d'octroi de prêt. Aussi, il n'y a pas de différence significative entre les deux groupes

en ce qui concerne le poids (niveau d'importance) que les participants accordent aux critères de la rentabilité (p = 0.418) et de la structure financière (p = 0.418) dans leur évaluation.

Compte tenu du fait que les deux groupes expérimentaux ont des jugements et décisions similaires selon le plan OCAM, sauf pour le cas du jugement sous-jacent lié à l'endettement et de la décision concernant le taux d'intérêt, toute différence significative entre eux quant aux autres jugements et décisions subséquents pourrait être attribuée aux états financiers du SYSCOHADA.

Tableau 5.4

Comparaison entre groupes expérimentaux des jugements sous-jacents basés sur les états financiers du plan OCAM

Jugements sous-jacents ³²	Groupe	Effectif	Moyenne des jugements	Écart-type	t	р
Bénéfice	1	31	6,00	1,29	0,40	0,689
d'exploitation	2	33	5,85	1,67		
Bénéfice net	1	31	6,52	1,06	1,15	0,255
	2	33	6,21	1,05		
Flux de trésorerie	1	31	5,74	2,04	1,61	0,112
	2	33	4,85	2,36		
Endettement	1	31	5,45	2,32	2,00	0,049
	2	33	4,24	2,48		
Liquidité	1	31	5,29	1,88	1,50	0,138
	2	33	4,58	1,92		
Capacité d'injection	1	31	4,68	1,73	1,23	0,223
de ressources	2	33	4,15	1,67		

-

³² Sur une échelle de Likert de 10 points où 0 représente une évaluation extrêmement mauvaise et 10 une évaluation excellente.

Tableau 5.5

Comparaison entre groupes expérimentaux des jugements (initiaux et principaux) et décisions basés sur les états financiers du plan OCAM

Jugements			Moyenne	Écart-			
initiaux	Groupe	Effectif	des jugements	type	t		р
Rentabilité	1	31	6,87	1,20	1,20	5	0,209
	2	33	6,48	1,22			
Structure	1	31	4,03	1,37	0,40	5	0,64
financière	2	33	3,88	1,24			
Jugements			Moyenne	Écart-			
principaux	Groupe	Effectif	des jugements	type	t		p
Cote de risque	1	31	5,42	1,17	1,40	C	0,160
globale	2	33	5,03	1,04			
	Groupe	Effectif	À la baisse	Stable	Àla	χ2	р
Tendance de la		2.1			hausse		
cote de risque	1	31	9	7	15		
	2	33	4	11	18	3,02	0,220
	Total	64	13	18	33		
Décisions							
_	Groupe	Effectif	Oui	Non	Différe	ence	
Décision d'octroi	1	31	31	0			
de prêt	2	33	33	0	0		
	Total	64	64	0			
Fixation du taux			Moyennes des	Écart-			
d'intérêt	Groupe	Effectif	jugements	type	t		р
	1	31	9,07	3,86	2,1	8	0,03
	2	33	7,12	3,28			
Importance des			Moyennes des	Écart-			
facteurs	Groupe	Effectif	jugements	type	t		р
Poids rentabilité	1	31	32,03	6,55	-0,8	1	0,41
	2	33	33,25	5,43			
Poids structure	1	31	17,96	6,55			
financière	2	33	16,74	5,43	0,8	1	0,41

Les tableaux 5.4 et 5.5 nous conduisent au constat suivant : pour l'ensemble des jugements et décisions, les participants du second groupe expérimental ont effectué des évaluations moins élevées que ceux du premier groupe, en ce qui concerne le cas des jugements et décisions basés sur les états financiers du plan OCAM. Mais, les tests statistiques montrent que seules les différences entre groupes expérimentaux liées à l'endettement (p = 0,049) et à la décision de fixation du taux d'intérêt (p = 0,033) sont significatives. Ainsi, bien que les participants du second groupe expérimental ont été plus pessimistes que ceux du premier groupe en ce qui a trait au jugement sous-jacent de l'endettement (4,24 versus 5,45), ils ont fixé un taux d'intérêt moins élevé que celui des participants du premier groupe (7,12 versus 9,07). Cette situation paradoxale pourrait s'expliquer par l'importance accordée au facteur de la rentabilité dans le processus décisionnel des agents de prêt camerounais. Tel que nous allons le voir dans la prochaine sous section, les participants des deux groupes expérimentaux ont accordé plus d'importance aux éléments de la rentabilité qu'à ceux de la structure financière; même si le niveau d'endettement de l'entreprise est jugé moins favorable par les participants du second groupe expérimental, ils considèrent l'entreprise néanmoins rentable. Cela pourrait aussi expliquer le fait que les participants des deux groupes expérimentaux ont répondu unanimement « oui » à la décision d'octroi de prêt; l'entreprise faisant un chiffre d'affaires important avec des bénéfices intéressants, ils estiment qu'elle mérite l'accord du prêt demandé, même si les éléments de sa structure financière ne sont pas satisfaisants.

De plus, le tableau 5.1 nous montre qu'en majorité, les participants du second groupe sont plus nombreux à ne posséder aucune limite individuelle en matière d'octroi de prêt ou à avoir une faible limite (de 0 à 5 millions de FCFA); même si les résultats du test de Mann Whitney montrent qu'il n'y pas de différence significative entre les deux groupes expérimentaux pour ce qui est de cette limite, nous avons néanmoins constaté que la moyenne du taux d'intérêt fixé par les participants du second groupe expérimental (7,12) est plus petite que celle des participants du premier groupe (9,07), selon le tableau 5.5. Ainsi, il est possible que la fixation du niveau du taux d'intérêt soit fonction dans certains cas de la

limite individuelle d'octroi de prêt, certains de ceux dont la limite est la plus petite ayant tendance à appliquer des taux d'intérêt plus faibles.

5.4.3 Analyse des différences entre jugements et décisions par groupe expérimental

Les sous sections 5.4.3.1 et 5.4.3.2 présentent respectivement l'analyse des différences entre les jugements et décisions basés sur les états financiers du plan OCAM et ceux basés sur les états financiers du SYSCOHADA pour chacun des deux groupes expérimentaux.

5.4.3.1 Cas du premier groupe expérimental

Le tableau 5.6 présente l'analyse des différences des jugements sous-jacents pour les deux groupes expérimentaux présentés distinctement. Le tableau 5.7 présente l'analyse des différences des jugements initiaux et principaux ainsi que les différences de décisions pour les deux groupes expérimentaux présentés distinctement.

Globalement et comme nous le montrent les tableau 5.6 et 5.7, les jugements sousjacents (bénéfice d'exploitation, bénéfice net, endettement, liquidité et capacité d'injection des ressources) et les jugements initiaux liés à la rentabilité et à la structure financière des agents de prêt basés sur les états financiers du plan OCAM sont significativement différents de ceux basés sur les états financiers du SYSCOHADA. Par contre, le jugement sous-jacent lié aux flux de trésorerie, les jugements principaux liés à la cote de risque globale et à la tendance de la cote de risque ainsi que la décision relative à la fixation du taux d'intérêt ne sont pas significativement différents entre ceux basés sur les états financiers du plan OCAM et ceux basés sur les états financiers du SYSCOHADA.

Tableau 5.6 Analyse des différences entre les jugements sous-jacents basés sur les états financiers du plan OCAM et ceux basés sur les états financiers du SYSCOHADA par groupe expérimental

			Groupe I					Group	e 2		
Jugements sous- jacents 33	Norme	Moyenne des jugements	Moyenne des différences de jugements (OHADA- OCAM)	σ^{34}	t	p	Moyenne des jugements	Moyenne des différences de jugements (OHADA- OCAM)	σ	t	р
Bénéfice d'exploitation	OCAM OHADA	6,00 6,81	0,81	1,49	3,00	0,005	5,85 7,48	1,63	1,72	5,43	0,000
Bénéfice net	OCAM OHADA	6,52 7,06	0,54	1,60	1,89	0,067	6,21 7,24	1,03	1,10	5,36	0,000
Flux de trésorcrie	OCAM OHADA	5,74 6,35	0,61	2,47	1,38	0,178	4,85 5,97	1,12	3,26	1,97	0,057
Endettement	OCAM OHADA	5,45 6,68	1,23	3,02	2,25	0,032	4,24 3,33	-0,91	2,69	-1,93	0,062
Liquidité	OCAM OHADA	5,29 6,45	1,16	2,14	3,01	0,005	4,58 4,24	-0,33	2,38	-0,80	0,427
Capacité d'injection de ressources	OCAM OHADA	4,68 6,48	1,80	1,99	5,05	0,000	4,15 4,30	0,15	1,48	0,58	0,561

³³ Sur une échelle de Likert de 10 points où 0 représente une évaluation extrêmement mauvaise et 10 une évaluation excellente.
³⁴ Écart-type.

Tableau 5.7 Analyse des différences entre les jugements (initiaux et principaux) et décisions basés sur les états financiers du plan OCAM et ceux basés sur les états financiers du SYSCOHADA par groupe expérimental

					100011		a. ₆ . ou	pe experi	ontai		Crown	2	_		
		- 36		Groupe 1							Groupe	2			
Jugements initiaux ³⁵	Norme	M ³⁶ jugen	nents	M des différences de jugements ³⁷	σ	t		p	M juger	des nents	M des différences de jugements	σ	t		р
Rentabilité	OCAM	6,8	87						6,	48			C/1/25	1	
	OHADA	7,4		0,55	1,12	2,72	0,	011		36	0,88	1,31	3,83	0,	.001
Structure	OCAM	4,0	03						3,	88					
financière	OHADA	5,	87	1,84	1,61	6,34	0,	000	4,	15	0,27	1,51	1,04	0,	306
Jugements prin	cipaux								×						
Cote de	OCAM	5,		0,48	2,04	1,31	0,	198	5,		0,33	1,55	1,23	0,	,227
risque globale	OHADA	5,5								36				<u> </u>	,
Tendance cote de	Norme	A la baisse	Stable	À la hausse	To	tal	χ2	р	À la baisse	Stable	À la hausse	To	otal	χ2	р
risque ³⁸	OCAM	9	7	15	3	1	1,85	0,762	4	11	18	3	3	0,09	0,953
	OHADA	14	4	13	3	1			8	0	25	3	3		
Décisions															
Décision	Norme	Oui	Non	Différence					Oui	Non	Différence				
d'octroi	OCAM	31	0	0					33	0	0				
de prêt	OHADA	31	0			, co			33	0					
Fixation du taux d'intérêt	Norme	M juger		M des différences de jugements	σ	t		р	juger		M des différences de jugements	σ		t	р
	OCAM OHADA	9,		-0,06	0,36	-1,0	0	0,325		12	0,03	1,20	0 0	,14	0,886
Poids	OCAM	32.	.03						33	.25				- [
rentabilité	OHADA	31,	.87	-0,16	2,03	-0,4	4	0,662	32	,87	-0,38	3,31	0	,65	0,516
Poids	OCAM	17,	.96						16	74					
structure financière	OHADA	18.	.12	0,16	2,03	0,44		0,662	17	,12	0,38	3,31	0	,65	0,516

³⁵ Sur une échelle de Likert de 10 points où 0 représente une évaluation extrêmement mauvaise et 10 une évaluation excellente.

³⁶ M = moyenne.

37 Différences de jugements = jugements basés sur les états financiers du SYSCOHADA – ceux basés sur les états financiers du plan OCAM.

38 Évaluation sur une échelle allant de « à la baisse » à « à la hausse » en passant par « stable ».

De façon détaillée, on remarque que les différences (voir tableau 5.6) significatives entre le SYSCOHADA et le plan OCAM portent sur le jugement du bénéfice d'exploitation (p = 0,005) et sur celui du bénéfice net (p = 0,067), bien que cette dernière soit marginalement significative; la différence de jugement concernant les flux de trésorerie n'est pas significative (p = 0,178). Or, la différence pour le jugement initial de la rentabilité est aussi significative (p = 0,011) selon le tableau 5.7.

Notre hypothèse de recherche est donc confirmée quant aux jugements sous-jacents liés au bénéfice d'exploitation, au bénéfice net et au jugement initial de la rentabilité; mais elle ne l'est pas en ce qui concerne le jugement des flux de trésorerie. Ces résultats nous conduisent au constat suivant: bien que les flux de trésorerie soient importants dans le processus décisionnel des agents de prêt, les participants du premier groupe expérimental n'ont reçu que peu d'éléments (bilan et tableau des soldes caractéristiques de gestion pour le cas du plan OCAM et bilan et compte de résultat pour le cas du SYSCOHADA) leur permettant d'évaluer les flux de trésorerie (comparativement à ceux du second groupe); par conséquent, ils n'ont pas changé de façon significative leur jugement sur ces derniers lorsqu'ils sont passés des états financiers du plan OCAM à ceux du SYSCOHADA (le jugement moyen étant passé de 5,74 à 6,35). N'ayant pas obtenu le TAFIRE, ils ne pouvaient pas se faire une idée plus claire au sujet des flux de trésorerie (ce qui a été possible pour les participants du second groupe expérimental, comme nous allons le voir dans la prochaine sous section portant sur leur cas). Un des participants nous a d'ailleurs affirmé que le calcul des flux de trésorerie est incontournable dans l'analyse de crédit.

Aussi, les différences entre les jugements sous-jacents basés sur le plan OCAM et ceux basés sur le SYSCOHADA pour l'endettement (p = 0,032), la liquidité (p = 0,005) et la capacité d'injection des ressources (p = 0,000) sont significatives. De même, la différence entre le jugement initial basé sur le plan OCAM et celui basé sur le SYSCOHADA concernant la structure financière est significative (p = 0,000). Ces résultats correspondent avec l'idée que les jugements sous-jacents devraient concorder avec les jugements initiaux; ce qui est d'ailleurs confirmé par les résultats des tests de corrélation entre les jugements initiaux et les jugements sous-jacents, tel qu'illustré par le tableau 5.3 (voir section quatre).

Notre hypothèse générale de recherche est de ce fait confirmée pour ce qui est des jugements sous-jacents liés à l'endettement, à la liquidité, à la capacité d'injection des ressources et pour le cas du jugement initial concernant la structure financière.

En revanche, les différences entre les jugements principaux basés sur le plan OCAM et ceux basés sur le SYSCOHADA de la cote de risque globale (p = 0,198) et de la tendance de la cote de risque (p = 0,762) ne sont pas significatives. Aucune différence n'est significative en ce qui a trait à la décision de prêt basée sur le plan OCAM et celle basée sur le SYSCOHADA, puisque tous les participants ont répondu « oui » à cette décision. De même, il n'y a pas de différence significative en ce qui concerne la décision relative à la fixation du taux d'intérêt (p = 0,325). Enfin, les différences entre les jugements pour le poids de la rentabilité (p = 0,662) et le poids de la structure financière (p = 0,662) ne sont pas significatives.

Notre hypothèse générale de recherche n'est pas confirmée pour ce qui est de la cote de risque globale, de la tendance de la cote de risque, de la décision de fixation du taux d'intérêt ainsi que de la décision d'octroi de prêt. Ainsi, les différences notées pour les jugements sous-jacents et initiaux (rentabilité et structure financière) n'ont pas conduit les participants à modifier leur évaluation de la cote de risque et de sa tendance, ni la décision de prêt et le taux d'intérêt fixé. Par ailleurs, on peut noter que les participants de ce groupe expérimental ont accordé beaucoup d'importance aux éléments liés à la rentabilité dans leur processus décisionnel; le poids de la rentabilité (32,03/50 et 31,87/50 selon OCAM et SYSCOHADA respectivement) est en moyenne plus élevé que celui de la structure financière (17,96/50 et 18,12/50 selon OCAM et SYSCOHADA respectivement). Par ailleurs, les participants ont maintenu l'importance qu'ils accordent à la rentabilité et à la structure financière dans leurs jugements principaux et leur prise de décision lorsqu'ils passaient d'un système à un autre.

Plusieurs conclusions ressortent des résultats sus mentionnés. Puisque les participants de ce groupe expérimental n'ont pas reçu les éléments d'information (le TAFIRE) nécessaires à l'évaluation plus précise des flux de trésorerie, ils n'ont pas significativement

changé leurs jugements principaux et décisions subséquentes à ce sujet lorsqu'ils sont passés aux états financiers du SYSCOHADA. Par contre, les états financiers du SYSCOHADA ont eu un effet relativement significatif et positif sur les jugements sous-jacents (bénéfice d'exploitation, bénéfice net, endettement, liquidité et capacité d'injection de ressources) et sur les jugements initiaux de la rentabilité et de la structure financière des participants de ce groupe expérimental; les perceptions moyennes de ces éléments étant relativement plus élevées dans le cas des états financiers du SYSCOHADA que dans celui du plan OCAM.

5.4.3.2 Cas du second groupe expérimental

Pour ce deuxième groupe, tel que nous pouvons le constater dans les tableaux 5.6 et 5.7, seules les différences relatives aux jugements sous-jacents (bénéfice d'exploitation, bénéfice net, flux de trésorerie et endettement) et celle liée au jugement initial de la rentabilité sont significatives. Il n'y a aucune différence significative entre le plan OCAM et le SYSCOHADA pour ce qui est des autres jugements et décisions.

De façon détaillée on note que les différences entre les jugements sous-jacents basés sur le plan OCAM et ceux basés sur le SYSCOHADA pour le bénéfice d'exploitation (p = 0,000), le bénéfice net (p = 0,000) et les flux de trésorerie (p = 0,057) sont significatives, bien que marginalement significative dans le dernier cas. Aussi, la différence concernant le jugement initial de la rentabilité est statistiquement significative (p = 0,001). Ces résultats sont appuyés par les tests de corrélation qui montrent que le jugement initial de la rentabilité est cohérent avec les jugements sous-jacents y relatifs (tableau 5.3).

La différence entre le jugement sous-jacent pour l'endettement basé sur le plan OCAM et celui basé sur le SYSCOHADA est aussi statistiquement significative (p = 0.062), même si elle l'est de façon marginale. En revanche, les différences concernant les jugements sous-jacents de la liquidité (p = 0.427), de la capacité d'injection des ressources (p = 0.561) ainsi que celle liée au jugement initial de la structure financière (p = 0.306) ne sont pas significatives. En général, ces résultats corroborent les tests de corrélation entre le jugement initial de la structure financière et les jugements sous-jacents y relatifs (voir tableau 5.3).

Dans cette catégorie de jugements liés à la structure financière, nous constatons que seul le jugement sous-jacent concernant l'endettement confirme marginalement notre hypothèse de recherche. Cette situation pourrait s'expliquer possiblement par l'apport d'information supplémentaire du TAFIRE, même si ce changement n'est que marginalement significatif. Ainsi, le TAFIRE semble avoir eu un impact négatif sur le jugement des agents de prêt lié à l'endettement (les perceptions ayant passé de 4,24 à 3,33 du plan OCAM au SYSCOHADA).

Les différences entre les jugements principaux basés sur le plan OCAM et ceux basés sur le SYSCOHADA pour la cote de risque globale (p = 0,227), la tendance de la cote de risque (p = 0,638) ainsi que la décision de fixation du taux d'intérêt (p = 0,886) ne sont pas significatives. Aussi, il n'y a aucune différence significative entre la décision d'octroi de prêt basée sur le plan OCAM et celle basée sur le SYSCOHADA puisque tous les participants ont répondu « oui » à cette décision. Enfin, aucune différence significative n'a été remarquée en ce qui concerne le poids accordé à la rentabilité (p = 0,516) et à la structure financière (p = 0,516).

Pour ce second groupe expérimental, notre hypothèse générale de recherche n'est confirmée que pour le cas des jugements sous-jacents liés au bénéfice d'exploitation, au bénéfice net et aux flux de trésorerie, le cas du jugement initial de la rentabilité et du jugement sous-jacent de l'endettement.

Tout comme dans le cas du premier groupe, on peut conclure que les participants du second groupe ont accordé plus d'importance aux éléments de la rentabilité (33,25/50 et 32,87/50 selon OCAM et SYSCOHADA respectivement) qu'à ceux de la structure financière (16,74/50 et 17,12/50 selon OCAM et SYSCOHADA respectivement). Aussi, le fait d'obtenir le TAFIRE semble leur avoir donné une idée plus précise sur les flux de trésorerie et a changé marginalement leur jugement en conséquence (de 4,85 à 5,97), ce qui n'est pas le cas pour les participants du premier groupe expérimental qui n'ont pas reçu le TAFIRE. De plus, le TAFIRE semble avoir eu un effet supplémentaire négatif sur les jugements concernant l'endettement et la liquidité; la diminution des perceptions moyennes pour ces deux derniers éléments lorsque les participants sont passés aux états financiers du

SYSCOHADA pourrait s'expliquer par le fait que la valeur de l'excédent de trésorerie d'exploitation (ETE) donnée par le TAFIRE (soit 33 845 186 FCFA) est beaucoup moins importante que celle de la trésorerie nette (trésorerie Actif – trésorerie Passif) qui peut être déterminée à partir du bilan (soit 85 216 014 FCFA). Enfin, les états financiers du SYSCOHADA semblent avoir eu un effet relativement positif sur les jugements sous-jacents du bénéfice d'exploitation, du bénéfice net et des flux de trésorerie ainsi que sur le jugement initial de la rentabilité des participants du second groupe expérimental; en effet, les perceptions moyennes de ces éléments sont significativement plus élevées dans le cas des états financiers du SYSCOHADA que dans celui du plan OCAM.

Étant donné que nous avons noté des différences significatives pour certains jugements et des différences non significatives pour d'autres et que ces divergences pourraient être attribuées aux nouveaux concepts du SYSCOHADA, il est donc impératif de faire une analyse comparative entre les deux groupes expérimentaux, pour ce qui est des différences entre les jugements et décisions basés sur les états financiers du plan OCAM et ceux basés sur les états financiers du SYSCOHADA.

5.4.4 Comparaison des différences de jugements et décisions entre groupes expérimentaux

Le tableau 5.8 compare les différences de jugements sous-jacents (entre le plan OCAM et le SYSCOHADA) entre les deux groupes expérimentaux. Le tableau 5.9 compare les différences de jugements initiaux et principaux ainsi que les différences de prises de décisions (entre le plan OCAM et le SYSCOHADA) entre les deux groupes expérimentaux.

Tableau 5.8
Comparaison des différences de jugements sous-jacents entre groupes expérimentaux

Différences de jugements sous-jacents entre le plan OCAM et le SYCOHADA	Groupe	Moyenne des différences de jugements	Écart-type	t	р	
D/ /6 D 1 :: ::	1	0,81	1,49	-2,05	0.045	
Bénéfice d'exploitation	2	1,63	1,72		0,045	
	1	0,54	1,60	-1,40		
Bénéfice net	2	1,03	1,10		0,165	
	1	0,61	2,47	-0,69		
Flux de trésorerie	2	1,12	3,26		0,487	
	1	1,23	3,02			
Endettement	2	-0,91	2,69	2,98	0,004	
	1	1,16	2,14			
Liquidité	2	-0,33	2,38	2,63	0,011	
	l	1,80	1,99			
Capacité d'injection de ressources	2	0,15	1,48	3,78	0,000	

Tableau 5.9

Comparaison des différences de jugements (initiaux et principaux) et décisions entre groupes expérimentaux

Différences de jugements initiaux entre	Groupe	Moyenne des	*		
le plan OCAM et le SYSCOHADA		différences	Écart-type	t	р
D + 1704		de jugements	1.12	1.07	0.205
Rentabilité	<u> </u>	0,55	1,12	-1,07	0,285
	2	0,88	1,31		
Structure financière	1	1,84	1,61	4,01	0,000
	2	0,27	1,50		
Différences de jugements principaux entre l	e plan OCA	M et le SYSCOHA	ADA		
Cote de risque globale	1	0,48	2,04	0,33	0,741
· · · ·	2	0,33	1,55		
Tendance cote de risque	1	-0,22	1,14	-1,12	0,652
·	2	0,09	1,10		
Différences de décisions entre le plan OCA	M et le SYS	SCOHADA			
Décision d'octroi de prêt		Groupe	Oui	Non	Différence
			31	0	0
		2	33	0	
Fixation du taux d'intérêt	Groupe	Moyenne des			
		différences	Écart-type	t	р
		de jugements			
	1	-0,06	0,35	-0,42	0,675
	2	0,03	1,20		
Poids rentabilité	1	-0,16	2,03	0,31	0,754
	2	-0,38	3,30		
Poids structure financière	1	0,16	2,03	-0,31	0,754
	2	0,38	3,30		

De façon globale, on remarque que les deux groupes expérimentaux sont différents essentiellement sur leurs jugements relatifs à la structure financière. Plus spécifiquement, nous pouvons le constater sur les tableaux 5.8 et 5.9 qui montrent une différence significative entre les deux groupes sur les différences de perceptions entre les jugements sous-jacents basés sur le plan OCAM et ceux basés sur le SYSCOHADA portant sur l'endettement (p = 0.004), la liquidité (p = 0.011), la capacité d'injection de ressources (p = 0.000) ainsi que sur le jugement initial de la structure financière (p = 0.000). Aussi, nous avons noté une différence significative entre les deux groupes expérimentaux concernant la différence de jugement sous-jacent concernant le bénéfice d'exploitation (p = 0.045).

Nous avions précédemment mentionné qu'il n'y a pas de différence significative entre les deux groupes expérimentaux en ce qu'a trait aux jugements et décisions basés uniquement sur les états du plan OCAM (à l'exception de l'endettement et de la décision concernant la fixation du taux d'intérêt). Par conséquent, de façon générale, toute différence entre les deux groupes expérimentaux quant aux autres jugements et décisions (ceux qui ne sont pas basés sur le plan OCAM) pourrait être attribuée aux états financiers du SYSCOHADA.

De ce fait, les différences significatives sus mentionnées entre les deux groupes expérimentaux concernant les jugements sous-jacents de la liquidité et de la capacité d'injection de ressources ainsi que le jugement initial de la structure financière peuvent être attribuées aux états financiers du SYSCOHADA et en particulier à l'apport supplémentaire du TAFIRE. Étant un état financier qui permet de donner des informations plus précises sur les éléments de la structure financière, en particulier sur la liquidité et la capacité d'injection de ressources, il semblerait que le TAFIRE ait eu un effet supplémentaire sur les jugements des agents de prêt qui l'ont reçu, pour ce qui est de ces deux derniers éléments; c'est ce qui crée les différences entre les jugements (liquidité, capacité d'injection de ressources et structure financière) des participants deux groupes expérimentaux.

Les analyses des résultats portant sur les jugements et décisions des agents de prêt étant faites, nous allons effectuer des tests statistiques supplémentaires afin d'analyser l'impact des différences de jugements selon le système comptable, sur les différences dans la décision concernant les taux d'intérêt exigés.

5.5 Analyse de régression sur la différence du taux d'intérêt exigé

Selon le modèle décisionnel adapté à notre étude (figure 3.3, chapitre trois), il existe deux types de décision dans le processus d'analyse de crédit: la décision d'octroi du prêt demandé et celle liée à la fixation du taux d'intérêt. Dans les questionnaires administrés aux participants de cette étude, il leur a été demandé de fixer un taux d'intérêt qui serait applicable au cas de l'entreprise examinée en fonction des jugements précédemment réalisés, qu'ils aient décidé d'octroyer ou non le prêt. Selon les réponses que nous avons obtenues, tous les participants ont répondu « oui » à la demande du prêt, mais les taux d'intérêt fixés ont cependant varié. Les analyses de régression nous permettent donc de connaître, parmi un certain nombre de variables (les jugements principaux de la cote de risque globale et de la tendance de la cote de risque ainsi que les jugements initiaux de la rentabilité et de la structure financière), celles qui expliquent le mieux la variation du taux d'intérêt fixé pour chacun des deux groupes expérimentaux et par la suite entre les groupes expérimentaux. Cependant, nous allons d'abord procéder aux analyses permettant d'établir s'il existe une multicollinéarité ou non entre les variables indépendantes.

5.5.1 Test de la multicolinéarité entre les variables indépendantes

La multicolinéarité est une forte corrélation entre les variables indépendantes d'une régression. Cette corrélation existe toujours mais à des degrés plus ou moins importants. Selon les normes statistiques, si aucune corrélation entre les variables indépendantes ne dépasse 0,8 et que les corrélations entre la variable dépendante et les variables indépendantes sont plus fortes que les corrélations entre les variables indépendantes, on considère qu'il y a absence de multicollinéarité (Baillargeon, 2002).

Le tableau 5.10 présente les corrélations entre les variables indépendantes (variations de la rentabilité et de la structure financière, de la cote de risque globale et de la tendance de la cote de risque), ainsi que celles entre les variables indépendantes et la variable dépendante (variation du taux d'intérêt) pour chacun des deux groupes expérimentaux. Comme nous pouvons le constater, aucune corrélation entre les variables indépendantes ne dépasse 0,8 pour chacun des deux groupes expérimentaux. Seule la corrélation entre la variation de la cote de risque globale et celle de la tendance de la cote de risque est statistiquement significative (p = 0,001) pour le cas du premier groupe, avec un coefficient de corrélation de 0,588 (inférieur à 0,8). En ce qui concerne le second groupe, la corrélation entre la variation de la structure financière et la variation du taux d'intérêt est marginalement significative, avec un coefficient de corrélation nettement inférieur à 0,8 (soit 0,323).

Puisqu'il n'y ou pas de forte corrélation entre les variables indépendantes, nous concluons à l'absence de multicolinéarité.

Tableau 5.10
Corrélations entre les variables indépendantes et dépendante

				Variables in	dépendante	s et variable dé	pendante				
		(Groupe 1			Groupe 2					
	ΔRentabilité	ΔStructure	ΔCote	ΔTendance	ΔTaux	ΔRentabilité	ΔStructure	ΔCote	ΔTendance	ΔTaux	
Variables		financière	de	cote de	d'intérêt		financière	de	cote de	d'intérêt	
indépendantes			risque	risque		ĺ		risque	risque		
			globale					globale			
ΔRentabilité		-0,263	0,244	0,022	-0,075		-0,424	-0,239	0,029	0,239	
		(0,153)	(0,186)	(0,907)	(0,689)		(0,014)	(0,180)	(0,871)	(0,180)	
ΔStructure			-0,016	-0,218	0,096			0,240	-0,148	0,323	
financière			(0,932)	(0,238)	(0,606)			(0,178)	(0,413)	(0,067)	
∆Cote de				0,588	0,044			_	-0,146	0,040	
risque globale				(0,001)	(0,815)			,	(0,417)	(0,824)	
ΔTendance de					-0,037					0,151	
la cote de					(0,845)					(0,401)	
risque											

Le degré de significativité est présenté entre parenthèses sous les coefficients de Pearson.

5.5.2 Analyse de régression par groupe expérimental

Tel que nous pouvons le voir dans la partie A du tableau 5.11, le modèle d'analyse de la régression n'est explicatif que pour le cas du second groupe expérimental et ceci seulement lorsque sont intégrées ensemble les variations de la cote de risque globale, de la tendance de la cote de risque³⁹, de la rentabilité et de la structure financière (p = 0.022)⁴⁰. Dans ce cas, 32% de la variation du taux d'intérêt est expliquée par les variations de ces quatre variables. D'après ce modèle de régression, la différence entre le taux d'intérêt basé sur les états financiers du plan OCAM et celui basé sur les états financiers du SYCOHADA est expliquée par les différences des jugements concernant la rentabilité (p = 0.010) et la structure financière (p = 0.004).

Les analyses précédemment effectuées (tableaux 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8 et 5.9) ont montré que les participants des deux groupes expérimentaux auraient accordé plus d'importance aux éléments de la rentabilité qu'à tout autre élément dans leur processus décisionnel. Alors, pourquoi le modèle est explicatif (relativement à la rentabilité et à la structure financière) pour le cas du second groupe et non pour le premier ? Cela pourrait s'expliquer principalement par deux faits. D'une part, nous avons vu (voir section 5.4.2) que les participants du second groupe expérimental ont fixé un taux d'intérêt moins élevé que celui des participants du premier groupe, malgré une moins bonne évaluation du niveau d'endettement, parce que l'entreprise est rentable; alors, les éléments de la rentabilité et ceux de la structure financière (à travers l'endettement) sont plus déterminants dans la fixation du taux d'intérêt pour les participants du second groupe expérimental que pour ceux du premier.

³⁹ Il convient de noter que même si la tendance de cote de risque est évaluée sur une échelle qualitative (à la baisse, stable, à la hausse), la différence entre son jugement basé sur le plan OCAM et celui basé sur le SYSCOHADA a été calculée pour les fins de la régression en attribuant respectivement les chiffres 1, 2 et 3 aux intitulés qualitatifs.

⁴⁰ Seuls les jugements initiaux sont considérés étant donné leur corrélation avec les jugements sousjacents (voir sous section 5.4.1).

Tableau 5.11
Analyses de régression par groupe expérimental et globale

Partie A - Régression par groupe

 $\Delta taux \ d'intérêt = \alpha + \Delta cote \ de \ risque + \Delta tendance \ cote \ de \ risque \\ \Delta taux \ d'intérêt = \alpha + \Delta cote \ de \ risque + \Delta tendance \ de \ risque + \Delta tendance \ de \$

Variable dépendante	Groupe	Variables indépendantes	β	t	р	R ²	F	р
		ΔCote de risque globale	0,10	0,42	0,671			I.
	1	ΔTendance cote de risque	-0,09	-0,40	0,685	0,00	0,11	0,895
		ΔCote de risque globale	0,06	0.35	0,728			
	2	ΔTendance cote de risque	0,16	0,88	0,385	0,02	0,41	0,665
∆taux d'intérêt		ΔCote de risque globale	0,12	0,47	0,641			
	1	ΔTendance cote de risque	-0,09	-0,36	0,716	0,02	0,13	0,967
		ΔRentabilité	-0,08	-0,41	0,684			
		ΔStructure financière	0,05	0,25	0,799			
		ΔCote de risque globale	0,05	0,34	0,732			
	2	ΔTendance cote de risque	0,22	1,42	0,164	0,32	3,39	0,022
		ΔRentabilité	0,47	2,74	0,010			
ΔStructure		ΔStructure financière	0,54	3,11	0,004			

Partie B - Régression globale

 $\Delta taux \ d'intérêt = \alpha + groupes + \Delta cote \ de \ risque + \Delta tendance \ cote \ de \ risque$ $\Delta taux \ d'intérêt = \alpha + groupes + \Delta cote \ de \ risque + \Delta tendance \ cote \ de \ risque + \Delta tendance cote \ de \ risque + \Delta te$

Variable dépendante	Variables indépendantes	β	t	р	R2	F	р
	Groupes ΔCote de risque globale	0,04	0,31 0,06 0,69	0,756 0,947 0,489	0,01	0,24	0,867
Δtaux d'intérêt	ATendance cote de risque Groupes ΔCote de risque globale ΔTendance cote de risque	0,17 -0,04 0,17	1,29 -0,37 1,30 2,22	0,200 0,706 0,196 0,030	0,15	2,06	0,083
	ΔRentabilité ΔStructure financière	0,29	2,22	0,030			

 Δ = différence entre les jugements basés sur les états financiers du plan OCAM et ceux basés sur les états financiers du SYSCOHADA.

D'autre part, le changement dans la fixation du taux d'intérêt effectué par les participants du second groupe expérimental pourrait être une conséquence directe des changements intervenus dans leurs jugements de la rentabilité et de la structure financière suite à la réception des états financiers du SYSCOHADA avec TAFIRE; ce qui n'est pas le cas avec les participants du premier groupe qui n'ont pas reçu le TAFIRE. Dans ce cas, on pourrait dire que le TAFIRE semble avoir eu un impact sur la variation du taux d'intérêt fixé par les participants du second groupe expérimental à travers les variations dans leurs jugements de la rentabilité et de la structure financière.

5.5.3 Analyse de régression globale

La partie B du tableau 5.11 présente deux autres modèles de régressions qui intègrent une nouvelle variable, groupes, afin de considérer les différences entre les groupes expérimentaux. La première régression considère aussi comme variable indépendante les jugements principaux de la cote de risque globale et de la tendance de la cote de risque; la seconde régression ajoute à ces mêmes variables les jugements initiaux. Seule la seconde régression est significative quoique marginalement (p = 0,083) et où 15% de la variation du taux d'intérêt est expliquée par l'ensemble des variables.

5.6 Synthèse des résultats statistiques

Le tableau 5.12 présente la synthèse des résultats statistiques permettant de tester notre hypothèse générale de recherche. Comme on peut le voir, cette hypothèse n'est confirmée que pour une partie des jugements et décisions. En ce qui concerne le premier groupe expérimental, elle est confirmée essentiellement pour le cas des jugements sous-jacents (à l'exception des flux de trésorerie) et des jugements initiaux de la rentabilité et de la structure financière ; et dans le cas du second groupe expérimental, elle n'est confirmée que pour les jugements sous-jacents et le jugement initial liés à la rentabilité. Par conséquent, les différences significatives entre les deux groupes expérimentaux portent sur les jugements sous-jacents de l'endettement, de la liquidité et de la capacité d'injection de ressources, le

jugement initial de la structure financière ainsi que le jugement sous-jacent du bénéfice d'exploitation.

Pour le cas du premier groupe expérimental, plusieurs conclusions ressortent. Puisque les participants de ce groupe expérimental n'ont pas reçu les éléments d'information (le TAFIRE) nécessaires à l'évaluation plus précise des flux de trésorerie, ils n'ont pas significativement changé leurs jugements principaux et décisions subséquentes à ce sujet lorsqu'ils sont passés aux états financiers du SYSCOHADA. Par contre, les états financiers du SYSCOHADA ont eu un effet relativement significatif et positif sur les jugements sousjacents (bénéfice d'exploitation, bénéfice net, endettement, liquidité et capacité d'injection de ressources) et sur les jugements initiaux de la rentabilité et de la structure financière des participants de ce groupe expérimental; les perceptions moyennes de ces éléments étant relativement plus élevées dans le cas des états financiers du SYSCOHADA que dans celui du plan OCAM.

Pour le cas du second groupe expérimental, nous notons plusieurs conclusions. Le fait d'obtenir le TAFIRE semble avoir donné aux participants de ce groupe expérimental une idée plus précise sur les flux de trésorerie et a changé marginalement leur jugement en conséquence (de 4,85 à 5,97); ce qui n'est pas le cas pour les participants du premier groupe expérimental qui n'ont pas reçu le TAFIRE. De plus, le TAFIRE semble avoir eu un effet supplémentaire négatif sur leurs jugements concernant l'endettement et la liquidité; les perceptions moyennes pour ces deux derniers éléments ont significativement diminué lorsque les participants sont passés aux états financiers du SYSCOHADA. Enfin, les états financiers du SYSCOHADA semblent avoir eu un effet relativement positif sur les jugements sousjacents du bénéfice d'exploitation, du bénéfice net et des flux de trésorerie ainsi que sur le jugement initial de la rentabilité; en effet, les perceptions moyennes de ces éléments sont significativement plus élevées dans le cas des états financiers du SYSCOHADA que dans celui du plan OCAM.

Tableau 5.12 Synthèse des résultats statistiques

Hypothèse	Jugements et décisions		Groupe I			Groupe 2			Groupe 1 versus Groupe 2		
			Attentes confirmées	Résultats		Attentes	Résultats		Attentes confirmées	Résultats	
générale			OCAM≠OHADA	t	р	OCAM≠OHADA +T∧FIRE	t	p	G1 ≠ G2	t	р
Les jugements et décisions des agents de prêt camerounais basés sur les états financiers du plan OCAM sont différents de ceux basés sur le SYSCOHADA	Jugements sous-jacents	Bénéfice d'exploitation	Oui	3,00	0,005	Oui	5,43	0,000	Oui	2,05	0,045
		Bénéfice net	Oui	1,89	0,067	Oui	5,36	0,000	Non	1,40	0,165
		Flux de trésorerie	Non	1,38	0,178	Oui	1,97	0,057	Non	0,69	0,487
		Endettement	Oui	2,25	0,032	Oui	1,93	0,062	Oui	2,98	0,004
		Liquidité	Oui	3,01	0,005	Non	0,80	0,427	Oui	2,63	0,011
		Capacité d'injection de ressources	Oui	5,05	0,000	Non	0,58	0,561	Oui	3,78	0,000
	Jugements (initiaux et principaux) et décisions	Rentabilité	Oui	2,72	0,011	Oui	3,83	0,001	Non	1,07	0,285
		Structure financière	Oui	6,34	0,000	Non	1,04	0,306	Oui	4,01	0,000
		Cote de risque globalc	Non	1,31	0,198	Non	1,23	0,227	Non	0,33	0,741
		Tendance cote de risque	Non	1,09	0,281	Non	0,47	0,638	Non	1,12	0,652
		Taux d'intérêt	Non	1,00	0,325	Non	0,14	0,886	Non	0,42	0,675
		Décision d'octroi de prêt	Non	Aucun test ⁴¹		Non	Aucun test		Non	Aucun test	

⁴¹ Il n'y a aucun test à ce niveau parce que tous ont répondu "oui".

La comparaison des deux groupes expérimentaux permet de faire plusieurs constats. Tout d'abord, on peut noter que les participants des deux groupes expérimentaux ont accordé beaucoup d'importance aux éléments liés à la rentabilité dans leur processus décisionnel. Par ailleurs, ils ont maintenu l'importance qu'ils accordent à la rentabilité et à la structure financière dans leurs jugements principaux et leur prise de décision lorsqu'ils passaient d'un système à un autre. Ensuite, les différences significatives sus-mentionnées entre les deux groupes expérimentaux concernant les jugements sous-jacents de la liquidité et de la capacité d'injection de ressources ainsi que le jugement initial de la structure financière peuvent être attribuées aux états financiers du SYSCOHADA et en particulier à l'apport supplémentaire du TAFIRE. Étant un état financier qui permet de donner des informations plus précises sur les éléments de la structure financière, en particulier sur la liquidité et la capacité d'injection de ressources, il semblerait que le TAFIRE ait eu un effet supplémentaire sur les jugements des agents de prêt qui l'ont reçu, pour ce qui est de ces deux derniers éléments.

5.7 Sommaire du chapitre

Ce chapitre avait pour objectif de présenter, d'interpréter et de discuter les résultats obtenus dans le cadre de cette étude. Globalement, notre hypothèse générale de recherche est confirmée pour les jugements initiaux du facteur de la rentabilité et de la structure financière pour le premier groupe. Ainsi, le changement de système comptable a entraîné des variations plus ou moins importantes dans les jugements et décisions des agents de prêt. De façon globale, les jugements initiaux et les jugements sous-jacents liés à la rentabilité et à la structure financière en ont été influencés, lorsque le changement n'inclut pas le TAFIRE; dans le cas contraire, seuls le jugement initial et les jugements sous-jacents liés à la rentabilité en sont affectés. Lorsque nous comparons le groupe 1 sans TAFIRE avec le groupe 2 avec TAFIRE, nous constatons que celui-ci a eu un effet négatif sur les jugements initiaux et sous-jacents liés à la structure financière, ces éléments étant moins bien évalués lorsque le TAFIRE est fourni. Finalement, les résultats statistiques nous permettent de dire que le changement du contenu informationnel et du format de présentation des états financiers a eu un certain effet sur les jugements des agents de prêt camerounais.

CHAPITRE VI

CONCLUSIONS, CONTRIBUTIONS, LIMITES ET AVENUES DE RECHERCHE

6.1 Principales conclusions

Le but de cette étude était d'examiner l'impact de changement du format de présentation (du tableau des soldes caractéristiques de gestion au compte de résultat et du bilan patrimonial selon le plan OCAM au bilan présenté selon une approche de gestion selon le SYSCOHADA) et du contenu informationnel (TAFIRE) des états financiers sur les jugements et décisions des agents de prêt camerounais. Cet objectif nous a amené, d'une part, à examiner les différences entre les jugements et décisions des agents de prêt basés sur les états financiers du plan OCAM (ancien) et ceux basés sur les états financiers du système comptable OHADA (nouveau) et d'autre part, à analyser l'effet supplémentaire du TAFIRE sur les jugements et décisions des agents de prêt.

Plusieurs conclusions ressortent des analyses statistiques effectuées dans le chapitre précédent. Tout d'abord, bien que certains participants (surtout ceux ayant reçu le TAFIRE) semblent avoir eu du mal à acquérir les informations relatives aux nouveaux concepts du SYSCOHADA, la majorité d'entre eux semblent les avoir acquises et intégrées dans leur processus décisionnel car nous avons eu des changements significatifs de certains jugements.

Ensuite, le changement de norme comptable (du plan OCAM au SYSCOHADA tel que l'expérimente le groupe un) a principalement amené les agents de prêt camerounais à modifié leurs jugements initiaux relatifs à la rentabilité et à la structure financière ainsi que leurs jugements sous-jacents (bénéfice d'exploitation, bénéfice net, endettement, liquidité et capacité d'injection de ressources); par contre, les différences notées pour ces jugements

sous-jacents et initiaux ne les ont pas conduit à modifier leurs jugements principaux de la cote de risque et de sa tendance, ni les décisions de prêt et de fixation du taux d'intérêt. Lorsque le changement considère aussi le TAFIRE (c'est-à-dire du plan OCAM au SYSCOHADA intégrant ainsi le TAFIRE tel que l'expérimente le groupe deux), les agents de prêt ne modifient que leur jugement initial de la rentabilité et leurs jugements sous-jacents du bénéfice d'exploitation, du bénéfice net, des flux de trésorerie ainsi que celui de l'endettement. L'ajout du TAFIRE ne fait cependant pas modifier ni les jugements sousjacents de la liquidité et de la capacité d'injection de ressources, ni le jugement initial de la structure financière, ni même les jugements principaux et les décisions des agents de prêt. Aussi, ils ont accordé plus d'importance aux éléments de la rentabilité qu'à ceux de la structure financière dans leur processus d'évaluation; même si les éléments de la structure financière de l'entreprise deviennent plus apparents (selon la présentation des états financiers du SYSCOHADA avec le TAFIRE), l'entreprise étant rentable, les participants n'ont pas modifié leur décision d'octroi de prêt car les agents de prêt accordent plus d'importance aux éléments de la rentabilité qu'à ceux de la structure financière. Lorsque les deux groupes expérimentaux sont comparés, on constate un effet relativement limité du TAFIRE puisque seuls les jugements sous-jacents du bénéfice d'exploitation, de l'endettement, de la liquidité, de la capacité d'injection de ressources ainsi que le jugement initial de la structure financière sont différents. Ces différences n'amènent aucune différence relativement au jugement initial de la rentabilité, aux jugements principaux et aux décisions subséquentes entre les deux groupes expérimentaux. De plus, les états financiers du SYSCOHADA semblent avoir eu un effet relativement positif sur les jugements sous-jacents (bénéfice d'exploitation, bénéfice net et flux de trésorerie) et le jugement initial de la rentabilité pour les participants des deux groupes expérimentaux ainsi qu'un effet relativement positif sur les jugements sous-jacents (endettement, liquidité et capacité d'injection de ressources) et le jugement initial de la structure financière uniquement pour les participants du premier groupe.

Lorsqu'on tente d'évaluer les déterminants de la différence dans le taux d'intérêt fixé, on trouve que la différence pour les jugements initiaux de la rentabilité et de la structure financière sont les déterminants significatifs.

En définitive, même si la plupart des jugements principaux et les décisions des agents de prêt camerounais n'ont pas changé lorsqu'ils sont passés du plan OCAM au SYSCOHADA, plusieurs jugements sous-jacents et les jugements initiaux ont été modifiés, ce qui nous amène à conclure qu'il y a un impact du format de présentation et du contenu informationnel des états financiers sur certains jugements des banquiers; cette conclusion corrobore ainsi les résultats de plusieurs études antérieures ayant porté aussi bien sur les banquiers (Harper et *al.*, 1987; Danos et *al.*, 1989; Belkaoui, 1992; Sami et Schwartz, 1992; Brooks et *al.*, 1996) que sur d'autres utilisateurs d'états financiers (Munter et Ratcliffe, 1983; Cooper et Selto, 1991; Asechemie, 1992; Goldwater et Fogarty, 1995; Hirst et Hopkins, 1998; Hopkins et *al.*, 2000; Maines et McDaniel, 2000; Frederickson et Miller, 2004; Hirst et *al.*, 2004).

D'ailleurs, on peut noter parmi les études antérieures, celles qui n'ont pas pu établir cette relation d'influence entre l'information et les jugements, tout comme c'est notre cas pour certains jugements et pour les décisions. Nous pouvons citer l'exemple de l'étude de Dyckman et al., (1982) qui a montré que le changement de méthodes d'évaluation des stocks et la quantité d'information divulguée à cet effet n'a pas d'impact significatif sur le processus d'évaluation des participants (étudiants). L'étude de Frederickson et Miller (2004) a aussi révélé que la divulgation d'un communiqué sur les résultats pro forma a eu un effet significatif sur le jugement de valeur de l'action fait par les étudiants (non professionnels) et un effet non significatif sur celui des analystes (professionnels). Enfin, l'étude de Kwok (2002) a également permis de conclure que le format de présentation des flux de trésorerie n'a pas eu un effet significatif sur la décision de prêt des banquiers; ceux-ci n'ont pas utilisé l'état des flux de trésorerie pour avoir les informations sur les flux.

La littérature portant sur les études comportementales en comptabilité nous permet de trouver une explication plausible à la non réaction des utilisateurs d'états financiers. Notre étude porte sur des banquiers qui sont considérés comme des utilisateurs sophistiqués (investisseurs professionnels) d'états financiers. Les recherches comportementales sur le jugement ont démontré que le stimuli (informations comptables et financières) peut affecter le jugement de l'utilisateur à travers des effets cognitifs intentionnels ou non intentionnels

(Ashton, 1982; Libby et al., 2002; Frederickson et Miller, 2004). On parle d'effets cognitifs intentionnels lorsque l'utilisateur d'états financiers prend en compte l'information disponible dans son jugement, et ce, parce qu'il a perçu, correctement ou incorrectement, l'utilité de cette information. Par contre, les effets cognitifs non intentionnels de l'information amènent l'utilisateur à prendre compte l'information, sans même en avoir perçu l'utilité (Frederickson et Miller, 2004). De ce fait, même si la majorité des études expérimentales ont montré que l'information comptable et financière ainsi que son format de présentation a un effet sur les jugements et les décisions aussi bien des utilisateurs sophistiqués que des utilisateurs non sophistiqués des états financiers, certains auteurs (Johnson et al., 1989; Moon et Keasy, 1992; Maines et McDaniel, 2000; Frederickson et Miller, 2004) pensent que les effets cognitifs intentionnels s'appliquent aux utilisateurs sophistiqués, alors que les effets cognitifs non intentionnels s'appliquent aux utilisateurs non sophistiqués de l'information comptable et financière. Les investisseurs professionnels réagissent de façon différente puisqu'ils ont une grande expertise et utilisent des modèles d'évaluation de l'information bien définis, ce qui les amène à adopter une stratégie sélective ou directe de recherche d'informations qui consiste à sélectionner l'information qu'ils jugent pertinente directement. Puisque que la majorité des participants à notre expérimentation semble avoir acquis les informations qui leur ont été présentées et qui, probablement, ont été ensuite intégrées (correctement ou incorrectement) dans leur processus décisionnel, il semble donc possible que ce soit des effets cognitifs intentionnels qui s'appliquent dans le cas de nos agents de prêt camerounais. Le changement de norme comptable a amené un effet sur les jugements initiaux mais celui-ci a été insuffisant pour amener une modification des jugements principaux (cote de risque et tendance de la cote de risque) et des décisions (décision d'octroi de prêt et fixation du taux d'intérêt) des participants (non influence des effets cognitifs non intentionnels).

6.2 Contributions et implications

Trois contributions majeures méritent d'être soulignées. La première est liée au contexte réglementaire; les études comportementales antérieures en comptabilité financière ont porté sur un contexte anglo-saxon; cette étude, qui porte sur un contexte africain, a la particularité d'être basée sur un contexte qualifié de plan comptable général des entreprises,

avec un plan de comptes spécifique. Deuxièmement, les études antérieures ont généralement porté sur des changements particuliers de normes comptables, alors que la présente étude porte sur un changement substantiel de système comptable. Enfin troisièmement, les études antérieures sur les banquiers se sont intéressées soit aux changements de contenu informationnel, soit à ceux liés au format de présentation de l'information comptable. La présente étude concerne non seulement des changements de format de présentation (tableau des soldes caractéristiques de gestion et compte de résultat, bilan), mais aussi des changements liés au contenu informationnel (TAFIRE).

Toutes ces contributions concernent essentiellement l'apport dans le domaine de connaissance (cadre académique) dont il est question (la recherche dite comportementale en comptabilité financière). Les conclusions de cette étude révèlent ceci : le fait que le changement de norme comptable (du plan OCAM au SYSCOHADA) n'ait pas eu d'impact sur certains jugements (jugement initial de la rentabilité et jugements principaux de la cote de risque et de sa tendance) et décisions des agents de prêt camerounais pourrait être dû à leur difficulté d'intégrer les nouveautés apportées par le SYSCOHADA et en particulier celles liées au TAFIRE; cela a d'ailleurs été affirmé par les experts comptables camerounais :

Dans la CEMAC en général et au Cameroun en particulier, le passage du Plan Comptable OCAM au système comptable OHADA suscite des inquiétudes... Ces inquiétudes sont fondées, généralement, sur la peur de la nouveauté et l'ampleur des efforts d'adaptation. Elles peuvent être résorbées par un travail de vulgarisation, de sensibilisation et de formation (ONECCA info, 2002, p. 20 et 22).

À cet effet, les résultats de cette étude auront des implications à trois autres niveaux, en dehors du cadre académique : au niveau des opérateurs économiques, au niveau de l'Ordre National des Experts Comptables du Cameroun (ONECCA) et au niveau du Secrétariat permanent de l'OHADA. Concernant les opérateurs économiques, il y va de leur intérêt de déployer des moyens importants de sensibilisation, de vulgarisation et de formation destinés aussi bien à leur personnel comptable qu'aux principaux destinataires de leurs états financiers (utilisateurs d'états financiers) que sont les investisseurs. Le personnel comptable étant les producteurs des états financiers, il est indispensable pour l'entreprise qu'il comprenne et intègre les nouveautés. Les investisseurs quant à eux étant la première cible visée par la

publication d'informations comptables et financières, il est important pour les entreprises qu'ils les comprennent pour qu'ils puissent s'en servir dans leur processus décisionnel. Pour le cas particulier des banquiers, les conclusions de notre étude suggèrent qu'il leur est indispensable de mettre l'accent sur la connaissance approfondie du TAFIRE. Étant tout à fait une nouveauté et vue son importance dans leur processus décisionnel (influence du jugement de l'endettement et de la liquidité), il est important voir indispensable pour les agents de prêt de connaître et comprendre davantage le TAFIRE. C'est un état financier capital dans leur processus d'analyse de crédit; il leur permet non seulement de connaître la stratégie de croissance de l'entreprise (interne ou externe), mais aussi sa politique de financement (Kamdem et Wanssy, 2004).

Le comité des experts qui a finalisé le projet de texte relatif au système comptable avait recommandé en 2000 la création d'une commission de normalisation, un organe consultatif rattaché au Secrétariat Permanent de l'OHADA dont les missions seraient d'élaborer des projets de mise à jour permanente du système comptable, en fonction de l'évolution juridique, économique et financière, de suivre la mise en application du SYSCOHADA dans les États parties et de susciter la mise en œuvre de l'harmonisation des liasses fiscales dans l'espace OHADA, en relation avec les administrations compétentes. Cette commission n'a pas été créée au moment du dépôt de ce mémoire, et l'entrée en vigueur du SYSCOHADA a été non seulement retardée, mais aussi et surtout difficile. Ainsi, l'ONECCA, étant l'organisme accompagnateur de ce changement important au Cameroun, a entrepris des nombreuses démarches (des congrès d'information et de sensibilisation, la création du comité ONECCA/GICAM⁴², l'élaboration de la démarche méthodologique de passage du plan OCAM au SYSCOHADA et de son guide) visant à le faciliter. Il nous a été confié par certains de ses responsables que l'une de ses batailles actuelles est de convaincre le Secrétariat Permanent de l'OHADA d'approuver la révision du TAFIRE, car il semble être mal compris par ses utilisateurs et même par ses producteurs. À cet effet, les résultats de cette étude ayant démontré un effet relativement limité du TAFIRE (puisque seuls les jugements sous-jacents du bénéfice d'exploitation, de l'endettement, de la liquidité, de la capacité d'injection de ressources ainsi que le jugement initial de la structure financière sont différents

⁴² GICAM: Groupement Inter-patronnal du Cameroun.

lorsque les deux groupes expérimentaux sont comparés), ils permettront, nous l'espérons, au Secrétariat Permanent de l'OHADA d'entreprendre une réflexion sur la conception du TAFIRE et sur les besoins de formation des utilisateurs.

6.3 Limites de l'étude

Plusieurs limites sont à prendre en compte dans le cadre de cette étude. D'abord, comme nous l'avons vu au chapitre quatre, il s'écoule un délai de trois à sept jours entre le dépôt du questionnaire et son retrait auprès du répondant. Dans ce cas, il est pratiquement impossible de savoir si ce dernier a réalisé l'expérimentation en une seule fois ou s'il l'a fait plusieurs fois en revenant sur des questions. Cette incertitude quant au respect du temps et des étapes de l'expérimentation, due à une marge de liberté importante dont disposaient les participants, pourrait entraîner une menace à la validité interne de cette étude qui est détaillée dans les paragraphes qui suivent.

Premièrement, par l'expérience vécue, des événements spécifiques en dehors de la participation à l'étude pouvaient survenir pendant les trois ou sept jours que prenaient les participants pour répondre aux questionnaires et modifier ainsi leurs jugements et décisions. Par ailleurs, comme ils n'étaient pas supervisés pendant l'expérimentation, ils pouvaient revenir sur les réponses qu'ils avaient fournies au premier questionnaire lorsqu'ils complétaient le second. Ceci ne semble toutefois pas un comportement qui aurait eu cours de façon importante puisque nous avons noté des différences significatives à plusieurs égards. Aussi, nous n'avons aucune assurance quant au respect du déroulement de l'expérimentation, malgré la consigne de procéder de façon séquentielle.

Deuxièmement, étant donné que l'expérimentation devait se faire en deux étapes, avec chaque fois des états financiers présentés soit selon le plan OCAM soit selon le SYSCOHADA, pour chacun des participants, il se pourrait qu'ils aient été exposés à la menace de maturation qui est due à la longueur du temps que devait durer l'expérimentation.

La troisième menace à la validité interne est liée à l'effet de la pré-mesure. Un seul cas expérimental était remis au répondant et présentait des états financiers de la même entreprise tant pour le plan OCAM que pour le SYSCOHADA. L'administration du premier questionnaire (suite aux états financiers du plan OCAM) peut donc avoir créé chez les participants une prise de conscience de la situation expérimentale, ce qui aurait pu orienter leur façon de réagir au second traitement (états financiers du SYSCOHADA). Toutefois, cette situation réduit les chances d'avoir des différences entre les jugements basés sur le plan OCAM et ceux basés sur le SYSCOHADA, donc joue en notre défaveur. Nous avons tout de même obtenu des différences significatives pour certains jugements.

Quatrièmement, il est possible que certaines incohérences constatées dans les résultats soient dues au fait que les participants ont peut-être mal compris le modèle décisionnel qui leur était présenté, c'est-à-dire un modèle où les paramètres non-monétaires et leur poids dans l'évaluation de la cote de risque globale était fixé.

Par ailleurs, la validité du construit de la variable indépendante relative au format est mitigée compte tenu du fait qu'il y a certains changements de contenu informationnel dans le SYSCOHADA sans le TAFIRE. Enfin, le fait que certains participants soient moins familiarisés avec l'un ou l'autre des deux systèmes comptables constitue une menace à la validité tant interne qu'externe de cette étude.

6.4 Avenues de recherche

Les résultats obtenus dans le cadre de cette étude inspirent plusieurs autres pistes de recherche. Tout d'abord, notre étude porte aussi bien sur le changement du format de présentation que sur celui du contenu informationnel des états financiers; les études expérimentales comptables antérieures ayant essentiellement porté soit sur le changement du format de présentation soit sur le changement du contenu informationnel des états financiers, il apparaît alors que cette étude est plus englobante en examinant les deux aspects; cela pourrait d'ailleurs justifier la non variation de certains jugements et décisions des agents de prêt suite au changement de norme de présentation des états financiers, des agents qui ont du

faire face à beaucoup de changements d'un seul coup. De ce fait, les recherches futures devront examiner particulièrement et distinctement chacun de ces deux volets : le changement du format de présentation en mettant l'accent uniquement sur le bilan et le passage du tableau des soldes caractéristiques de gestion (plan OCAM) au compte de résultat (SYSCOHADA), et celui du contenu informationnel en analysant essentiellement l'apport supplémentaire du TAFIRE. L'étude de l'impact particulier du TAFIRE sur les jugements et décisions, dans le futur, devrait aussi permettre d'appuyer les conclusions de la présente étude en ce sens que cela pourra démontrer que son influence négative observée ici est bien due au fait qu'il soit vraiment utile pour ses utilisateurs et non à sa nouveauté, la nouveauté disparaissant avec le temps.

De plus, au niveau du bilan, nous avions vu (chapitre trois) qu'il y a eu non seulement un changement du format de présentation, mais aussi celui du contenu informationnel à travers l'information détaillée sur le crédit-bail que l'on retrouve dans le bilan du SYSCOHADA et non dans le bilan du plan OCAM. Une autre recherche devra examiner l'impact de ce changement informationnel sur les jugements et décisions des utilisateurs externes d'états financiers car ceux utilisés dans cette recherche n'ont pas inclus ce type de poste.

ANNEXE A

DEMANDE D'ENTREVUE



Ordre National des Experts Comptables du Cameroun

(Régi par Loi n° 90/38 du 10-08-90 et Acte 4/70 UDEAC-133) B.P. 12 850 Douala - CAMEROUN - Tél.: 342 80 93 - Fax : 343 18 23 - E-mail : onecca@cyberix.cm

Monsieur Le Directeur Général CBC

DOUALA

Nos Réf.: EC/PDT/dda/140/2005.

Douala, le 06 Octobre 2005

Objet: Demande d'interview

<u>A l'attention de Monsieur</u> le Directeur Central des Opérations

Monsieur le Directeur Général,

Je viens, par la présente, appuyer la demande de Madame SAIDATOU HAMIDOU DIKO, étudiante, en comptabilité à l'Université du Québec à Montréal qui souhaite interviewer, pour les besoins de recherche (préparation de son mémoire de Master) cinq ou six responsables de l'analyse des dossiers de demande de financement, dans votre institution.

Sa problématique, c'est d'appréhender, en comparant les données fournies par les états financiers des entreprises selon le plan comptable OCAM et selon le système comptable OHADA, l'importance de l'information financière dans le processus de décision d'octroi de crédit.

Je joinS à la présente un jeu des informations financières utiles pour la première phase de l'étude ainsi que le questionnaire y relatif.

Je souhaiterai, sauf si cela gène particulièrement, qu'elle puisse rencontrer lesdits responsables au cours de la semaine du 10 au 14 octobre 2005. Lorsque vous aurez arrêté la date, vous voudrez bien la communiquer à Monsieur DIKOUME MBONJO, le Directeur de l'Administration et des Etudes de l'ONECCA.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie, Monsieur le Directeur Général, de bien vouloir agréer l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général Jean-Marc BELL BELL

ANNEXE B

LETTRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

INFORMATION - LETTRE DE CONSENTEMENT

Nous vous remercions de participer à cette recherche. Elle est réalisée par Saidatou Hamidou Dicko, étudiante à la Maîtrise en sciences comptables, Anne Fortin et Chantal Viger, professeurs à l'Université du Québec à Montréal. L'objet de l'étude est d'améliorer notre compréhension de l'impact du contenu informationnel des états financiers sur les décisions des directeurs de comptes. Le sondage devrait prendre environ 45 minutes de votre temps.

Nous vous soumettons des informations financières sur la société ABC et ce, en deux temps. Nous vous demandons d'étudier ces informations dans le but de décider si vous accorderiez ou non un prêt à l'entreprise. De plus, nous vous demandons de répondre à certaines questions portant sur votre expérience. Tous les renseignements obtenus au cours du présent sondage seront gardés strictement confidentiels et seuls les résultats compilés seront divulgués. Veuillez prendre note que vos réponses seront traitées anonymement et ne seront aucunement liées à vos nom et adresse ou à tout autre renseignement qui pourrait compromettre votre anonymat.

Nous sommes conscientes que les informations dont vous disposez dans le cadre de votre travail sont plus complètes que celles qui vous sont fournies pour cette recherche. Nous avons limité la quantité d'information afin de restreindre le temps nécessaire pour participer à l'étude. Nous vous demandons de fonder votre jugement et votre décision uniquement sur les informations fournies.

En remplissant et en nous remettant le questionnaire, vous indiquez que vous acceptez de participer à la recherche.

Vous pouvez maintenant entreprendre l'analyse du cas de la société ABC. Nous vous remercions de votre participation.

Saidatou Hamidou Dicko Tél.: 237-623-10-89 saidatoudicko2003@yahoo.fr

Anne Fortin, Ph.D. Tél.: 514-987-3000 poste 3987 fortin.anne@ugam.ca

Chantal Viger, Ph.D., CA Tél.: 514-987-3000 poste 6986 viger.chantal@uqam.ca

ANNEXE C

CAS EXPÉRIMENTAL

CAS EXPÉRIMENTAL

Description de l'entreprise

La société ABC inc. œuvre dans le domaine de la fabrication et de la distribution des matériaux de construction. Ses produits sont utilisés principalement par le gouvernement, dans le cadre des grands travaux publics, les entreprises de construction et même les ménages. L'année financière de la société ABC se termine le 31 décembre.

Financement demandé

BUT: Acquisition de nouveaux équipements de production au coût de 30 000 000 fcfa permettant la mise à jour des différentes usines de fabrication de l'entreprise à travers le pays. L'équipement est destiné à remplacer l'équipement actuel devenu désuet. Nous prévoyons une croissance normale des revenus pour les prochaines années. Le niveau d'activités de 2004 devrait donc être représentatif du niveau prévu pour les prochaines années.

PRÊT DEMANDÉ: 22 500 000 fcfa

DURÉE: 4 ans (considérant les normes de ce secteur)

GARANTIE: Équipement à la pointe de la technologie, et permettant non seulement d'améliorer et d'augmenter la production, mais aussi d'améliorer les conditions de travail des employés de l'usine. La demande dans ce secteur est sans cesse croissante, avec les nouveaux projets de développement (tel que le projet Pipe Line), et l'acquisition de cet équipement permettra d'y faire face. Le financement correspond à 75 % de la valeur de l'équipement. L'aspect « garantie » est adéquat et conforme à vos politiques de financement. Selon un expert externe, ce nouvel équipement aura une durée de vie utile minimale de 7 ans.

MISE DE FONDS: Les actionnaires vont injecter de nouveaux fonds sous forme de capital actions correspondant à 25 % du coût de l'équipement.

AUTRES: Les éléments suivants sont considérés comme étant adéquats et satisfaisants, correspondant à 5 sur une échelle de mesure allant de 0 à 10, et ayant un poids relatif de 50% dans les jugements relatifs à la cote de risque :

- Les membres de la direction ayant acquis une expérience de plus de 15 ans de services, la préparation de la relève se fait sans heurt et la planification occupe une place de choix dans la gestion stratégique de l'entreprise;
- La position de l'entreprise dans le marché est dominante, du fait de son statut de monopole;
- Les actifs de l'entreprise répondent aux nouvelles exigences technologiques, avec un équipement dont l'âge moyen ne dépasse pas 5 ans;
- Les relations entre l'entreprise et ses partenaires commerciaux sont plutôt bonnes, en raison du respect mutuel des conditions d'achat et de vente.

ANNEXE D

ÉTATS FINANCIERS DU PLAN OCAM

_		TABLEAU 14	<u> </u>			
RÉGI	ME NORMAL					
Exerci	ice : du 01/01 au 31/12/2004 Raison	sociale : Société ABC				
	SOLDES C	ARACTERISTIQUES D	E GESTION (DEBITS)			
N° PCG			EXPLOITATION	HODS EVEL OITATION		TOTAL
PCG	INTITULES COMPTE 80: DETERMINATION DE LA MARGE B	DUTE	EXPLOITATION	HORS EXPLOITATION	STA	TOTAL
60	Stocks vendus (coût d'achat des marchandises)	01	157 500 000			157 500 000
00	Solde créditeur du compte 80 : MARGE BRUTE	02	71 190 000		THE	71 190 000
	·					
	Colonne 1: TOTAL lignes 1 et 2	03	228 690 000		Vil.	228 690 000
	COMPTE 81: DETERMINATION DE LA VALEUR				20	
61	Marge brute (virement solde déb, cpte 80 - Tableau 1B Matières et fournitures consomnées	05	88 104 000			88 104 000
62	Transport consommé	06	367 500			367 500
63	Autres services consommés	07	2 189 250			2 189 250
03	Auto services consonnes		2 107 230			2 10 2 2 3 0
	Solde créditeur du compte 81: VALEUR AJOUTEE	08	101 549 250			101 549 250
	•	09				192 210 000
	COMPTE 82: DETERMINATION DU RESULTAT D	-	192 210 000	The programme		192 210 000
	Valeur ajoutée (Virement solde déb, cpte 81 Tableau 1					
64	Charges et pertes diverses	11	2 160 312	1 275 000		3 435 312
65	Frais de personnel	12	2 205 000			2 205 000
66	Impôts et taxes	13	407 550			407 550
67	Intérêts	14	5 932 850	405 000		6 337 850
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	15	8 702 188	311 084		9 013 272
	Solde créditeur du compte 82: BENEFICE D'EXPLOI	TATION 16	88 878 450		1000	88 878 450
	Colonne 1: TOTAL lignes 10 à 16	17	108 286 350			108 286 350
	Solde créditeur du compte 082: PROFITS HORS EXP	LOIT, 18	2 508 916			2 508 916
	·	19		1 991 084		1 991 084
	Colonne 2: TOTAL lignes 1 à 18			1 991 084	20	
	Colonne 3: CHARGES ET PERTES TOTAL lignes I	_	NITC DE LIL CTIE IL D. (C	NOU ICC	20	531 177 434
	Valeur d'acquisition des éléments cédés (à l'exclusion				21	9 459 113
	Frais annexes de cessions transférés	ues destructions et imses a	reduction assortes a mac	inines)	22	7 437 113
	Soldes créditeurs du compte 84: PLUS VALUES DE 0	CESSION			23	
	·	2231014				0.450.112
	Colonne 3: TOTAL lignes 21 à 23 COMPTE 85: DETERMINATION DU RESULTAT N	TET A VANT IMBÂT			24	9 459 113
	Déficit d'exploitation (virement du solde débiteur du c		one 1 ligne 16)		25	
	Perte hors exploitation (virement du solde créditeur du				26	
	Moins values de cession (virement du solde créditeur de				27	3 361 925
	Engagements de réinvestissement des plus values de c	-			28	
	Solde créditeur du compte 85: RESULTAT NET AVA				29	90 050 753
	Colonne 3: TOTAL lignes 25 à 29				30	93 412 678
		npôt sur le resultat de l'exer	cice (d'après Tableau 9 det	termination de l'impôt)	31	35 879 498
		appels	(m.p. oo rasioan > doi	atpor/	32	13 2.7
		olonne 3: TOTAL lignes 3	et 32		33	35 879 498
		ésultat net sur impôt (virem		85: Tableau 1B)	34	
		npôt sur résultat (virement :	•	-	35	
	RESULTAT NET DE LA Sc	olde créditeur du compte 87	0: RESULTAT BENEFIC	CIAIRE NET A AFFECTE	36	54 171 255
	PERIODE A AFFECTER CO	olonne 3: TOTAL lignes 34	l à 36		37	54 171 255

		TABLEAU	1B			
RÉGI	ME NORMAL					
Exerci	ce : du 01/01 au 31/12/2004 Rai	son sociale : Société ABC	2			
	SOLDES C	CARACTERISTIQUES	DE GESTION (CRE	DITS)		
N°	INTITULES					momus
PCG		200 201 201	EXPLOITATION	HORS EXPLOITATION	G(0)	TOTAL
70	COMPTE 80: DETERMINATION DE LA MA		228 600 000	A DESCRIPTION OF THE PARTY OF T	-	228 600 000
70	Vente de marchandises	01	228 690 000			228 690 000
	Solde débiteur du compte 80 : MARGE BRUTI					
	Colonne 1: TOTAL lignes 1 et 2	03	228 690 000		60	228 690 000
	COMPTE 81: DETERMINATION DE LA VA		8 100			
	Marge brute (virement solde créditeur cpte 80 -		71 190 000			71 190 000
71	Production vendue	05	81 000 000			81 000 000
72	Production stockée	06	39 600 000		-	39 600 000
73	Travaux faits par l'entreprise pour elle même	07	420 000		MEG	420 000
073	Frais à immobiliser ou à transferer	08	4.44		Yh	
	Solde débiteur du compte 81: VALEUR AJOU	TEE 09				
	Colonne 1: TOTAL lignes 4 à 9	10	192 210 000			192 210 000
	COMPTE 82: DETERMINATION DU RESUI				- 110	
	Valeur ajoutée (Virement solde crédit, cpte 81	-	101 549 250			101 549 250
74	Produits et profits divers	12	1 905 000	4 500 000	Suit	6 405 000
			4 4 4 4 4 4 4	Name of the Owner		
76	Subventions reçues	13	1,2,500		-	3 000 000
77	Intérêts et dividendes reçus	14			_	384 600
78	Reprises sur amortissements et provisions	15			130	1 447 500
	Solde débiteur du compte 82: DEFICIT D'EXP	PLOITATION 16				
	Colonne 1: TOTAL lignes 11 à 16	17	108 286 350			108 286 350
	Solde débiteur du compte 082: PERTES HORS	S EXPLOIT, 18				228 690 000
	Colonne 2: TOTAL lignes 1 à 18	19		4 500 000		4 500 000
	Colonne 3: PRODUITS ET PROFITS TOTAL	lignes 1 à 15			20	533 686 350
	COMPTE 84: DETERMINATION DU RESU	LTAT SUR CESSIONS I	D'ELEMENTS DE L'A	ACTIF IMMOBILISE		gray inter
	Amortissement relatifs aux éléments cédés				21	1 792 188
	Prix de cession				22	7 035 000
	Soldes débiteurs du compte 84: MOINS VALU	JES DE CESSION			23	631 925
	Colonne 3: TOTAL lignes 21 à 23				24	9 459 113
	COMPTE 85: DETERMINATION DU RESU	LTAT NET AVANT IM	PÔT		3	
	Bénéfice d'exploitation (virement du solde créd	-			25	88 878 450
	Pofit hors exploitation (virement du solde créd				26	2 508 916
	Plus values de cession (virement des soldes cré	éditeurs du compte 84: Ta	bleau 1A colonne 3, li	gne 23)	27	
	Reintégration des plus values de cession réinve	esties			28	
	Solde débiteur du compte 85: RESULTAT NE	T AVANT IMPOT			29	
	Colonne 3: TOTAL lignes 25 à 29				30	91 387 366
	COMPTE 86: DETERMI De	égrévement			31	
	NATION DE L'IMPÔT So	olde débiteur du compte 8	6: IMPÖT SUR LE RI	ESULTAT	32	
	SUR LE RESULTAT CO	olonne 3: TOTAL lignes	31 et 32	_	33	
	COMPTE 870: Re	ésultat net avant impôt (v	irement solde créditeur	compte 85: Tableau 1A)	34	90 050 753
	DETERMINATION DU					
	RESULTAT NET DE LA So	olde débiteur du compte 8	70: RESULTAT DEF	ICITAIRE NET A AFFECTE	35	
	PERIODE A AFFECTER Co	olonne 3: TOTAL lignes	34 à 35		36	90 050 753

	TABLEAU N° 3A				
RÉGIMI	E NORMAL				
Exercice	: du 01/01 au 31/12/2004 Raison sociale : Société	ABO	<u> </u>		
	BILAN (SITUATION PATRIMO	NIA	LE) ACTIF		
				Amortissement ou	
PCG	INTITULES		Montant brut	prov. pour dépréciation	Montant net
020	Frais immobilisés	01	1 447 500		1 447 500
020	Valeurs incorporelles	02	9 000 000	1 800 000	7 200 000
020	FRAIS ET VALEURS INCORPORELLES TOTAUX lignes 1 et 2	03	10 447 500	1 800 000	8 647 500
021	Теттаins	04	6 525 000		6 525 000
022	Autres immobilisations corporelles	05	42 320 000	7 780 000	34 540 000
023	Autres immobilisations corporelles en cours	06			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES: TOTAUX lignes 4 à 6	07	48 845 000	7 780 000	41 065 000
024	Avances et acomptes sur commandes d'immob, en cours	08			
025	Prêts et autres créances à long et moyen terme	09	12 667 100	300 000	12 367 100
	dt partie à encaisser à moins d'1 an				
026	Titres (autres que titres en cours)	11	3 518 887		3 518 887
	AUTRES VALEURS IMMOB; TOTAUX lignes 8, 9 et 11	12	16 185 987	300 000	15 885 987
	ACTIF IMMOBILISE: TOTAUX lignes 3, 7 et 12	13	75 478 487	9 880 000	65 59 <u>8</u> 487
030	Marchandises	14	45 000 000		45 000 000
031/032	Matières et fournitures (y compris déchets et rebus)	15	120 000 000		120 000 000
033	Emballages commerçiaux	16			
034	Produits semi-ouvrés	17			
035	Produits finis	18	70 500 000		70 500 000
036/037	Produits et travaux en cours	19			
038	Stock en cours de route, à réception ou en consigne	20			
	VALEURS D'EXPLOITATION: TOTAUX lignes 14 à 20	21	235 500 000		235 500 000
040	Fournisseurs-Avances et acomptes versés	22			
041	Clients	23	380 876 588		380 876 588
043	Etat et Organismes Affricains et internationnaux	24			
044	Associés	25			
045	Sociétés apparentées	26	_		
42/04	Autres débiteurs (personnel et débiteurs divers)	27	110 580 750		110 580 750
048	Cpte de régularisation - Charges compt. d'avance	28			
048	Compte de régularisation - Produits à recevoir	29			
051	Prêts à moins d'un an	30			
052	Titres à court terme	31	1 260 000	120 000	1 140 000
054	Effets et Warrants à recevoir	32			
055	Chèques et coupons à encaisser	33			
056	Banques et chèques postaux	34	163 756 014		163 756 014
057	Caisse	35			
058	Comptes et régies d'avances et d'accréditifs	36			
	REALISABLE A COURT TERME ET DISPONIBLE:				
	TOTAUX lignes 22 à 36	37	656 473 352	120 000	656 353 352
	TOTAUX ACTIF: lignes 13, 21 et 37	38	967 451 839	10 000 000	957 451 839
					46
	Rubrique hors bilan: Montant des engagements reçus	39			

	TABLEA	U 3B							
RÉGIME N	ORMAL								
Exercice :du	01/01 au 31/12/2004 Raison sociale	: Société ABC							
	BILAN SITUATION PATE	RIMONIALE (PASSIF)						
N° PCG	INTITULES					MONTANTS			
010	Capital social ou capital personnel	apital social ou capital personnel							
010	Primes d'émission d'actions		01	43 875 000 615 000					
011									
011	Réserves libres				04	4 200 000			
012	Report à nouveau				05	2 526 480			
013	Plus-values de réévaluation				06				
0875	Résultats des périodes antérieures non encore affectés				07				
	SITUATION NETTE (AVANT RESULTAT DI	E LA PERIODE	E): TOTAL lig, 1 à 1	7	08	51 216 480			
013	Provisions règlementées				09				
013	Plus-values de cession à réinvestir				10				
014	Subventions d'équipement				11	3 000 000			
		Montant brut	rime de reinbours	Montant net					
016	Emprunts	<u>(a)</u>	à déduire (b)	(a)-(b)					
	Obligations				12				
017	017 Autres emprunts et dettes à long et moyen terme								
	dont partie à remboursement à moins d'un an								
017	Comptes bloqués des sociétés apparentées ou des associés(dé	p.réass)			15				
019	Provisions pour charges et pertes				16	11 084			
	AUTRES CAPITAUX PERMANENTS: TOTAL lignes 9, 1	0, 11, 12, 13,15	,16		17	15 600 510			
040	Fournisseurs				18	545 478 000			
	dont Fournisseurs de biens d'équipement								
041	Clients: Avances et acomptes reçus				20				
043	Etat et Organismes Affricains et internationnaux				21	155 517 739			
044	Associés				22				
045	Sociétés apparentées				23				
042/046	Autres créditeurs (personnel et créditeurs divers)				24	55 363 500			
047	Compte de régularisation - Produits comptabilisés. d'avance				25				
047	Compte de régularisation - Charges à payer				26	424 355			
050	Emprunts à moins d'un an				27	76 980 000			
053	Effets et Warrants à payer				28				
056	Banques :avances reçues à moins d'un an				29	2 700 000			
		30	836 463 594						
0875	RESULTAT BENEFICIAIRE NET DE LA PERIODE A AF	FECTER			31	54 171 255			
	RESULTAT DEFICIAIRE NET DE LA PERIODE A AFFE	CTER		_	32				
	TOTAL PASSIF: lignes 8,17,30 + ligne 31 - ligne 32				33	957 451 839			
		Effets portés	à l'escompte et non é	chus	34				
		Autres engage	ement donnés		35				

TABLEAU 4

RÉGIME NORMAL

Exercice :du 01/01 au 31/12/2004

Raison sociale : Société ABC

ACTIF IMMOBILISÉ ET AMORTISSEMENTS

ACTI IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS										
INTITULES		Montant Brut à l'ouvert.	Augmentation	Diminution	Montant Brut à la clôture	Amorts cumulés à l'ouvert.	Augmentation Dotations	Diminutions	Cumul des amorts à la clôture	
Immobilisations incorporelles		9 000 000			9 000 000					
Frais immobilisés	01	1 155 000	997 500	705 000	1 447 500		705 000		705 000	
Terrains	02	7 500 000	3 525 000	4 500 000	6 525 000					
Matériel	03	3 937 500	24 320 000	3 937 500	24 320 000	1 575 000	4 397 188	1 792 188	4 180 000	
Matériel de transport	04		18 000 000		18 000 000		3 600 000		3 600 000	
Immob. Corporelles totales	05	11 437 500	45 845 000	8 437 500	48 845 000	1 575 000	7 997 188	1 792 188	7 780 000	
Titres de participation	06		4 540 500	1 021 613	3 518 887					
Autres immobilisations financières	07		12 667 100	150 000	12 517 100					
Immob. Financ. Totales	08		17 207 600	1 171 613	16 035 987		•			
TOTAL GÉNÉRAL	09	21 592 500	64 050 100	10 314 113	75 328 487	1 575 000	8 702 188	1 792 188	8 485 000	

	TABLEAU 5	
RÉGIME NORMAL		
Exercice		

Raison sociale

TABLEAU DES CESSIONS, DESTRUCTIONS ET MISES AU REBUT D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISES

INITITUI FE		Valeur d'acquisition		Valeur nette comptable	Prix de cession	Résultats sur cessions	
INTITULES		d acquisition	cumules	comptable		Plus-values	Moins-values
Immobilisations incorporelles	01						
Terrains	02	4 500 000		4 500 000	4 215 000		285 000
Matériel	03	3 937 500	1 792 188	2 145 312	1 875 000		270 312
Matériel de transport	04					_	
Immob. Corporelles totales	05	8 437 500	1 792 188	6 645 312	6 090 000		555 312
Titres de participation	06	1 021 613			945 000		76 613
Autres immobilisations financières	07						
Immob. Financ. Totales	08	1 021 613			945 000		76 613
TOTAL GÉNÉRAL	09	9 459 113	1 792 188	6 645 312	7 035 000		631 925

				TABLEAU 6				
RÉG	IME NORMAL			<u> </u>				
Exerc	ice							
Raiso	n sociale							
			TAE	BLEAU DES PRO	VISIONS			
			SOLDES INITIAUX		DOTATION DE L'EXERCICE OU AUTRES AUGMENTATIONS		REPRISE DE L'EXERCICE OU AUTRES DIMINUTIONS	
N° PCG	N° PCG INTITULES		DES COMPTES DE PROVISIONS	DEDUCTIBLES	NON DEDUCTIB.	DEDUCTIBLES	NON DEDUCTIB.	DES COMPTES DE PROVISIONS
013	Provisions règlementées	10						
013	Plus-values de cessions à réinvestir	02						
019	Provisions pour charges et pertes	03		11 084				11 084
029	P. pour dépréciation des immobilisations	04	2 250 000	300 000		450 000		2 100 000
039	Provisions pour dépréciation des stocks	05						
049	P. pour dépréciation des comptes de tiers	06	424 355					424 355
059	P. pour dépréciation des comptes financ.	07		120 000				120 000
	TOTAUX lignes 1 à 7	08	2 674 355	431 084		450 000		2 655 439

ANNEXE E

ÉTATS FINANCIERS DU SYSTÈME COMPTABLE OHADA

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise	ABC				
-	B.P. 2525 DOUALA Tél				
Adresse	13 44				
				Durée (en	
Numéro d'Identification	2 0000 0000 0000 8	Evergice clos le	2004-12-31	mais)	12

				The state of the s		
2.6		ပ္လ		Exercice N		Exercice N-1
Réf	ACTIF	Lignes	D4	Amortissement s /	Mar	Nat
		L	Brut	Provisions	Net	Net
	ACTIC IMMODILICE (1)	01		77071310113		
	ACTIF IMMOBILISE (1) Charges	01		以以是是数人	_	
AA	immobilisées	02	1 447 500		1 447 500	1 155 000
AX	Frais d'établissement	03	I 447 500		I 447 500	450 000
ΑY	Charges à répartir	04	0	的時間於是	0	705 000
AC	Primes de remboursement des obligations	05	0		0	0
AD	Immobilisations incorporelles	06	9 000 000	1 800 000	7 200 000	6 750 000
AE	Frais de recherche et de développement	07	0	0	0	0
AF	Brevets, licences, logiciels	08	0	0	0	0
AG	Fonds commercial	09	9 000 000	1 800 000	7 200 000	6 750 000
AH	Autres immobilisations incorporelles	10	0	0	0	0
ΑI	Immobilisations corporelles	11	48 845 000	7 780 000	41 065 000	9 862 500
AJ	Terrains	12	6 525 000	0	6 525 000	7 500 000
AK	Bâtiments	13	0	0	0	0
AL	Installations et agencements	14	0	0	0	0
A	Matériel	15	24 320 000	4 180 000	20 140 000	2 362 500
			18 000			
AN	Matériel de transport	16	000	3 600 000	14 400 000	0
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	17	0	0	0	0
AQ	Immobilisations financières	18	16 035 987	300 000	15 735 987	0
AR	Titres de participation	19	3 518 887	0	3 518 887	0
AS	autres immobilisations financières	20	12 517 100	300 000	12 217 100	0
А	(1) dont H.A.O.:					
W	Brut /	21				
\vdash	Net ,/	22	75 328			_
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	23	487	9 880 000	65 448 487	17 767 500
	ACTIF CIRCULANT	24				
BA	Actif circulant H.A.O.	25	8 430 000	0	8 430 000	2 775 000

1			235 500	I	ı	ı
BB	Stocks	26	000	0	235 500 000	162 900 000
			45 000			
BC	Marchandises	27	000	0	45 000 000	57 000 000
	Mark and the second sec	ا ۱	120 000		120 000 000	75 000 000
BD	Matières premières et autres approvisionnements	28	000	0	120 000 000	75 000 000
BE	En - cours	29	0	0	0	0
			70 500			
BF	Produits fabriqués	30	000	0	70 500 000	30 900 000
		١	483 027	. ا		
BG	Créances et emplois assimilés	31	338	0	483 027 338	120 993 938
ВН	Fournisseurs, avances versées	32	0	0	0	0
			380 876			
BI	Clients	33	588	0	380 876 588	74 316 938
			102 150			
BJ	Autres créances	34	750	0	102 150 750	46 677 000
вк	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	35	726 957 338	0	726 957 338	286 668 938
DK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	33	336	U	720 937 338	200 000 930
	TRESORERIE - ACTIF	36				
BQ	Titres de placement	37	1 260 000	120 000	1 140 000	0
BR	Valeurs à encaisser	38	0	0	0	0
			163 756			
BS	Banques, chèques postaux, caisse	39	014	0	163 756 014	129 312 938
l		l l	165 016			
BT	TOTAL TRESORERIE - ACTIF (III)	40	014	120 000	164 896 014	129 312 938
BU	Ecart de convertion - Actif (IV)	41	150 000	0	150 000	19 355
	(perte probable de change)		130 000		130 000	17 333
			967 451			
BZ	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	42	839	10 000 000	957 451 839	433 768 731

BILAN -PASSIF

Désignation de l'entreprise	ABC			Acceptable (1.1.		
Adresse	B.P. 2525 DOUALA	Tél. 227 13 44				
Numéro d'Identification	M 0000 0000 0000 S		Exercice clos le	2004-12-31	Durée (en mois)	12

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Lignes	Exercice N	Exercice N-1
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	01		
CA	Capital	02	45 000 000	15 000 000
СВ	Actionnaires capital non appelé -	03	-1 125 000	0
СС	Primes et Réserves	04	7 341 480	1 500 000
CD	Primes d'apport, d'émission, de fusion	05	615 000	0
CE	Ecarts de réévaluation	06	0	0
CF	Réserves indisponibles	07	0	0
CG	Réserves libres	08	4 200 000	1 200 000
СН	Report à nouveau + ou -	09	+2 526 480	+300 000
CI	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	10	+54 171 255	+54 726 480
СК	Autres capitaux propres	11	3 000 000	3 000 000
CL	Subventions d'investissement	12	3 000 000	3 000 000
СМ	Provisions réglementées et fonds assimilés	13	0	0
СР	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	14	108 387 735	74 226 480
	DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES (1)	15		
DA	Emprunts	16	12 571 477	7 639 355
DB	Dettes de crédit-bail et contrats assimilés	17	0	0
DC	Dettes financières diverses	18	0	0
DD	Provisions financières pour risques et charges	19	11 084	0
DE	(1) dont H.A.O.: /	20		
DF	TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	21	12 582 561	7 639 355
DG -	TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	22	120 970 296	81 865 835
	PASSIF CIRCULANT	23		
DH	Dettes circulantes H.A.O. et ressources assimilées	24	40 363 500	0
DI	Clients, avances reçues	25	0	0
DJ	Fournisseurs d'exploitation	26	545 478 000	280 192 500

DK	Dettes fiscales	27	154 077 739	66 936 041
DL	Dettes sociales	28	1 440 000	900 000
DM	Autres dettes	29	15 000 000	750 000
DN	Risques provisionnés	30	424 355	424 355
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	31	756 783 594	349 202 896
	TRESORERIE - PASSIF	32		
DQ	Banques, crédits d'escompte	33	76 980 000	0
DR	Banques, crédits de trésorerie	34	2 700 000	2 700 000
DS	Banques, découverts	35	0	0
DT	TOTAL TRESORERIE - PASSIF (IV)	36	79 680 000	2 700 000
DU	Ecart de convertion - Passif (V) (gain probable de change)	37	17 949	0
DZ	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	38	957 451 839	433 768 731

Désignation de l'entreprise	ABC			***************************************	
Adresse	B.P. 2525 DOUALA Tél. 227 13 44		***************************************	M. 00 M. 14 M. 11 M.	-
Numéro d'Identification	M 0000 0000 0000 S	Exercice clos le	2004-12-31	Durée (en mois)	12

	COMPTE DE RESULTAT : CH	ARGES		
Réf.	Rubriques	MOLO	Exercice N	Exercice N-1
	ACTIVITE D'EXPLOITATION	01		
RA	Achats de marchandises	02	145 500 000	112 500 000
RB	- Variation de stocks (- ou +)	03	+12 000 000	-52 500 000
	(Marge brute sur marchandises voir TB)	04		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	05	132 712 500	120 000 000
RD	- Variation de stocks (- ou +)	06	-45 000 000	-73 <u>6</u> 32 000
	(Marge brute sur matières voir TG)	07		
RE	Autres achats	08	391 500	127 500
RH	- Variation de stocks (- ou +)	09	+0	+0
RI	Transports	10	367 500	277 500
RJ	Services extérieurs	Ш	2 189 250	697 500
RK	Impôts et taxes	12	407 550	300 000
RL	Autres charges	13	2 160 312	106 500
	(Valeur ajoutée voir TN)	14		
RP	Charges de personnel (1)	15	2 205 000	900 000
	(1) dont personnel extérieur 765 000 / 0	16		
RQ	(Excédent brut d'exploitation voir TQ)	17		
RS	Dotations aux amortissements et aux provisions	18	8 702 188	1 612 500
RW	Total des charges d'exploitation	19	261 635 800	110 389 500
	(Résultat d'exploitation voir TX)	20		
	ACTIVITE FINANCIERE	21		
SA	Frais financiers	22	5 932 850	4 264 355
SC	Pertes de change	23	405 000	570 000
SD	Dotations aux amortissements et aux provisions	24	311 084	0
SF	Total des charges financières	25	6 648 934	4 834 355
	(Résultat financier voir UG)	26		
SH	Total des charges des activités ordinaires	27	268 284 734	115 223 855

	(Résultat des activités ordinaires voir UI)	28		
	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)	29		
SK	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	30	6 496 613	3 000 000
SL	Charges H.A.O.	31	<u>I</u> 275 000	1 410 000
SM	Dotations H.A.O.	32	0	0
so	Total des charges H.A.O.	33	7 771 613	4 410 000
	(Résultat H.A.O. voir UP)	34		
SQ	Participation des travailleurs	35	0	0
SR	Impôts sur le résultat	36	35 879 498	34 259 665
SS	Total participation et impôts	37	35 879 498	34 259 665
ST	TOTAL GENERAL DES CHARGES	38	311 935 845	153 893 520
	(Résultat net voir UZ)	39		

Désignation de l'entreprise	ABC				
Adresse	B.P. 2525 DOUALA Tél. 227 13 44	The second secon		material and the second se	
Numéro d'Identification	M 0000 0000 0000 S	Exercice clos le	2004-12-31	Durée (en mois)	12

	COMPTE DE RESULTAT : PRODUITS										
Réf.	Rubriques		Exercice N	Exercice N-I							
	ACTIVITE D'EXPLOITATION	01									
TA	Ventes de marchandises	02	228 690 000	107 820 000							
ТВ	MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES 71 190 000 47 820 000	03									
TC	Ventes de produits fabriqués	04	81 000 000	67 500 000							
TD	Travaux, services vendus	05_	0	0							
TE	Production stockée (ou destockage) (+ ou -)	06	+39 600 000	+26 970 000							
TF	Production immobilisée	07	420 000	0							
TG	MARGE BRUTE SUR MATIERES 33 307 500 48 102 000	08									
TH	Produits accessoires	09	30 000	225 000							
Τĭ	CHIFFRE D'AFFAIRES (1) (TA+TC+TD+TH) 309 720 000 / 175 545 000	10_									
TJ	(1) dont à l'exportation 33 690 000 / 0	11									
TK	Subventions d'exploitation	12	3 000 000	0							
TL	Autres produits	13_	1 875 000	0							
TN	VALEUR AJOUTEE 103 886 388 94 638 000	14									
TQ	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION 101 681 388 93 738 000	15									
TS	Reprises de provisions	16	450 000	750 000							
TT	Transferts de charges	17	997 500	0							
TW	Total des produits d'exploitation	18_	356 062 500	203 265 000							
TX	RESULTAT D'EXPLOITATION bénéfices (+) : pertes (-) +94 426 700 +92 875 500	19									
	ACTIVITE FINANCIERE	20									
UA	Revenus financiers	21	384 600	0							
UC	Gains de change	22	0	0							
UD	Reprises de provisions	23	0	0							
UE	Transferts de charges	24	0	0							
UF	Total des produits financiers	25	384 600	0							
UG	RESULTAT FINANCIER (+ ou -) -6 264 334 -4 834 355	26									
UH	Total des produits des activités ordinaires	27	356 447 100	203 265 000							

UI	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (1) (+ ou -)	+88 162 366	+88 041 145	28		
UJ	(1) dont impôt correspondant 0 /		29			
	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)			30		
UK	Produits des cessions d'immobilisations			31_	5 160 000	1 650 000
UL	Produits H.A.O.			32	4 500 000	3 000 000
UM	Reprises H.A.O.			33	0	0
UN	Transferts de charges			34_	0	705 000
UO	Total des produits H.A.O.		THE STATE	35	9 660 000	5 355 000
UP	RESULTAT H.A.O. (+ ou -)	+1 888 387	+945 000	36		
UT	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	37	366 107 100	208 620 000		
UZ	RESULTAT NET Bénéfices (+) : Pertes (-)	+54 171 255	+54 726 480	38		

Désigi	nation de l'entreprise ABC										
Adres	se B.P. 2525 DOUALA Tél. 227 13 44										
Numé	o d'Identification M 0000 0000 0000 S Exe	ercice clos	s le 2004-12-31 Durée (en 1	mois) 12							
		TABLE	AU FINANCIER DES RE	SSOURCES ET DE	S EMPLO	OIS (TAFIF	RE)				
	In	PARTIE	: DETERMINATION DE	S SOLDES FINANC	CIERS DE	L'EXERC	CICE N		_		
		CAE	PACITE D'AUTOFINANC	EMENT GLOBALE	(C.A.F.C	G.)		-			
			BE - Charges décaissables r issables restants	estantes à l'exclusion d	les cession	s d'actif imn	nobilisé				
(SA)	Frais financiers	01	5 932 850			E.B.E.					101 681 388
(SC)	Pertes de change	02	405 000	(TT)		Transferts de charges d'exploitation					997 500
(SL)	Charges	03	1 275 000	(UA)		Revenus financiers					384 600
(SQ)	Participation	04	0	(UE)		Transferts d	e charge	s financière	es		
_(SR)	Impôts sur le résultat	05	35 879 498	(UC)		Gains de ch	ange				(
				(UL)		Produits H.	A.O.			06	4 500 000
				(UN)		Transferts de charges H.A.O.				07	
	TOTAL (I)	08	43 492 348			TOTAL (II))				107 563 488
) - Total (I) = NCEMENT (A. F.) AF =		071 140 es dividend	les dans l'exe	ercice (1)			(N-1):	
		AF =	10 64 071 140 - 27 000 000	= 37 071 140	_					(N-1):	
	VARIATION DU BESOIN DE I	FINANCI	EMENT D'EXPLOITATIO	N (B.F.E.) Var. B. F.	E. = Var.	Stocks ² + V	ar. Créar	ces ² + Var	. Dettes		
					Emploi	s				Ressourses	

	Variation des steels N. (N. I.)		Emplois		Ressourses		
	Variation des stocks N - (N-1)		augmentations (+)		diminutions (-)		
(BC)	Marchandises	11	0	ou	12 000 000		
(BD)	Matières premières	12	45 000 000	ou	0		
(BE)	En cours	13	0	ou	0		
(BF)	Produits fabriqués	14	39 600 000	OII	0		
(A)	Variation globale nette des stocks	15	72 600 000	ou	0		

^(1) Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice y compris les acomptes sur dividendes

^(2) A l'exclusion des éléments H.A.O.

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE) (SUITE)

	TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCE				Emp		Ť		Ressourse	.c
	Variation des créances N - (N-1)				·					
					augmenta	diminutions (-)				
(BH)	Fournisseurs, avances versées			16		0	C	ou		0
(BI)	Clients			17	306 559 650 o			ou		0
(BJ)	Autres créances			18	55 473	750		ou		0
(B)	Variation globale nette des créances			19	362 033			ou		0
	I				Emp	lois			Ressourse	s
Variation des dettes circulantes N - (N-1)					diminut	ion (-	,	aug	mentation	n (+)
							<u> </u>			
(DI)	Clients avances reçues			20		0	(ou		0
(DJ)	Fournisseurs d'exploitation	_		21		0	ou		265	285 500
(DK)	Dettes fiscales			22		0	ou 87		87	141 698
(DL)	Dettes sociales			23		0	(ou 540		540 000
(DM)	Autres dettes			24		0	ou 14 2		250 000	
(DN)	Risques provisionnés			25		0	ou			0
(C)	Variation globale nette des dettes circulantes	_		26		0	(ou	367	217 198
	VARIATION DU B.F.E. = $(A) + (B) + (C)$			27	67 416	202	(ou		0
	EXCÉDENT DE TRÉSORER	IE D'	EXP	LOITA	TION (ETE))	_			
	ETE = EBE - Variation E	BFE -	- Pro	duction	immobilisée					
				N	1			N - 1		
Excédent b	orut d'exploitation		28	10	01 68	1 388			0	
- Variation	- Variation du B. F. E. (- si emplois; + si ressources) (+ou-)			29	-	67 41	6 202			0
- Productio	on immobilisée			30		-420	000			0
EXCEDE	NT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION			31		33 84	5 186			0

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE) : Suite

	2 ^{eme} PARTIE : TABLEAU					
D46			E	xercice	N	Exercice N - 1
Réf	Rubriques		Emplois	Re	essources	(E - ; R +)
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS	01				
FA	Charges immobilisées (augmentations dans l'exercice)	02	997 500	Sir		0
	Croissance interne	03				
FB	Acquisitions / Cessions d'immobilisations incorporelles	04	0		0	0
FC	Acquisitions / Cessions d'immobilisations corporelles	05	45 845 000		5 385 312	0
	Croissance externe	06				
FD	Acquisition / Cessions d'immobilisations financières	07	17 189 651		1 095 000	0
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	08	64 032 151		6 480 312	0
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cfsupra : Var B.F.E.)	09	67 416 202	ou	0	0
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF+FG)	10	131 448 353		6 480 312	0
FI	III. EMPLOIS / RESOURCES (B.F., H.A.O.)	11	0	ou	34 708 500	0
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1)	12			31700300	
15	Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières	12	3 157 878			0
	D. EMDI OLOTOTATIVA EINANGED	13				
FK	B- EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	14	134 606 231		41 188 812	0
	V. FINANCEMENT INTERNE	15				
FL	Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (ressources)	16	27 000 000		64 071 140	0
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES	17				
FM	Augmentation de capital par apports nouveaux	18			20 000 000	0
FN	Subventions d'investissement	19			0	0
FP	Prélèvements sur le Capital (y compris retraits de l'exploitant)	20	13 010 000		STATE OF THE PARTY	0
	VII. FINANCEMENT PAR NOUVEAUX EMPRUNTS	21				
FQ	Emprunts (2)	22	0		7 959 355	0
FR	Autres dettes financières (2)	23	0		0	0
FS	C-RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	24	40 010 000		92 030 495	0
FT	D-EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C-B)	25	41 396 924	ou	0	0
	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE	26				

	Trės orerie nette	27					
FU	à la clôture de l'exercice (+ ou -)	+85 216 014	28				
FV	à l'ouverture de l'exercice (+ ou -)	+126 612 938	29				
FW	Variation Trésorerie : (+ si emploi; - si ressource)	-41 396 924	30	0	ou	41 396 924	0
	Contrôle : D = VIII. avec signe opposé	31					

(1) à l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII (2) remboursements anticipés inscrits séparément en emplois

CONTRÔLE (à partir des	CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N-1)						
Variation du fond de roulement (FdR)	FdR(N) - FdR(N-1)		33	8 689 222	ou	0	
Variation du B.F. global (B.F.G.)	BFG(N) - BFG(N-1)		34	32 707 702	ou	0	
Variation de la trésorerie (T)	T(N) - T(N-1)		35	0	ou	41 396 924	
		TOTAL	36	41 396 924	=	41 396 924	

Numéro d'Identification M 0000 0000 0000 S

Exercice clos le 2004-12-31

Durée (en mois) 12

	ACTIF IM	MOBILISE						
SITUATIONS E	C MOLIVEMENTS	۸	В	AUGME	NTATION	C DIMIN	NOITU	D = A + B - C
RUBRIQUES .	SITUATIONS ET MOUVEMENTS Me å l de				Suite à une réeva- luation pratiquée au cours de l'exercice	Cessions Scissions hors service	Virements de poste à poste	Montant brut à la clôture de l'exercice
CHARGES IMMOBILISEES: totaux lignes 2 et 3	10	1 155 000	997 500	0	0	705 000	0	1 447 500
Frais d'établissement et charges à repartir	02	1 155 000	997 500			705 000	_	I 447 500
Primes de remboursement des obligations	03	0	0			0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : totaux lignes 5 à 8	04	9 000 000	0	0	0	0	0	9 000 000
Frais de recherche et de développement	05	0	0			0		
Brevets, licences, logiciels	06	0	0			0		0
Fonds commercial	07	9 000 000	0			0		9 000 000
Autres immobilisations incorporelles	08	0	0			0		0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES: totaux lignes 10 à 14	09	11 437 500	45 845 000	0	0	8 437 500	0	48 845 000
Теттаins	10	7 500 000	3 525 000			4 500 000		6 525 000
Bâtiments	11	0	0			0		0
Installations et agencements	12	0	0			0		0
Matériel	13	3 937 500	24 320 000			3 937 500	0	24 320 000
Matériel de transport	14	0	18 000 000			0		18 000 000
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS	15	0	0			0		0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES: totaux lignes 17 et 18	16	0	17 207 600	0	0	1 171 613	0	16 035 987
Titres de participation	17	0	4 540 500			1 021 613		3 518 887
Autres immobilisations financières	18	0	12 667 100			150 000		12 517 100
TOTAL GENERAL : lignes 1, 4, 9,15 et 16	19	21 592 500	64 050 100	0	0	10 314 113	0	75 328 487

Numéro d'Identification M 0000 0000 0000 S		Exercice clos le	2004-12-31	Durée (en mois) 12	
		AMORTISSEMENTS			
		A	В	C	D = A + B - C
SITUATIONS E	T MOUVEMENTS				
RUBRIQUES	·	AMORTISSEMENTS CUMULES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATION . DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : Amortissements relatifs aux éléments sorties de l'actif	CUMUL DES AMORTISSEMENTS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
CHARGES IMMOBILISEES	01				
Frais d'établissement et charges à repartir	02		705 000_		
Primes de reinboursement des obligations	03		0_		
Totaux lignes 2 et 3	04		705 000		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	05				
Frais de recherche et de développement	06	0	0	0	
Brevets, licences, logiciels	07	0	0	0	
Fonds commercial	08	0	0	0	
Autres immobilisations incorporelles	09	0	0	0	
Total (I): lignes 6 à 9	10	0	0	0	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11		_		
Terrains	12	0	0	0	
Bâtiments	13	0	0	0	
Installations et agencements	14	0	0	0	
Matériel	15	1 575 000	4 397 188	1 792 188	4 180 000
Matériel de transport	16	0	3 600 000	0	3 600 000
Total (II): lignes 12 à 16	17	1 575 000	7 997 188	1 792 188	7 780 000
Total (I + II)	18	1 575 000	7 997 188	1 792 188	7 780 000
Total des dotations de l'exercice		19	8 702 188		

Désignat		

ABC

Adresse

B.P. 2525 DOUALA Tél. 227 13 44

Numéro d'Identification

M 0000 0000 0000 S Exercice clos le

2004-12-31 I

Durée (en mois)

12

PLUS - V.	ALUES ET M	OINS - VALUES DE	CESSION (I)			
RUBRIQUES		MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS PRATIQUES	VALEUR COMPTABLE NETTE	PRIX DE CESSION	PLUS - VALUE OU MOINS - VALUE
		А	В	C = A - B	D	E = D - C
Frais de recherche et développement	01	0	0	0	0	(
Brevets, licences, logiciels	02	0	0	0	0	(
Fonds commercial	03	0	0	0	0	(
Autres immobilisations incorporelles	04	0	0	0	0	(
Immobilisations incorporelles : Totaux lignes 1 à 4	05	0	0	0	0	(
Terrains .	06	4 500 000	0	4 500 000	4 215 000	-285 000
Bâtiments	07	0	0	0	0	0
Installations et agencements	08	0	0	0	0	
Matériel	09	3 937 500	1 792 188	2 145 312	1 875 000	-270 312
Matériel de transport	10	0	0	0	0	Ö
Immobilisations corporelles · Totaux lignes 6 à 10	11	8 437 500	1 792 188	6 645 312	6 090 000	-555 312
Titres de participation	12	hn		#VALEUR!	945 000	#VALEUR!
Autres immobilisations financières	13			0	0	
Immobilisations financières: Totaux lignes 12 et 13	14	0	0	0	945 000	+945 000
Total: totaux lignes 5, 11 et 14	15	8 437 500	1 792 188	6 645 312	7 035 000	+389 688

Désignation de l'entreprise	ABC	The state of the s	11 MAN 1 MA 1 MA COLO COLO COLO COLO COLO COLO COLO COL			
Adresse	B.P. 2525 DOUALA Tél. 227 13 44					
Numéro d'Identification	M 0000 0000 0000 S	Exercice clos le	2004-12-31	Durée (en mois)	12	

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

			A		В			С		D = A + B - C
.	SITUATIONS ET MOUVEMENTS	nes		AUGMEN'	TATIONS ; DO	PTATIONS	DIMIN	UTIONS : RE	PRISES	
NATURE		Lignes	Provisions à l'ouverture de l'exercice	D'exploitation	Financières	Hors Activité Ordinaires	D'exploitation	Financières	Hors Activité Ordinaires	Provisions à la clôture de l'exercice
1.	Provisions réglementées	01	0	0		_	0			0
2.	Provisions financières pour risques et charges	02	0	11 084			0			11 084
3.	Provisions pour dépréciation des immobilisations	03	_ 2 250 000	300 000			450 000			2 100 000
TOTAL (I) : lignes 1 à 3		04	2 250 000	311 084	0	0	450 000	0	0	2 111 084
4.	Dépréciations des stocks	05	0	0			0_			0
5.	Dépréciations et risques provisionnés (Tiers)	06	424 355	0		_	0			424 355
6.	Dépréciations et risques provisionnés (Trésorerie)	07	0	120 000			0			120 000
TOTAL (II): lignes 5 à 7		08	424 355	120 000	0	0	0	0	0	544 355
TOTAL (I) + (II)		09	2 674 355	431 084	0	0	450 000	0	0	2 655 439

ANNEXE F

QUESTIONNAIRE DU CAS I

QUESTIONNAIRE - Cas I

PARTIE 1

- Veuillez répondre aux questions qui suivent dans l'ordre de leur présentation en complétant les espaces laissés en blanc, en indiquant votre choix par un X ou en encerclant la réponse ou le point sur l'échelle qui reflète votre jugement.
- · Vous pouvez vous référer aux informations fournies dans l'exposé du cas pour répondre aux questions.

1.	Mon évaluation des éléments suivants de la société ABC est :	(encerclez le chiffre qui correspond à votre évaluation)
----	--	--

	Extrêmement mauvaise									Ex	cellente
Bénéfice d'exploitation	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Bénéfice net	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Flux de trésorerie	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Endettement	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Liquidité	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Capacité d'injecti de ressources	on 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

2. Mon évaluation des éléments suivants de la société ABC est : (encerclez le chiffre qui correspond à votre évaluation)

	Extrême mauvais										E	xcellente
Rentabilité		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Structure financièr	re	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

3. Considérant que les facteurs non financiers, c'est-à-dire la direction, la position dans le marché, la qualité des actifs et l'exploitation, sont évalués de façon satisfaisante (5 sur 10) et qu'ils représentent 50% de l'évaluation de la cote de risque globale de l'entreprise, veuillez répartir 50 points entre les deux facteurs financiers suivants, selon le niveau d'importance relative que vous leur accordez dans votre évaluation :

Rentabilité	points
Structure financière	points

4. Sur l'échelle suivante, encerclez le chiffre correspondant à la cote de risque que vous attribuez à la société ABC ainsi que sa tendance.

Extrêmement mauvaise										Excel	Excellente	
Cote de risque globale	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Tendai	ice de la cote de r	isque :	A la baisse	. St	able	A la hai	usse
5.	Compte tenu de demandé à la s		on fournie et de l'évalua <u>?</u>	ation que vous en av	ez faite, <u>accorderie</u>	z-vous le finan	<u>cement</u>
			OUI	NON			
6.			n d'accorder le prêt de exprimé en fonction d				
	0,25	0,50	0,75	1,00	1,25	1,50	1,75
	2,00	2,25	2,50	2,75	3,00	3,25	3,50
	3,75	4,00	Autre				

Vous avez terminé la première partie du questionnaire. Veuillez passer à la Partie II s'il vous plaît.

PARTIE II

•	Pour nous aider à comprendre pourquoi vos réponses peuvent différer de celles des autres participants à cette recherche,
	veuillez répondre aux questions qui suivent. Veuillez encercler la réponse qui correspond à votre situation.

1.	Quel e	l est votre niveau de scolarité?								
	A. B. C. D. E. F. G.	Brevet d'études Primaires et collégiales (BEPC) ou Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Probatoire Diplôme de fin d'études secondaires (Baccalauréat) Brevet Professionnel (BP) Diplôme de premier cycle universitaire (Licence) Diplôme de deuxième cycle universitaire (Maîtrise) ou (DEA) Diplôme de troisième cycle universitaire (Doctorat) Autre (S.V.P. spécifiez):								
2.	Êtes-v	-vous détenteur d'un titre professionnel? OUI NON								
	Si oui	ui, spécifiez :								
3.	Quel e	l est votre sexe ? Féminin Masculin								
4.	Combien d'années d'expérience avez-vous en matière de prêts commerciaux ?									
	A. B. C. D.	Moins de 5 ans De 5 ans à moins de 10 ans De 10 ans à moins de 15 ans 15 ans et plus								
5.	Quelle	lle est votre limite individuelle en matière d'octroi de prêts commerciaux ?								
	A. B. C. D. E. F.	Moins de 5 000 000 fcfa De 5 000 000 fcfa à moins de 10 000 000 fcfa De 10 000 000 fcfa à moins de 15 000 000 fcfa De 15 000 000 fcfa à moins de 20 000 000 fcfa De 20 000 000 fcfa à moins de 25 000 000 fcfa Plus de 25 000 000 fcfa								
6.	Êtes-v	s-vous spécialisé dans un ou plusieurs secteurs d'activités ?								
	OUI	NON								
	Si oui	ui, lequel ou lesquels?								

VOUS AVEZ TERMINÉ LA PREMIÈRE PARTIE DE CETTE RECHERCHE.

Veuillez placer le questionnaire complété et les états financiers dans l'enveloppe réponse et la sceller, s'il vous plaît.

ANNEXE G

QUESTIONNAIRE DU CAS IIa

QUESTIONNAIRE – Cas IIa

PARTIE 1

- Veuillez répondre aux questions qui suivent dans l'ordre de leur présentation en complétant les espaces laissés en blanc, en indiquant votre choix par un X ou en encerclant la réponse ou le point sur l'échelle qui reflète votre jugement.
- Vous pouvez vous référer aux informations fournies dans l'exposé du cas pour répondre aux questions.
- 1. Mon évaluation des éléments suivants de la société ABC est : (encerclez le chiffre qui correspond à votre évaluation)

	Extrêmement mauvaise	i.								Exce	ellente
Bénéfice d'exploitation	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Bénéfice net	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Flux de trésorerie	e 0	I	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Endettement	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Liquidité	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Capacité d'inject de ressources	ion 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

2. Mon évaluation des éléments suivants de la société ABC est : (encerclez le chiffre qui correspond à votre évaluation)

	ktrêmen auvaise										Exce	llente
Rentabilité	()	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Structure financière	()	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Considérant que les facteurs non financiers, c'est-à-dire la direction, la position dans le marché, la qualité
des actifs et l'exploitation, sont évalués de façon satisfaisante (5 sur 10) et qu'ils représentent 50% de
l'évaluation de la cote de risque globale de l'entreprise, veuillez répartir 50 points entre les deux facteurs
financiers suivants, selon le niveau d'importance relative que vous leur accordez dans votre évaluation :

Rentabilité	points
Structure financière	points

Tendance de la cote de risque : À la baisse Stable À la hausse 5. Compte tenu de l'information fournie et de l'évaluation que vous en avez faite, accorde financement demandé à la société ABC? OUI NON	4.	Sur l'échelle suivante, encerclez le chiffre correspondant à la cote de risque que vous attribue ABC ainsi que sa tendance.											iété
Tendance de la cote de risque : À la baisse Stable À la hausse 5. Compte tenu de l'information fournie et de l'évaluation que vous en avez faite, accorde financement demandé à la société ABC? OUI NON 6. Que vous acceptiez ou non d'accorder le prêt demandé, Veuillez encercler le taux d'intérêt q demanderiez sur le montant du prêt sollicité, exprimé en fonction de la prime par rapport au préférentiel de votre institution. 0,25 0,50 0,75 1,00 1,25 1,50 2,00 2,25 2,50 2,75 3,00 3,25												Excell	lente
Compte tenu de l'information fournie et de l'évaluation que vous en avez faite, accorde financement demandé à la société ABC? OUI NON 6. Que vous acceptiez ou non d'accorder le prêt demandé, Veuillez encercler le taux d'intérêt que demanderiez sur le montant du prêt sollicité, exprimé en fonction de la prime par rapport au préférentiel de votre institution. 0,25 0,50 0,75 1,00 1,25 1,50 2,00 2,25 2,50 2,75 3,00 3,25		-	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
6. Que vous acceptiez ou non d'accorder le prêt demandé, Veuillez encercler le taux d'intérêt q demanderiez sur le montant du prêt sollicité, exprimé en fonction de la prime par rapport au préférentiel de votre institution. 0,25 0,50 0,75 1,00 1,25 1,50 2,00 2,25 2,50 2,75 3,00 3,25	Tendar	ice de la	cote de risque :	À la ba	isse		Stable		_	Àlal	nausse		
 Que vous acceptiez ou non d'accorder le prêt demandé, Veuillez encercler le taux d'intérêt q demanderiez sur le montant du prêt sollicité, exprimé en fonction de la prime par rapport au préférentiel de votre institution. 0,25 0,50 0,75 1,00 1,25 1,50 2,00 2,25 2,50 2,75 3,00 3,25 	5.						évaluatior	ı que v	ous en a	vez faite	e, <u>accord</u>	eriez-v <u>o</u>	us le
demanderiez sur le montant du prêt sollicité, exprimé en fonction de la prime par rapport au préférentiel de votre institution. 0,25 0,50 0,75 1,00 1,25 1,50 2,00 2,25 2,50 2,75 3,00 3,25				OUI_		_	NON						
2,00 2,25 2,50 2,75 3,00 3,25	6.	demand	eriez sur le monta	ant du pr	êt sollici								
		0,25	0,50		0,75		1,00		1,25		1,50	1,75	
3,75 4,00 Autre		2,00	2,25		2,50		2,75		3,00		3,25	3,50	
		3,75	4,00		Autre_								

Vous avez terminé la première partie du questionnaire. Veuillez passer à la Partie II s'il vous plaît.

PARTIE II

 Nous vous demandons de ne pas retourner aux états financiers qui vous ont été fournis pour répondre aux questions de cette seconde partie.

Veuillez indiquer vos réponses en mettant un X à l'endroit approprié.

1.	Pour l'exercice financier 2004, la société ABC a divulgué dans son bilan la valeur de fonds commercial.								
	OUI NON								
2.	Pour l'exercice financier 2004, indiquer l'intervalle qui correfinancières totales de la société ABC :	espond à la valeur des Immobilisations							
	[5 000 000 – 10 000 000]	[10 000 000 – 15 000 000]							
	[15 000 000 – 20 000 000]	[20 000 000 – 25 000 000]							
3.	Pour l'exercice comptable 2004, indiquer l'intervalle qui co d'Exploitation (EBE) de la société ABC :	rrespond à la valeur de l'Excédent Brut							
	[100 000 000 - 110 000 000]	[110 000 000 - 120 000 000]							
	[120 000 000 – 130 000 000]	[130 000 000 – 140 000 000]							
4.	Pour l'exercice financier 2004, indiquer l'intervalle qui corr société ABC :	espond à la valeur des Capitaux propres de la							
	[100 000 000 - 110 000 000]	[110 000 000 – 120 000 000]							
	[120 000 000 – 130 000 000]	[130 000 000 - 140 000 000]							

MERCI D'AVOIR PARTICIPÉ À CETTE RECHERCHE

Veuillez placer le questionnaire complété et les états financiers dans l'enveloppe réponse et la sceller, s'il vous plaît.

ANNEXE H

QUESTIONNAIRE DU CAS IIb

QUESTIONNAIRE - Cas IIb

PARTIE 1

- Veuillez répondre aux questions qui suivent dans l'ordre de leur présentation en complétant les espaces laissés en blanc, en indiquant votre choix par un X ou en encerclant la réponse ou le point sur l'échelle qui reflète votre jugement.
- Vous pouvez vous référer aux informations fournies dans l'exposé du cas pour répondre aux questions.
- 1. Mon évaluation des éléments suivants de la société ABC est : (encerclez le chiffre qui correspond à votre évaluation)

	Extrêmeme: mauvaise	nt								Ex	ccellente
Bénéfice d'exploitation	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Bénéfice net	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Flux de trésorerie	0	I	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Endettement	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Liquidité	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Capacité d'inject de ressources	ion 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

2. Mon évaluation des éléments suivants de la société ABC est : (encerclez le chiffre qui correspond à votre évaluation)

	êmement vaise									Exce	llente
Rentabilité	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Structure financière	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

3.	Considérant que les facteurs non financiers, c'est-à-dire la direction, la position dans le marché, la qualité
	des actifs et l'exploitation, sont évalués de façon satisfaisante (5 sur 10) et qu'ils représentent 50% de
	l'évaluation de la cote de risque globale de l'entreprise, veuillez répartir 50 points entre les deux facteurs
	financiers suivants, selon le niveau d'importance relative que vous leur accordez dans votre évaluation :

Rentabilité	points
Structure financière	points

4.	Sur l'échelle suivante, encerclez le chiffre correspondant à la cote de risque que vous attribuez à la société ABC ainsi que sa tendance.												
	Extrêmement mauvaise										Excellente		
Cote de globale	risque	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Tendance de la cote de risque			À la baisse			Stable	Stable			À la hausse			
5.	•	tenu de l'inforr ment demandé à				'évaluatio	n que v	vous en a	vez fait	te, <u>accord</u>	eriez-vous	s le	
			OUI_		_	NON							
6.	demand	us acceptiez ou n eriez sur le monta ntiel de votre ins	ınt du p	rêt sollic									
	0,25	0,50		0,75		1,00		1,25		1,50	1,75		
	2,00	2,25		2,50		2,75		3,00		3,25	3,50		
	3,75	4,00		Autre									

Vous avez terminé la première partie du questionnaire. Veuillez passer à la Partie II s'il vous plaît.

PARTIE II

• Nous vous demandons de ne pas retourner aux états financiers qui vous ont été fournis pour répondre aux questions de cette seconde partie.

Veuillez indiquer vos réponses en mettant un X à l'endroit approprié.

Pour l'exercice f	Our l'exercice financier 2004, la société ABC a divulgué dans son bilan la valeur de fonds commercial.								
OUI	NON								
Pour l'exercice financier 2004, indiquer l'intervalle qui correspond à la valeur des Immobilisation financières totales de la société ABC :									
[5 000 000 – 10	000 000]	[10 000 000 – 15 000 000]							
[15 000 000 – 26	0 000 000]	[20 000 000 – 25 000 000]							
		valle qui correspond à la valeur de l'Excédent Brut							
[100 000 000 -	110 000 0000]	[110 000 000 - 120 000 000]							
[120 000 000 –	130 000 000]	[130 000 000 - 140 000 000]							
Pour l'exercice financier 2004, indiquer l'intervalle qui correspond à la valeur des Capitaux propres de la société ABC :									
[100 000 000-1	10 000 000]	[110 000 000 - 120 000 000]							
[120 000 000 -	130 000 000]	[130 000 000 - 140 000 000]							
Pour l'exercice financier 2004, indiquer l'intervalle qui correspond à la valeur de la Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG) de la société ABC :									
[50 000 000 - 6	0 000 000]	[60 000 000 – 70 000 000]							
[70 000 000 – 8	0 000 000]	[80 000 000 – 90 000 000]							
Pour l'exercice financier 2004, indiquer l'intervalle qui correspond à la valeur des Ressources nettes de financement de la société ABC :									
[20 000 000 – 3	0 000 000]	[30 000 000 – 40 000 000]							
[40 000 000 – 5	0 000 000]	[50 000 000 - 60 000 000]							
	OUI Pour l'exercice f financières totale [5 000 000 – 10 [15 000 000 – 20] Pour l'exercice d'Exploitation (10 [100 000 000 – 10 [120 000 000]]]]]	OUI							

MERCI D'AVOIR PARTICIPÉ À CETTE RECHERCHE. Veuillez placer le questionnaire complété et les états financiers dans l'enveloppe réponse et la sceller, s'il vous plaît.

BIBLIOGRAPHIE

- Acte Uniforme portant Organisation et Harmonisation des Comptabilités des entreprises sises dans les États-parties au Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des affaires en Afrique. 2004. *Journal Officiel de l'OHADA*, n° 10, 4ème année, p. 1-439.
- Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et aux GIE. 1997. *Journal Officiel de l'OHADA*, n° 2, p. 1-222.
- Anandarajan, Asokan et Henry R. Jaenicke. 1995. « How Auditors' Reporting Choices Influence Loan Officers' Decisions ». *The Journal of Commercial Lending*, vol. 77, n° 9 (Mai), p. 55-59.
- Anandarajan, Asokan, Chantal Viger et Anthony P. Curatola. 2002. « An Experimental Investigation of Alternative Going-Concern Reporting Formats: A Canadian Experience ». Canadian Accounting Perspectives, vol. 1, n° 2, p. 141-162.
- Asechemie, Daniel P. S. 1992. « The effect of Disclosure of Foreign Transactions on the Evaluation of a Firm: Evidence from Nigeria ». Advances in International Accounting, vol. 5, p. 143-171.
- Ashton, Robert H. 1982. *Human Information Processing in Accounting*. Sarasota, United Stated of America: American Accounting Association, 215 pages.
- Baillargeon, Gérald. 2002. Méthodes Statistiques avec application en gestion, production, marketing, relations industrielles et sciences comptables, 2^e éd. Trois-Rivières: Les Editions SMG, 896 p.
- Belkaoui, Riahi Ahmed. 1992. « Accrual Accounting, Modified Cash Basis of Accounting and the Loan Decision: An Experiment in Functional Fixation ». *Managerial Finance*, vol. 18, n° 5, p. 3-13.
- Bell Bell, Jean Marc. 2002. « Les principales innovations du système comptable OHADA ». *ONECCA Info*, n° 006, p. 26-29.
- Berry, A. J., S. Faulkner, M. Hughes et R. Jarvis. 1993. « Financial Information, the Banker and the Small Business ». *The British Accounting Review*, vol. 25, n° 2 (Juin), p. 131-150.
- Brooks, Richard C., Scott I. Jerris et Timothy A. Pearson. 1996. « The Use of Fair-Value Disclosures to Assess Liquidity and Solvency in Credit Decisions ». *Commercial Lending Review*, vol. 11, n° 2 (Printemps), p. 67-72.

- Catanach, Anthony H. Jr. et Robert S. Kemp Jr. 1999. « The Information Needs of Bank Lending Officers ». Commercial Lending Review, vol. 14, n° 3 (Été), p. 76-78.
- Casey, Cornelium J. Jr. 1978. « The Effect of Accounting Information Load on Bank Loan Officers' Predictions of Bankruptcy ». *The Journal of Commercial Bank Lending*, vol. 60, n° 12 (Août), p. 46-60.
- Causse, Génévive. 2002. « Vingt ans de Normalisation Comptable et de PCG Son Influence dans les Pays d'Afrique Francophone ». Revue Africaine de Gestion, vol. 0. www.rag.sn
- Choi, Frederick D. S. et Gary K. Meek. *International Accounting*. 2005. 5è éd., Pearson Prentice Hall, 503 pages.
- Cooper, Jean C. et Frank H. Selto. 1991. « An Experimental Examination of the Effects of SFAS No. 2 on R&D Investment Decisions ». Accounting, Organizations and Society, vol. 16, n° 3, p. 227-242.
- Deakins, David et Guhlum Hussain. 1994. « Financial Information, the Banker and the Small Business: A Comment ». *The British Accounting Review*, vol. 26, n° 4 (Décembre), p. 323-335.
- Danos, Paul, Doris L. Holt et Eugene A. Jr Imhoff. 1989. « The Use of Accounting Information in Bank Lending Decisions ». *Accounting, Organizations and Society*, vol. 14, n° 3, p. 235-246.
- Dyckman, Thomas R., Robert E. Hoskin et Robert J. Swieringa. 1982. « An Accounting Change and Information Processing Changes ». *Accounting, Organizations and Society*, vol. 7, n° 1, p. 1-11.
- Edmonds, Thomas P. 1981. « Judgment and the Lending Decision ». *The Bankers Magazine*, vol. 164, n° 6 (Nov-Déc), p. 46-50.
- Elad, Charles. 1996. « Implementing the OCAM Plan: Two Contrasting Cases (117 A) ». Advances in International Accounting, vol. 9, p. 47-72.
- Frederickson James R. et Jeffrey S. Miller. 2004. « The Effects of Pro Forma Earnings Disclosures on Analysts' and Nonprofessional Investors' Equity Valuation Judgments ». *The Accounting Review*, vol. 79, n° 3 (Juillet), p. 667-686.
- Goldwater, Paul M et Timothy J. Fogarty. 1995. « Cash Flow Decision Making and Financial Accounting Presentation: A Computerized Experiment ». *Journal of Applied Business Research*, vol. 11, n° 3 (Été), p. 16-29.

- Guyon, Yves. 2004. « L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires : conclusion ». *Petites Affiches*, n° 205 (13 octobre), p. 59-63.
- Harper, Robert M. Jr., William G. Mister et Jerry R. Strawser. 1987. « The Impact of New Pension Disclosure Rules on Perceptions of Debt ». *Journal of Accounting Research*, vol. 25, n° 2 (Automne), p. 327-330.
- Hirst, D. Eric et Patrick E. Hopkins. 1998. « Comprehensive Income Reporting and Analysts' Valuation Judgments ». *Journal of Accounting Research*. 1998, vol. 36, p. 47-75.
- Hirst, D. Eric, Patrick E. Hopkins et James M. Wahlen. 2004. « Fair Values, Income Measurement, and Bank Analysts' Risk and Valuation Judgments ». *The Accounting Review*, vol. 79, n° 2, p. 453-472.
- Hopkins, Patrick E., Richard W. Houston et Michael F. Peters. 2000. « Purchase, Pooling, and Equity Analysts' Valuation Judgments ». *The Accounting Review*, vol. 75, n° 3 (Juillet), p. 257-281.
- Johnson, Paul E., Karim Jamal et R. Glen Berryman. 1989. « Audit Judgment Research ». *Accounting, Organizations and Society*, vol. 14, n° 1 et 2, p. 83-99.
- Kamdem, David et Pierre Wanssy. 2004. « Le Tableau financier des ressources et emplois ». ONECCA Info, n° 7, p. 29-33.Kwok, Helen. 2002. «The Effect of Cash Flow Statement Format on Lenders' Decisions ». The International Journal of Accounting, vol. 37, n° 3, p. 347-362.
- Libby, Robert. 1979. « The Impact of Uncertainty Reporting on the Loan Decision ». *Journal of Accounting Research*, vol. 1, n° 7, p. 35-57.
- Libby, Robert et Barry L. Lewis. 1982. « Human Information Processing Research in Accounting: The State of the Art in 1982 ». Accounting, Organizations and Society, vol. 7, n° 3 (Décembre), p. 231-285.
- Libby, Robert et Joan Luft. 1993. « Determinants of Judgment Performance in Accounting Settings: Ability, Knowledge, Motivation, and Environment ». Accounting Organizations and Society, vol. 18, n° 5 (Juillet), p. 425-450.
- Libby, Robert, Robert Bloomfield et Mark W. Nelson. 2002. « Experimental Research in Financial Accounting ». Accounting, Organizations and Society, vol. 27, n° 8 (Novembre), p. 775-810.
- Maines, Laureen A. 1995. « Judgment and Decision-making Research in Financial Accounting: A Review and Analysis ». In *Judgment and Decision-making Research in Accounting and Auditing*, sous la dir. de Robert H. Ashton and Alison Hubbard Ashton: Cambridge University Press, p. 77-101.

- Maines, Laureen A. 1994. « The Role of Behavioral Accounting Research in Financial Accounting Standard Setting ». *Behavioral Research in Accounting*, vol. 6, p. 204-212.
- Maines, Laureen A. et Linda S. McDaniel. 2000. « Effects of Comprehensive-Income Characteristics on Nonprofessional Investors' Judgments: The Role of Financial-Statement Presentation Format ». *The Accounting Review*, vol. 75, n° 2, p. 179-207.
- Mbaye, Kéba. 2004. « L'Histoire et les objectifs de l'OHADA ». *Petites Affiches*, n° 205 (13 octobre), p. 4-7. Moon, Philip et Kevin Keasey. 1992. « Information and Decision Making: A Search for Method and Understanding ». *Managerial and Decision Economics*, vol. 13, n° 5 (Sep-Oct 1992), p. 441-452.
- Munter, Paul et Thomas A. Ratcliffe. 1983. « An Assessment of User Reactions to Lease Accounting Disclosures ». Journal of Accounting, Auditing & Finance, vol. 6, n° 2 (Hiver), p. 108-114.
- ONECCA info. 2004. « Le tableau financier des ressources et emplois », n° 7 (Août), p. 29-33.
- Paillusseau, Jean. 2004. « Le droit de l'OHADA, un droit très important et original ». *Juris Classeur Périodique Cahiers de Droit de l'Entrerpise*, n° 5 (28 octobre) supplément, p. 1-5.
- Porter, Brenda. 1998. « Research Methods for Judgement and Decision Making Studies in Auditing ». Accounting and Business Research, vol. 28, n° 3 (Été), p. 228-229.
- Sami, Heibatollah et Bill N. Schwartz. 1992. « Alternative Pension Liability Disclosure and the Effect on Credit Evaluation: An Experiment ». *Behavioral Research in Accounting*, vol. 4, p. 49-62.
- Sawadogo, Filiga Michel et Souleymane Sere. 2002. *Droit comptable, Système comptable ohada, Système comptable ouest africain*. Ouagadougou: Éditions découverte du Burkina, 159 pages.
- Sharma, Divesh S. et Errol R. Iselin. 2003. « The decision Usefulness of Reported Cash Flow and Accrual Information in a Behavioural Field Experiment ». *Accounting and Business Research*, vol. 33, n° 2, p. 123-135.
- Stanga, Keith G. et James L. Benjamin. 1978. « Information Needs of Bankers ». Management Accounting, vol. 59, n° 12 (Juin), p. 19-23.
- Treacy, William F. et Mark S. Carey. 1998. « Credit Risk Rating at Large U.S. Banks ». Federal Reserve Bulletin, vol. 84, n° 11 (Novembre), p. 897-921.
- Viger, Chantal, Réjean Belzile, Asokan Anandarajan et Bruce Lagrange. 2006. « Disclosure versus Recognition of Stock Option Compensation: The Effect on the Credit Decisions of Loan Officers ». Behavioral Research in Accounting (accepté pour publication).

Yung, Jeffrey T. et Lawrence F. Sherman. 1995. « Investment Analysis for Loan Decision Making: A Primer ». *Real Estate Review*, vol. 25, n° 3 (Automne), p. 16-22.